

la
mutuelle
SSQ
ASSURANCE-GROUPE

QUEBEC — 59^e ANNÉE — Numéro 17,749

LA-ROCK J. J.
SALLE DE LECTURE
CHAMBRE DU SENAT
OTTAWA ONT.
5363 1 JANV 66

Action

SEPT CENTS

QUOTIDIEN CATHOLIQUE

TEMPERATURE

Ensoleillé avec périodes nuageuses aujourd'hui.
Temps clair et frais cette nuit. Ensoleillé demain.
Maximum et minimum à Québec 70 et 45.

Mardi, 30 août 1966

Le gouvernement Pearson a soumis deux projets de loi visant à mettre fin à la grève des cheminots

Une nouvelle commission des TRANSPORTS

Suspendre le droit de grève des cheminots

OTTAWA (P.C.) — Comme complément au projet de loi qui vise à mettre fin à la grève du rail, le ministre des Transports M. Jack Pickersgill a déposé lundi aux Communes un projet de loi qui crée une nouvelle commission canadienne des transports.

La nouvelle commission, qui doit grouper dix-sept personnes remplacera trois organismes destinés à disparaître soit la Commission des Transports du Canada, la Commission des Transports aériens et la Commission Maritime canadienne.

Aux termes du projet de loi, la nouvelle commission sera chargée de la délivrance de permis et de la réglementation économique, lorsqu'il y a lieu, à l'égard de tous les modes de transports relevant de la juridiction fédérale.

Une deuxième tâche de la future commission canadienne des transports consistera à tenir des enquêtes et à faire des recommandations au gouvernement fédéral relativement à l'amélioration et à l'application de la politique dans tous les secteurs des transports.

Le projet de loi vise à accorder à cette commission juridiction sur le transport par pipeline pour denrées et sur le transport par véhicule à moteur d'une province à l'autre.

La partie de ce projet de loi qui traite du transport ferroviaire est fondée essentiellement sur les recommandations de la commission McPherson. Celle-ci, qui a mené une enquête royale sur les transports, présentait en 1965 au gouvernement la dernière tranche de son rapport.

Subvention de transition

Le projet de loi parrainé par M. Pickersgill prévoit le versement aux chemins de fer d'une subvention de transition qui s'établira à peu près au même montant que la subvention actuelle, soit \$110 millions par année et qui à partir de 1968 diminuera chaque année de 12 et demi pour cent. A ce rythme de réduction, cette subvention serait réduite à rien en 8 ans, soit en 1974.

Le projet de loi prévoit également que la nouvelle commission pourra recommander le versement aux chemins de fer ou de services de voyageurs non rentables dont l'exploitation, de l'avis de la commission, doit être continuée à l'heure actuelle dans l'intérêt du public.

Le projet de loi établit par ailleurs qu'en ce qui concerne la question des taux applicables au transport des céréales destinées à l'exportation, la nouvelle commission devra d'ici trois ans faire une étude détaillée du coût et recommander au gouvernement, s'il y a lieu, les paiements qu'il devra verser à cet égard aux chemins de fer pour combler les pertes qu'ils auront subies dans ce secteur d'activité; le gouvernement sera autorisé, aux termes du projet de loi, à verser aux chemins de fer les paiements établis d'après ces recommandations.

Le projet de loi maintient donc le gel des taux de transport des céréales dans l'Ouest et dans les Maritimes. M. John Diefenbaker, chef progressiste-conservateur, avait déclaré il y a quelques jours que son parti s'opposera à toute mesure touchant les transports "apte, n-t-il dit, à pénaliser les popu-

lations de l'Ouest ou des Maritimes."

LIBRE CONCURRENCE

Décrivant le projet de loi dans sa partie qui touche les chemins de fer, M. Pickersgill a déclaré aux Communes que, selon ce projet de loi, "dans tous les cas où les chemins de fer ont à faire face à la concurrence dans l'exploitation de leurs services, ils seront libres de fixer les tarifs."

"Toutefois, a-t-il précisé, dans les cas où les chemins de fer sont en mesure d'exercer un monopole, l'expéditeur aura droit à un tarif maximum contrôlé."



MOI... JE JURERAI QU'UN TRAIN VIENT D'ENTRER DANS LE PARLEMENT !...

J. Diefenbaker veut savoir si les cheminots obéiront

(Par Gérard Alarie de la Presse Canadienne)

OTTAWA. — Le chef de l'opposition aux Communes, M. John Diefenbaker, a sollicité des garanties du gouvernement sur une reprise des services ferroviaires canadiens une fois que le Parlement aura adopté la loi qui vise à ordonner aux 120,000 cheminots en grève de reprendre le travail.

"Si, après l'adoption d'une telle loi les syndicats de cheminots refusent de s'y plier en défiant l'autorité du Parlement, la nation canadienne entière ferait face à une situation dangereuse", a déclaré M. Diefenbaker lors du débat de 2e lecture qui prévoit la reprise des opérations ferroviaires suspendues par une grève au Canada depuis vendredi dernier.

Chutes Churchill

Le Cabinet se prononcera

MONTREAL (P.C.) — M. Daniel Johnson a révélé à la presse hier que le conseil des ministres pourrait donner suite, d'ici quelques jours, à l'avis favorable que lui a communiqué l'Hydro-Québec au sujet de la mise en valeur des chutes Churchill, au Labrador.

Cet avis favorable signifie que l'Hydro a conclu un accord avec la British Newfoundland Corporation et qu'elle invite maintenant le gouvernement à approuver cette entente, fruit de deux années de négociations.

M. Pierre Bourgault, président national du RIN, a sommé M. Johnson de rendre publics les résultats des négociations entreprises entre les gouvernements de Terre-Neuve et de Québec concernant l'aménagement des chutes Churchill au Labrador.

"Notre pays, a ajouté le chef progressiste-conservateur plongerait alors dans cet état de mépris des lois qui caractérise actuellement plusieurs pays à régime démocratique". M. Diefenbaker a mis en doute que les syndicats de cheminots se contentent d'une augmentation des taux de rémunération de 8 pour cent comme le prévoit le projet de loi pour 1966 quand, il y a quelques mois, "le gouvernement a donné son plein appui à des augmentations de 30 pour cent pour les syndicats de débardeurs du St-Laurent et pour les employés de la voie maritime".

QUATRE POUR CENT

Le projet de loi du gouvernement qui vise à ordonner le retour au travail des cheminots assure des augmentations de 4 pour cent à compter du 1er janvier 1966 et de nouveau à compter du 1er juillet 1966.

Dans son intervention dans le débat de 2e lecture, le premier ministre M. Lester B. Pearson a insisté pour sa part sur le mécanisme que le projet de loi propose à l'égard du recours à l'arbitrage obligatoire.

M. Pearson a noté que, selon le projet de loi, l'arbitrage obligatoire ne peut intervenir qu'après la présentation d'un rapport d'un médiateur au plus tard le 15 novembre. Le projet de loi prévoit en outre, a souligné le premier ministre, que le règlement mis au point par la commission d'arbitrage pourrait être révoqué par le Parlement si celui-ci le désire.

Le projet de loi prévoit en effet que dix députés pourraient présenter aux Communes une motion visant à déclarer invalide le règlement proposé par la commission d'arbitrage et que cette motion serait débattue et mise aux voix selon le processus normal des travaux parlementaires. A la fin des travaux parlementaires, à 10 h, lundi soir, après une journée de session extraordinaire, les Communes étaient résolument engagées dans la deuxième lecture d'un projet de loi qui doit encore franchir l'étape du comité plénier des Communes et l'étape de la troisième lecture.

Après le projet de loi, M. Diefenbaker avait encore la parole à l'ajournement des travaux. Il doit continuer son discours aujourd'hui. Le chef de l'opposition a lui-même interrompu son discours sur le coup de dix heures, demandant l'ajournement de la Chambre. Le leader parlementaire du gouvernement, M. George McRath, a demandé le consentement unanime des Communes de prolonger la séance, pour permettre au chef de l'opposition de terminer son exposé. Celui-ci a refusé de continuer.



● M. Lester B. Pearson photographié à son entrée au parlement. C'est alors que devait être adopté par la Chambre un projet de loi ordonnant aux cheminots de retourner au travail et leur accordant une hausse immédiate de salaire de 8 pour cent. (Téléphoto UPI)



Par Jacques JOBIN

Bla, bla, bla

La volubilité féminine met en péril l'émission radio-phonique qu'anime chaque matin le père Emile Legault. En effet, la direction de Radio-Canada doit prendre une décision: parce que les femmes ont téléphoné au père Legault, au lieu de lui poser des questions, se lancent trop souvent dans des réquisitoires enflammés qui ne permettent pas à l'animateur de placer un mot.

On est donc placé devant deux solutions: ou bien abolir tout simplement l'émission, ou bien en changer l'heure de diffusion pour avoir, de temps en temps, des appels d'hommes.

(La seule retourne du journal en page 3)

"Ce n'est pas une solution"

— les chefs syndicaux

OTTAWA (P.C.) — Le projet de loi que le gouvernement a présenté aux Communes hier "n'est pas une solution" au conflit qui a provoqué l'arrêt de travail des ouvriers des chemins de fer, ont déclaré des chefs syndicaux lundi soir.

Dans un communiqué conjoint, quatre dirigeants qui sont à la tête de l'équipe des négociateurs des syndicats à Ottawa soutiennent que les circonstances qui entourent le conflit avec les chemins de fer "rendront extrêmement difficiles les efforts des membres des syndicats pour mettre fin à la grève".

Le communiqué est signé par MM. W. P. Kelly, vice-président de la Fraternité des agents de train, William J. Smith, président de la Fraternité canadienne des cheminots et employés des transports et autres ouvriers, T. W. Read, président de la division des ateliers, et R. C. Smith, président de sept syndicats associés groupant les employés non-itinérants des chemins de fer.

Le communiqué dit que le gouvernement a démontré beaucoup d'anxiété devant la perspective de mettre en vigueur certaines recommandations de la Commission royale sur le transport visant à permettre aux compagnies l'abandonner l'exploitation de lignes non rentables. "Mais cette mesure n'aurait pour effet que d'aggraver le problème des emplois disponibles sur les chemins de fer", disent-ils.

"Cependant, le gouvernement n'a fait preuve d'aucun empressement quant à l'application des mesures préconisées dans le rapport Freedman et recommandant la protection des ouvriers dont l'emploi est menacé.

"En même temps, le gouvernement tente, de toute évidence, de forcer l'arbitrage obligatoire, ce qui aura pour effet de détruire les principes fondamentaux de la négociation collective", ajoute le communiqué.

Le gouvernement veut démettre de ses fonctions le juge Landreville

Après avoir pris connaissance du rapport d'une commission royale d'enquête chargée d'étudier le cas du juge Léo Landreville, le gouvernement a annoncé lundi qu'il demandera au Parlement, dans un geste sans précédent, de démettre le magistrat de ses fonctions.

— lire les détails en page 8

G. Grégoire siègera comme indépendant

OTTAWA (P.C.) — Le député de Lapointe a déclaré hier aux Communes, en demandant au président de la Chambre l'autorisation de siéger désormais comme indépendant, que "l'indépendance du Québec, nous l'aurons, et bientôt".

M. Gilles Grégoire a quitté son fauteuil de leader parlementaire du Ralliement des créditistes, placé à côté de celui du chef M. Réal Caouette, pour occuper un siège à la droite du président avec les deux autres indépendants, MM. Maurice Allard Sherbrooke et J.-A. Mongrain Trois-Rivières.

"J'ai pris la décision de siéger maintenant comme indépendant, a déclaré M. Grégoire, dès le début de la séance d'hier de la Chambre, et je demande l'autorisation d'occuper un nouveau fauteuil".

L'opposition siège à gauche du président mais les indépendants occupent les sièges vacants à l'extrémité sud de la Chambre.

"Je suis toujours créditiste convaincu, et je suis toujours prêt à collaborer avec mon ancien chef et mes anciens compagnons".

"Le fait que j'aie opté pour l'indépendance du Québec ne découle pas de mes rapports avec les anglophones, a poursuivi M. Grégoire, au contraire, je me suis fait des amis dans toutes les régions du Canada". "Si j'ai opté en faveur de l'indépendance du Québec, ce n'est donc pas à cause d'indi-

vidus, mais de systèmes". "Je travaillerai désormais de toutes mes forces, par l'emploi de procédés démocratiques, à réaliser l'indépendance du Québec. Mais, tant que la confédération existera, j'exhorterai les citoyens du Québec à la respecter et je déplorerai les actes de violence".

Les piquets de grève ne sont pas encore levés à la Dominion Textile

MONTREAL (P.C.) — Les ouvriers du textile n'ont pas encore levé les piquets de grève même s'ils ont accepté la convention collective. Ils attendent pour le faire que la compagnie Dominion Textile ait retiré toutes les poursuites judiciaires qu'elle a pu prendre contre eux pendant la grève, ce qui aura vraisemblablement lieu aujourd'hui, après quoi la convention sera immédiatement signée.

Cette décision a été prise hier par le comité de négociation, lors d'une réunion à Montréal.

15 abonnés de
l'Action
verront le grand spectacle
"HOLIDAY ON ICE"
GRATUITEMENT

Aujourd'hui cinq noms tirés de nos listes d'abonnés sont intercalés dans les annonces classées. Si vous y trouvez votre nom, venez vous identifier et recevez DEUX BILLETS GRATUITS POUR LE GRAND SPECTACLE

"HOLIDAY ON ICE"

l'Action	
	Pages
Annonces classées	14
Décès et funérailles	15
Editorial	4
Féminine	6
Finance	13
Horoscope	8
Mots croisés	12
Nouvelles étrangères	16
Politique fédérale	8
Politique provinciale	9
Radio, TV et arts	15
Sports	10-11-12

RIVE-SUD RIVE-SUD RIVE-SUD RIVE-SUD RIVE-SUD

Amphithéâtre de la Rive-Sud

Soumissions demandées cette semaine pour la construction

La vente des obligations se poursuit

LAUZON — Des soumissions seront demandées dès cette semaine pour la construction de l'amphithéâtre de la Rive-Sud. M. Adrien Bégin, président de la Corporation de l'Aréna de la Rive-Sud, Inc. a fait part de cette nouvelle hier soir lors

d'une conférence de presse marquant la remise officielle du terrain de la cité de Lauzon aux promoteurs du projet. M. Bégin a aussi dévoilé la maquette définitive adoptée pour un amphithéâtre pouvant accommoder 2.000 personnes.

Le projet original prévoyait des sièges pour 3.000 personnes mais il fut par la suite jugé trop dispendieux. "Nous n'étions pas intéressés à élever un éléphant blanc ou à perdre notre réputation", a expliqué M. Bégin.

M. Bégin a aussi fait part que la vente des actions se poursuivra pour atteindre un objectif de 1.000 ou même de 1.250. Cette vente se fera dans un rayon plus étendu. Des souscriptions particulières sont attendues.

Si tout va tel que prévu, la construction pourra débuter au mois d'octobre et elle serait terminée durant le mois de janvier. En remettant les titres du terrain au président de la corporation, le maire L.-P. Guay de Lauzon s'est déclaré heureux de constater que l'amphithéâtre aura une utilisation régionale et du fait que cette construction permettra aux jeunes des loisirs sains.

Plusieurs personnalités du monde sportif assistaient à cette conférence de presse ainsi qu'un grand nombre de maires des municipalités du district.

Voici plus de précisions sur l'édifice même :

AU SOUS-SOL A L'AVANT :
3 — Quatre chambres de joueurs, avec service de toilettes, douches et lavabos
4 — Chambre pour arbitres
5 — Clinique
6 — Chambre pour gardien et placiers
7 — Service d'affilage de patin et de buanderie
8 — Six (6) remises pour attirails de clubs
9 — Un petit restaurant pour les patineurs

A L'ETALAGE
18 — Salle de réception
19 — Balcon ouvert sur l'arène pour invités spéciaux, journalistes, radio et télévision

PARTICULARITES
La glace est faite sur une dalle de béton d'une seule pièce. Les gradins sont chauffés par le dessous.

L'éclairage de la glace est au mercure pour le patinage, et incandescent pour autres besoins. L'arène contient 1.000.000 de pieds cubes d'air.

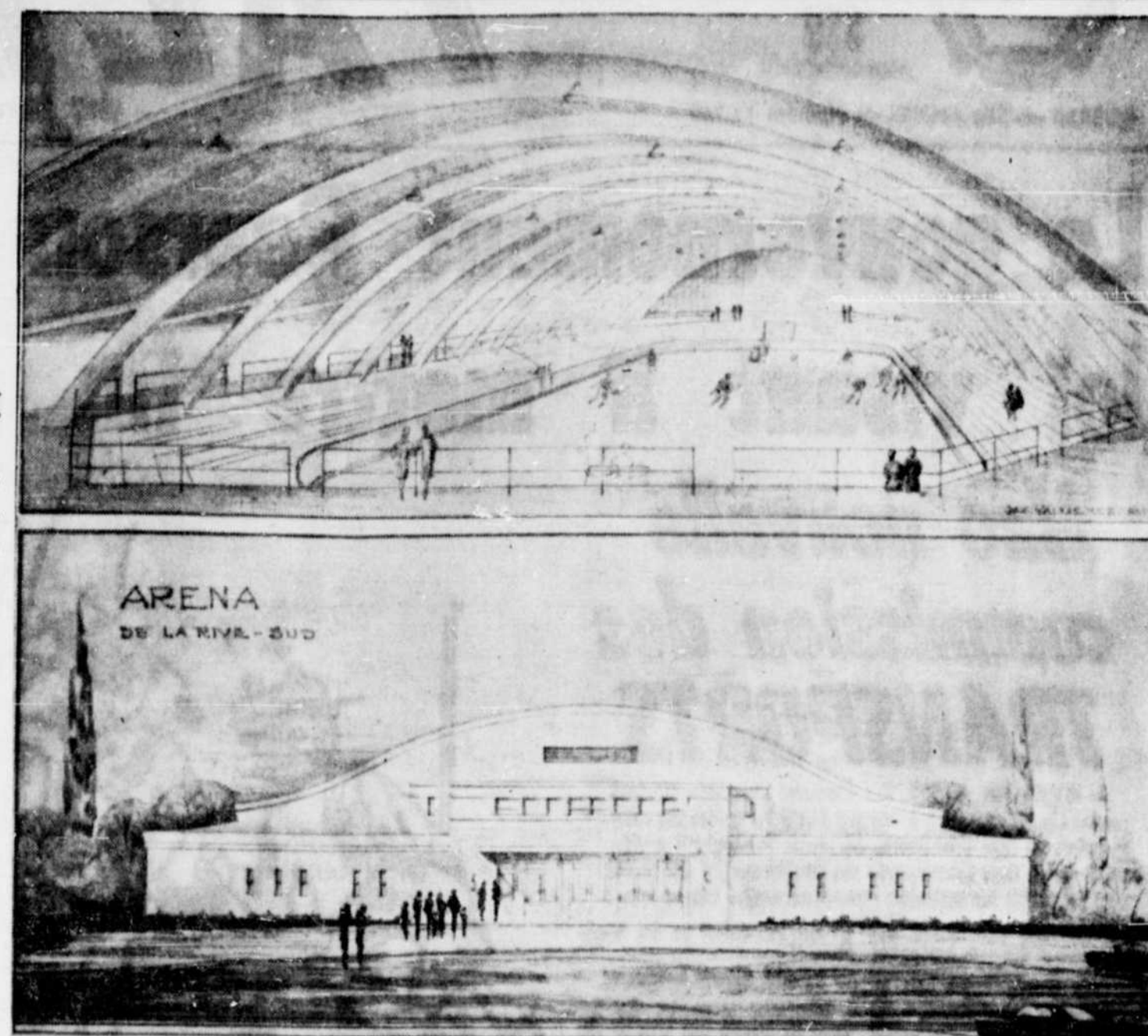
La construction de béton comprend les fondations, l'assiette de la glace et tous les services jusqu'au niveau du rez-de-chaussée.

Du rez-de-chaussée au toit, c'est une charpente de bois qui prend les murs extérieurs de Transitop (planches, murales et base d'amiante) et un toit de cède de 4" d'épaisseur avec isolation et toiture d'asphalte.

TERRAIN
Terrain donné par la ville de Lauzon. Superficie de 600.000 pieds carrés — Aménagé pour recevoir l'arène, du stationnement pour 500 voitures, un terrain de balle-au-camp et balle-molle.

Construction de 275'-0". Hauteur à l'intérieur de 41'-6" construit en béton et bois, comprend les services suivants :

ARENA
1 — Glace réglementaire 85'-0" x 200'-0"
2 — Gradins pour asseoir environ 2.000 personnes



L'amphithéâtre de la Rive-Sud

Construction du centre commémoratif de la Confédération au coût de \$104,900

Moyenne d'âge inférieure

OTTAWA, (PC). — Les Indiens vivent en moyenne moitié moins longtemps que les Canadiens. A-t-on révélé en Chambre lundi.

Dans une réponse écrite à l'intention du député David Orlikov NPD-Winnipeg-Nord, le secrétaire d'Etat a déclaré que la longévité moyenne des Canadiens était de 60,8 ans et des Canadiennes de 64,5.

Les Indiens ne vivent en moyenne que 33,67 ans, et les Indiennes que 36,82.

Goldwater se présentera aux élections

WASHINGTON, (AFP). — M. Barry Goldwater, le rival malheureux du président Lyndon Johnson aux élections présidentielles de 1964, a annoncé son intention de se présenter aux élections sénatoriales de 1968 dans son Etat de l'Arizona dont il était le sénateur avant 1964.

Clavigraphes

ATTENTION — Nous réparons clavigraphes, machines à additionner de toutes marques. Vendons machines à écrire. A additionner "Commodore, Optima etc". CENTRE DE COUTURE COUTURIER ENR., 41, Ave. Bégin, Lévis, Tél.: 837-8824

Dentistes

Dr Yvan Bourget
B.A., B.D.S., D.D.S.
Tél.: 837-0633
BUREAU: tous les jours:
9 heures à midi — 2 à 5 heures
LE SOIR: SUR RENDEZ-VOUS
40, St-Joseph, LAUZON
61470 2 (mar.-je. au 30-8) 74 C.L.

Ecoles

COURS de couture complet par professeurs diplômés. Informations: E.C.O.-Lévis, 101, St-Joseph, Lévis, Tél.: 837-8824. CENTRE DE COUTURE COUTURIER ENR., 41, Ave. Bégin, Lévis, Tél.: 837-8824

Logements à louer

ST-ROMUALD: fab. à St-Lévy, 2, 4 et 8 pièces chauffées ou non, plus chambre de bain, eau chaude "220", marche Olivier. Tél.: 839-9408. 62243 9-8 (1 ms) 118 C.L.

Machines à coudre

ATTENTION — Nous réparons toutes les marques de machines à coudre. Machines à coudre "Pfaff" vente, service. CENTRE DE COUTURE COUTURIER ENR., 41, Ave. Bégin, Lévis, Tél.: 837-8824

Maisons à vendre

MAISON NEUVE A VENDRE — Lévis, Lauzon, St-David Boni fédération de \$500.00. Léger comptant, mensualité incluant capital, taxes et intérêts. S'adresser à Dallaire Entreprise Inc. 635A, rue Commerciale, St-David. Tél.: 837-9695

LE CENTRE

Il s'agit d'un édifice de 5.000 pieds carrés qui s'élèvera sur un terrain acquis de M. Albert Baron au coût de \$5.000, aux coins de la rue Baron et de la route conduisant à Saint-Apollinaire. Un immense terrain de stationnement est prévu.

Le hall donnant sur la rue et abouissant sur un corridor perpendiculaire permettra une circulation facile avec accès à toutes les pièces. Quatre salles de même grandeur ouvrant sur le corridor serviront, respectivement, pour la tenue de réunions, la pratique de la peinture, de la sculpture et de la musique. Ces salles seront séparées par des cloisons amovibles et pourront éventuellement servir de salle unique d'une capacité de 400 personnes, avec scène à l'avant.

Les services seront répartis de chaque côté du hall d'entrée.

FINANCEMENT
Afin de financer la réalisation du projet, le conseil a adopté un règlement d'emprunt de \$150.000; lequel, règlement a été soumis à une assemblée publique des contribuables dont 9 seulement ont demandé la tenue d'un référendum sans nécessairement se prononcer contre le projet.

La municipalité ne débourse pas nécessairement le montant voté puisqu'elle recevra une subvention égale à 90% du coût estimatif convenu du projet (\$75.000); c'est dire que les subventions fédérales provinciales atteindront \$67.500.

La municipalité paiera \$5.000.00 pour le terrain et tous les frais contingents à même son règlement d'emprunt.

Le coût du projet ne devait pas dépasser \$90.000 mais la plus basse soumission est supérieure à ce montant.

ADMINISTRATION
Le centre sera administré au début par la municipalité mais le maire Vermette nous a déclaré qu'en temps opportun le conseil étudiera un autre mode d'administration, probablement par un comité formé de représentants du conseil et des corps intermédiaires.

Dès que les approbations seront reçues, le contrat sera signé et les travaux menés rapidement car la construction doit être terminée pour le 1er janvier 1967.

Encore ce mal de dos lancinant?

Si vous souffrez de mal de dos, cela est peut-être dû à de l'irritation des voies urinaires et à des troubles de la vessie. Dans ce cas, les Pilules Dodd's pour les reins peuvent aider à vous soulager. Les Pilules Dodd's stimulent les reins, ce qui aide à soulager la cause du mal de dos. Vous vous sentirez mieux. Vous pouvez compter sur les Pilules Dodd's pour les reins. Nouveau gros format économique.

M. BERNARD LACHANCE, boursier de l'Université Laval et du ministère de l'Éducation, est de retour d'un séjour d'études au Centre audio-visuel de l'École normale supérieure de St-Cloud où il a obtenu un diplôme de spécialiste en techniques audio-visuelles. Il a complété ce stage par un séjour à l'Université de Strasbourg où il a préparé un doctorat en psychologie. M. Lachance a soutenu une thèse portant sur "L'Analyse de l'attitude des enseignants à l'égard de la télévision scolaire". M. Lachance est rattaché au département de pédagogie de la faculté des Sciences de l'éducation comme professeur auxiliaire.

LE CENTRE
Il s'agit d'un édifice de 5.000 pieds carrés qui s'élèvera sur un terrain acquis de M. Albert Baron au coût de \$5.000, aux coins de la rue Baron et de la route conduisant à Saint-Apollinaire. Un immense terrain de stationnement est prévu.

Le hall donnant sur la rue et abouissant sur un corridor perpendiculaire permettra une circulation facile avec accès à toutes les pièces. Quatre salles de même grandeur ouvrant sur le corridor serviront, respectivement, pour la tenue de réunions, la pratique de la peinture, de la sculpture et de la musique. Ces salles seront séparées par des cloisons amovibles et pourront éventuellement servir de salle unique d'une capacité de 400 personnes, avec scène à l'avant.

Les services seront répartis de chaque côté du hall d'entrée.

FINANCEMENT
Afin de financer la réalisation du projet, le conseil a adopté un règlement d'emprunt de \$150.000; lequel, règlement a été soumis à une assemblée publique des contribuables dont 9 seulement ont demandé la tenue d'un référendum sans nécessairement se prononcer contre le projet.

La municipalité ne débourse pas nécessairement le montant voté puisqu'elle recevra une subvention égale à 90% du coût estimatif convenu du projet (\$75.000); c'est dire que les subventions fédérales provinciales atteindront \$67.500.

La municipalité paiera \$5.000.00 pour le terrain et tous les frais contingents à même son règlement d'emprunt.

Le coût du projet ne devait pas dépasser \$90.000 mais la plus basse soumission est supérieure à ce montant.

ADMINISTRATION
Le centre sera administré au début par la municipalité mais le maire Vermette nous a déclaré qu'en temps opportun le conseil étudiera un autre mode d'administration, probablement par un comité formé de représentants du conseil et des corps intermédiaires.

Dès que les approbations seront reçues, le contrat sera signé et les travaux menés rapidement car la construction doit être terminée pour le 1er janvier 1967.

FINANCEMENT
Afin de financer la réalisation du projet, le conseil a adopté un règlement d'emprunt de \$150.000; lequel, règlement a été soumis à une assemblée publique des contribuables dont 9 seulement ont demandé la tenue d'un référendum sans nécessairement se prononcer contre le projet.

La municipalité ne débourse pas nécessairement le montant voté puisqu'elle recevra une subvention égale à 90% du coût estimatif convenu du projet (\$75.000); c'est dire que les subventions fédérales provinciales atteindront \$67.500.

La municipalité paiera \$5.000.00 pour le terrain et tous les frais contingents à même son règlement d'emprunt.

Le coût du projet ne devait pas dépasser \$90.000 mais la plus basse soumission est supérieure à ce montant.

ADMINISTRATION
Le centre sera administré au début par la municipalité mais le maire Vermette nous a déclaré qu'en temps opportun le conseil étudiera un autre mode d'administration, probablement par un comité formé de représentants du conseil et des corps intermédiaires.

Dès que les approbations seront reçues, le contrat sera signé et les travaux menés rapidement car la construction doit être terminée pour le 1er janvier 1967.

FINANCEMENT
Afin de financer la réalisation du projet, le conseil a adopté un règlement d'emprunt de \$150.000; lequel, règlement a été soumis à une assemblée publique des contribuables dont 9 seulement ont demandé la tenue d'un référendum sans nécessairement se prononcer contre le projet.



BIENVILLE — Fermé pour réparations.

CANADIEN — Sujets courts à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. Yul 871 (AR) à 1.45, 3.45, 5.45, 7.45, 9.45. Fin à 11.00 hres.

CANARDIERE — Samson contre le corsaire noir (T) à 1.05, 4.25, 7.40. Le sémaphore à New York (T) à 2.40, 5.00, 7.25. Continuelle de 1.05 à 11.05 hres. (2e semaine).

CAPITOL — Bon baiser de Russie (AR) à 2.05, 5.50, 9.35. Deux copines, un séducteur (A) à 4.00, 8.00. Fin à 11.45. (2e semaine).

CARTIER — Pour une poignée d'or (AR) à 1.17, 4.38, 7.59. Nouveilles à 1.00, 4.21, 7.42. Les demisels (AR) à 2.48, 6.09, 9.30. Fin à 11.03 hres.

CINEAC — Darling (AR) à 1.00, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15. Fin à 11.15 (4e semaine).

CLASSIC — Fermé jusqu'au 3 septembre.

EMPIRE — Kwaheri (D) à 1.40, 3.40, 5.50, 7.40, 9.40. Fin à 11.00 hres. (2e semaine).

IMPERIAL — Hercule, Samson et Ulysse (A) à 12.35, 3.54, 6.30, 9.40. Sujets courts à 2.19, 5.16, 8.14. La beauté d'Hypolyte (D) à 2.27, 5.21, 8.20. Fin à 11.13.

Reservations : 872-2424

la fenière
CE SOIR — 9 h.
"CHERIE NOIRE"
de François CAMPAUX

Gagnant de 5 Oscars
dont le meilleur film et le meilleur production
29^e Semaine
RODGERS & HAMMERSTEINS
THE SOUND OF MUSIC
avec JULIE ANDREWS Christopher Plummer
Mat. de la sem. 2.15h. à 11.30
Mat. de dimanche 2.15h. à 11.30
Pour voir en groupe, contactez le grand 516-5393
Centre d'Achat Place Ste-Foy

LA SOURIS MIQUETTE
Flûte! Il est trop gros pour entrer dans le concours de vent-volant!
Comédie KITE CONTEST ENTER HERE
Laissez faire, Morry...
Je vais l'achever!
Plus tard
par Walt Disney

LE FANTOME
Arrêtez ici, sergent.
CITE ROULET PRIVEE PAS D'ADMISSION
Nous allons placer les hommes en un cercle autour de la ville... et attendre.
TALK SHOW 4/25
PRIVEE PAS D'ADMISSION
Ici... voici un autre gars... assommé!
UNE HEURE
J'en ai assez... je m'en vais d'ici... et vite!
par Lee Falk et Ray Moore

PHILOMENE
Puis-je aller au parc pour voir le feu d'artifice?
Non... il est trop tard pour sortir.
Tu peux le regarder à la télévision... ils vont téléviser le feu d'artifice.
Pouah... j'aimerais le voir en réel.
par Ernie Bushmiller

LA SOURIS MIQUETTE
Flûte! Il est trop gros pour entrer dans le concours de vent-volant!
Comédie KITE CONTEST ENTER HERE
Laissez faire, Morry...
Je vais l'achever!
Plus tard
par Walt Disney

LE FANTOME
Arrêtez ici, sergent.
CITE ROULET PRIVEE PAS D'ADMISSION
Nous allons placer les hommes en un cercle autour de la ville... et attendre.
TALK SHOW 4/25
PRIVEE PAS D'ADMISSION
Ici... voici un autre gars... assommé!
UNE HEURE
J'en ai assez... je m'en vais d'ici... et vite!
par Lee Falk et Ray Moore

PHILOMENE
Puis-je aller au parc pour voir le feu d'artifice?
Non... il est trop tard pour sortir.
Tu peux le regarder à la télévision... ils vont téléviser le feu d'artifice.
Pouah... j'aimerais le voir en réel.
par Ernie Bushmiller

LA SOURIS MIQUETTE
Flûte! Il est trop gros pour entrer dans le concours de vent-volant!
Comédie KITE CONTEST ENTER HERE
Laissez faire, Morry...
Je vais l'achever!
Plus tard
par Walt Disney

LE FANTOME
Arrêtez ici, sergent.
CITE ROULET PRIVEE PAS D'ADMISSION
Nous allons placer les hommes en un cercle autour de la ville... et attendre.
TALK SHOW 4/25
PRIVEE PAS D'ADMISSION
Ici... voici un autre gars... assommé!
UNE HEURE
J'en ai assez... je m'en vais d'ici... et vite!
par Lee Falk et Ray Moore

PHILOMENE
Puis-je aller au parc pour voir le feu d'artifice?
Non... il est trop tard pour sortir.
Tu peux le regarder à la télévision... ils vont téléviser le feu d'artifice.
Pouah... j'aimerais le voir en réel.
par Ernie Bushmiller

LA SOURIS MIQUETTE
Flûte! Il est trop gros pour entrer dans le concours de vent-volant!
Comédie KITE CONTEST ENTER HERE
Laissez faire, Morry...
Je vais l'achever!
Plus tard
par Walt Disney

LE FANTOME
Arrêtez ici, sergent.
CITE ROULET PRIVEE PAS D'ADMISSION
Nous allons placer les hommes en un cercle autour de la ville... et attendre.
TALK SHOW 4/25
PRIVEE PAS D'ADMISSION
Ici... voici un autre gars... assommé!
UNE HEURE
J'en ai assez... je m'en vais d'ici... et vite!
par Lee Falk et Ray Moore

PHILOMENE
Puis-je aller au parc pour voir le feu d'artifice?
Non... il est trop tard pour sortir.
Tu peux le regarder à la télévision... ils vont téléviser le feu d'artifice.
Pouah... j'aimerais le voir en réel.
par Ernie Bushmiller

LA SOURIS MIQUETTE
Flûte! Il est trop gros pour entrer dans le concours de vent-volant!
Comédie KITE CONTEST ENTER HERE
Laissez faire, Morry...
Je vais l'achever!
Plus tard
par Walt Disney

LA SOURIS MIQUETTE
Flûte! Il est trop gros pour entrer dans le concours de vent-volant!
Comédie KITE CONTEST ENTER HERE
Laissez faire, Morry...
Je vais l'achever!
Plus tard
par Walt Disney

LE FANTOME
Arrêtez ici, sergent.
CITE ROULET PRIVEE PAS D'ADMISSION
Nous allons placer les hommes en un cercle autour de la ville... et attendre.
TALK SHOW 4/25
PRIVEE PAS D'ADMISSION
Ici... voici un autre gars... assommé!
UNE HEURE
J'en ai assez... je m'en vais d'ici... et vite!
par Lee Falk et Ray Moore

PHILOMENE
Puis-je aller au parc pour voir le feu d'artifice?
Non... il est trop tard pour sortir.
Tu peux le regarder à la télévision... ils vont téléviser le feu d'artifice.
Pouah... j'aimerais le voir en réel.
par Ernie Bushmiller

LA SOURIS MIQUETTE
Flûte! Il est trop gros pour entrer dans le concours de vent-volant!
Comédie KITE CONTEST ENTER HERE
Laissez faire, Morry...
Je vais l'achever!
Plus tard
par Walt Disney

LE FANTOME
Arrêtez ici, sergent.
CITE ROULET PRIVEE PAS D'ADMISSION
Nous allons placer les hommes en un cercle autour de la ville... et attendre.
TALK SHOW 4/25
PRIVEE PAS D'ADMISSION
Ici... voici un autre gars... assommé!
UNE HEURE
J'en ai assez... je m'en vais d'ici... et vite!
par Lee Falk et Ray Moore

PHILOMENE
Puis-je aller au parc pour voir le feu d'artifice?
Non... il est trop tard pour sortir.
Tu peux le regarder à la télévision... ils vont téléviser le feu d'artifice.
Pouah... j'aimerais le voir en réel.
par Ernie Bushmiller

LA SOURIS MIQUETTE
Flûte! Il est trop gros pour entrer dans le concours de vent-volant!
Comédie KITE CONTEST ENTER HERE
Laissez faire, Morry...
Je vais l'achever!
Plus tard
par Walt Disney

LE FANTOME
Arrêtez ici, sergent.
CITE ROULET PRIVEE PAS D'ADMISSION
Nous allons placer les hommes en un cercle autour de la ville... et attendre.
TALK SHOW 4/25
PRIVEE PAS D'ADMISSION
Ici... voici un autre gars... assommé!
UNE HEURE
J'en ai assez... je m'en vais d'ici... et vite!
par Lee Falk et Ray Moore

PHILOMENE
Puis-je aller au parc pour voir le feu d'artifice?
Non... il est trop tard pour sortir.
Tu peux le regarder à la télévision... ils vont téléviser le feu d'artifice.
Pouah... j'aimerais le voir en réel.
par Ernie Bushmiller

LA SOURIS MIQUETTE
Flûte! Il est trop gros pour entrer dans le concours de vent-volant!
Comédie KITE CONTEST ENTER HERE
Laissez faire, Morry...
Je vais l'achever!
Plus tard
par Walt Disney

LE FANTOME
Arrêtez ici, sergent.
CITE ROULET PRIVEE PAS D'ADMISSION
Nous allons placer les hommes en un cercle autour de la ville... et attendre.
TALK SHOW 4/25
PRIVEE PAS D'ADMISSION
Ici... voici un autre gars... assommé!
UNE HEURE
J'en ai assez... je m'en vais d'ici... et vite!
par Lee Falk et Ray Moore

PHILOMENE
Puis-je aller au parc pour voir le feu d'artifice?
Non... il est trop tard pour sortir.
Tu peux le regarder à la télévision... ils vont téléviser le feu d'artifice.
Pouah... j'aimerais le voir en réel.
par Ernie Bushmiller

LA SOURIS MIQUETTE
Flûte! Il est trop gros pour entrer dans le concours de vent-volant!
Comédie KITE CONTEST ENTER HERE
Laissez faire, Morry...
Je vais l'achever!
Plus tard
par Walt Disney

LA SOURIS MIQUETTE
Flûte! Il est trop gros pour entrer dans le concours de vent-volant!
Comédie KITE CONTEST ENTER HERE
Laissez faire, Morry...
Je vais l'achever!
Plus tard
par Walt Disney

LE FANTOME
Arrêtez ici, sergent.
CITE ROULET PRIVEE PAS D'ADMISSION
Nous allons placer les hommes en un cercle autour de la ville... et attendre.
TALK SHOW 4/25
PRIVEE PAS D'ADMISSION
Ici... voici un autre gars... assommé!
UNE HEURE
J'en ai assez... je m'en vais d'ici... et vite!
par Lee Falk et Ray Moore

PHILOMENE
Puis-je aller au parc pour voir le feu d'artifice?
Non... il est trop tard pour sortir.
Tu peux le regarder à la télévision... ils vont téléviser le feu d'artifice.
Pouah... j'aimerais le voir en réel.
par Ernie Bushmiller

LA SOURIS MIQUETTE
Flûte! Il est trop gros pour entrer dans le concours de vent-volant!
Comédie KITE CONTEST ENTER HERE
Laissez faire, Morry...
Je vais l'achever!
Plus tard
par Walt Disney

LE FANTOME
Arrêtez ici, sergent.
CITE ROULET PRIVEE PAS D'ADMISSION
Nous allons placer les hommes en un cercle autour de la ville... et attendre.
TALK SHOW 4/25
PRIVEE PAS D'ADMISSION
Ici... voici un autre gars... assommé!
UNE HEURE
J'en ai assez... je m'en vais d'ici... et vite!
par Lee Falk et Ray Moore

PHILOMENE
Puis-je aller au parc pour voir le feu d'artifice?
Non... il est trop tard pour sortir.
Tu peux le regarder à la télévision... ils vont téléviser le feu d'artifice.
Pouah... j'aimerais le voir en réel.
par Ernie Bushmiller

LA SOURIS MIQUETTE
Flûte! Il est trop gros pour entrer dans le concours de vent-volant!
Comédie KITE CONTEST ENTER HERE
Laissez faire, Morry...
Je vais l'achever!
Plus tard
par Walt Disney

LE FANTOME
Arrêtez ici, sergent.
CITE ROULET PRIVEE PAS D'ADMISSION
Nous allons placer les hommes en un cercle autour de la ville... et attendre.
TALK SHOW 4/25
PRIVEE PAS D'ADMISSION
Ici... voici un autre gars... assommé!
UNE HEURE
J'en ai assez... je m'en vais d'ici... et vite!
par Lee Falk et Ray Moore

PHILOMENE
Puis-je aller au parc pour voir le feu d'artifice?
Non... il est trop tard pour sortir.
Tu peux le regarder à la télévision... ils vont téléviser le feu d'artifice.
Pouah... j'aimerais le voir en réel.
par Ernie Bushmiller

LA SOURIS MIQUETTE
Flûte! Il est trop gros pour entrer dans le concours de vent-volant!
Comédie KITE CONTEST ENTER HERE
Laissez faire, Morry...
Je vais l'achever!
Plus tard
par Walt Disney

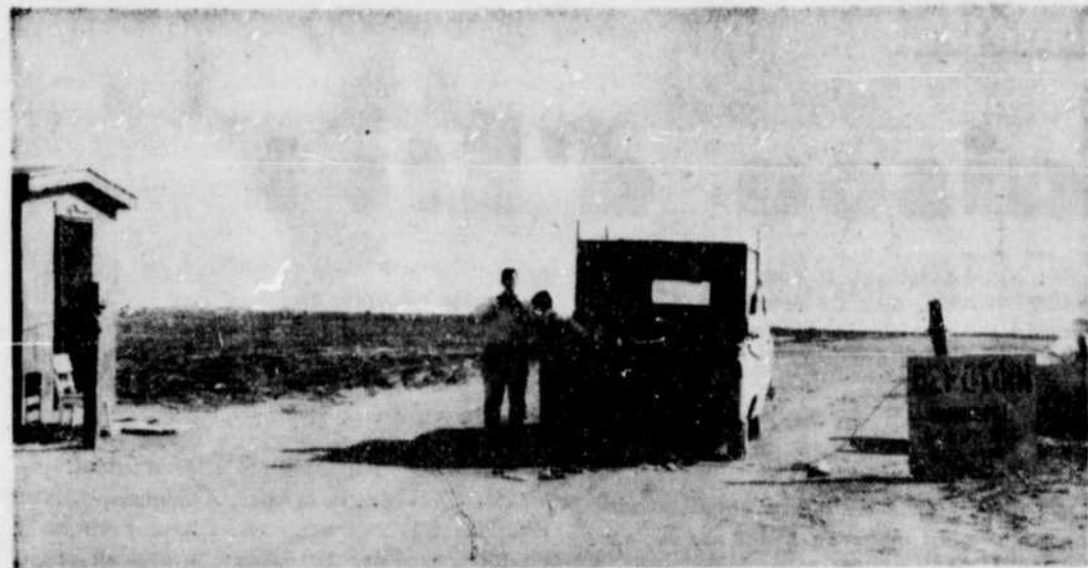
LE FANTOME
Arrêtez ici, sergent.
CITE ROULET PRIVEE PAS D'ADMISSION
Nous allons placer les hommes en un cercle autour de la ville... et attendre.
TALK SHOW 4/25
PRIVEE PAS D'ADMISSION
Ici... voici un autre gars... assommé!
UNE HEURE
J'en ai assez... je m'en vais d'ici... et vite!
par Lee Falk et Ray Moore

PHILOMENE
Puis-je aller au parc pour voir le feu d'artifice?
Non... il est trop tard pour sortir.
Tu peux le regarder à la télévision... ils vont téléviser le feu d'artifice.
Pouah... j'aimerais le voir en réel.
par Ernie Bushmiller

LA SOURIS MIQUETTE
Flûte! Il est trop gros pour entrer dans le concours de vent-volant!
Comédie KITE CONTEST ENTER HERE
Laissez faire, Morry...
Je vais l'achever!
Plus tard
par Walt Disney

LA SOURIS MIQUETTE
Flûte! Il est trop gros pour entrer dans le concours de vent-volant!
Comédie KITE CONTEST ENTER HERE
Laissez faire, Morry...
Je vais l'achever!
Plus tard
par Walt Disney

LE FANTOME
Arrêtez ici, sergent.
CITE ROULET PRIVEE PAS D'ADMISSION
Nous allons placer les hommes en un cercle autour de la ville... et attendre.
TALK SHOW 4/25
PRIVEE PAS D'ADMISSION
Ici... voici un autre gars... assommé!
UNE HEURE
J'en ai assez... je m'en vais d'ici... et vite!
par Lee Falk et Ray Moore



Voici une vue du dépot de Québec, sis au sud du village de Ste-Thérèse-de-Lisieux. Selon M. Jean Roy, directeur du Service de l'Hygiène industrielle et du Génie sanitaire au ministère de la Santé du Québec, ce dépot est "un des mieux entretenus de la région". "Lorsqu'on fait de l'enfouissement sanitaire, il arrive que des gaz et des vapeurs se dégagent de la décomposition et qu'à un certain moment tout prenne feu et devienne incontrôlable", dit M. Roy; il est cependant bon que la cité de Beauport ait attiré l'attention du public sur ce problème.

Quoi encore ?

par Jacques Jobin

Après la TV en couleurs

Après la TV, c'est le quotidien qui adopte la couleur. Nous l'apprenons de la revue française "Express" qui signale les transformations qui doivent survenir le 19 septembre prochain au quotidien "Métro-Express": "Le premier quotidien en couleurs au monde va sortir au mois de septembre et sera rédigé en français... mais pas en France. C'est, en effet, le "Métro-Express" de Montréal, qui va se transformer en adoptant le format et le procédé qui sont ceux, en France, de "L'Auto-Journal" (bimensuel qui envisage, lui, de réduire de moitié ses dimensions). Déjà, un contrat spécial lie le "Métro-Express" à l'agence United Press, qui diffuse pour la première fois des photos en couleurs. Les propriétaires de ce quotidien, les frères Brillant, possèdent déjà une chaîne d'hebdomadaires, de stations de télévision et de mines de cuivre".

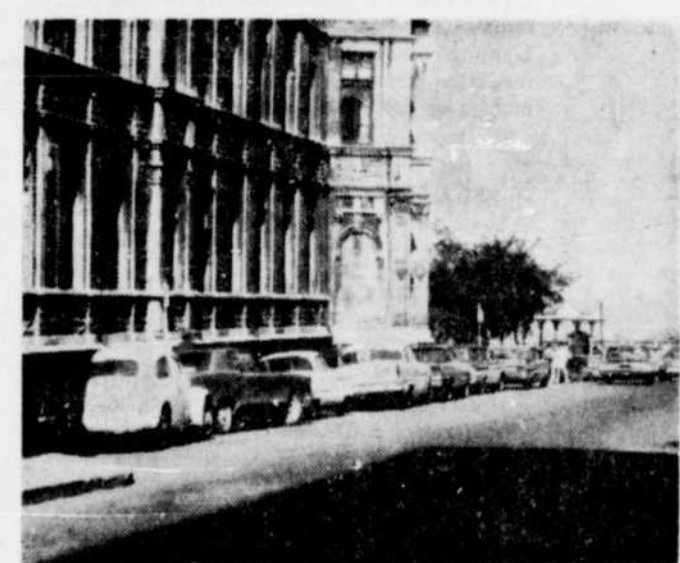
Le coup des petits pains

Comme dirait Jacques Brel, on va refaire le coup des petits pains, celui de la multiplication. Ce sera à Tokyo, en mars 1967. On pourra y voir des centaines et des centaines de Madame Butterfly puisqu'un concours est lancé où pourront prendre part les chanteuses de ce rôle-titre, quel que soit leur âge et quelle que soit leur nationalité.

Ça compte

Depuis que la compagnie Player's a lancé son slogan: "C'est le tabac qui compte", on ne cesse de voir le prix des cigarettes grimper. Encore cette semaine, il nous en coûtera un cent de plus pour boucaner. Ça ne paraît pas, me direz-vous, mais à la longue, ça compte.

Le doigt heureux



J'ai dit récemment que l'abolition du stationnement en perpendiculaire ne se faisait pas comme promis. Cela devait être au 1er juin. Ça n'empêche pas de souligner que depuis quelques jours, peut-être depuis que j'en ai parlé, le stationnement en perpendiculaire a remplacé celui en perpendiculaire à plusieurs endroits. Sur la rue St-Louis, par exemple, en face de l'Estoc, on a l'impression que cette mesure double la largeur carrossable de la rue.

Histoire de chiens

Un chien de Silery rencontre un chien de St-Sauveur. "Comment t'appelles-tu?" lui demande-t-il. — "Toto" — "Comment t'appelles-tu cela?" — "To-t-o, et toi, comment t'appelles-tu?" — "Moi, je m'appelle Fido, et j'épelle ça P-h-y-d-e-a-u-i-l".

Dépotoirs à ciel ouvert

Etude effectuée par le ministère de la Santé

M. Jean Roy à l'emploi du gouvernement provincial, a déclaré hier soir à la télévision de Radio-Canada que le ministère de la Santé du Québec était à effectuer des études sur les dépotoirs à ciel ouvert des villes de la région de Québec.

Commencées il y a un mois,

Les sculpteurs ne laisseront pas des oeuvres inachevées

(PC) — Les sept participants du premier symposium international de sculpture de Québec ne laisseront pas des oeuvres inachevées sur le parvis des Champs de Bataille, près du musée du Québec, puisque le ministère des Affaires culturelles leur accorde un délai d'au moins une semaine pour les terminer.

M. Gilles Hénault, conservateur du musée d'art moderne de Montréal et responsable de la manifestation, a confirmé, la nouvelle hier, au cours d'une conversation téléphonique, précisant que certaines sculptures seraient terminées mercredi ou jeudi.

C'est vendredi dernier que devait se terminer le plus grand symposium de sculpture sur bois du monde, d'une durée de six semaines. Hier, des ouvriers devaient fixer les oeuvres dans des bases de béton.

Samedi soir, au cours d'une réception donnée en leur honneur à Montréal, les sept sculpteurs ont rencontré les organisateurs du symposium pour obtenir le délai nécessaire à la fin de leurs oeuvres.

La plupart d'entre eux n'ont pu commencer leur travail qu'une dizaine de jours après leur arrivée dans la capitale provinciale. Ce contretemps se visionnement en matériaux et en outillage, ainsi qu'au manque d'organisation quant aux ouvriers désignés pour aider les sculpteurs.

Après avoir exploré différents comités voisins de la capitale provinciale, les sculpteurs ont enfin trouvé du bois en plein coeur de la ville, dans la cour du patronage Roc-Amadour.

A la rescousse

William Davis, rédacteur financier du journal britannique "The Guardian" veut aider à sauver la livre sterling. C'est pourquoi il a publié une longue énumération de situations financières qui tendent à prouver que la Grande-Bretagne de Sa Majesté Elizabeth II n'est pas dans une situation aussi noire qu'on veut le faire croire.

"Nous exportons 16% de notre produit national brut: plus que tous les autres pays, sauf peut-être l'Allemagne. Nous sommes parmi les plus grands fournisseurs d'appareils électroniques. Les investissements britanniques outre-mer totalisent 88 fois le déficit prévu dans la balance des paiements pour 1966. En 1970, les touristes dépenseront chez nous 500 millions de livres. Depuis 1958, les voitures britanniques ont gagné pas moins de cinq fois le championnat du monde des courses d'automobiles de catégorie No 1. La Grande-Bretagne fut le premier pays du monde libre à réaliser un programme pour la production commerciale de l'énergie nucléaire. On consomme, de nos jours, plus de whisky écossais que jamais auparavant".

Que les anglophiles se rassurent, Albion n'est pas mourante.

Encore un peu de temps

Les députés, tel que le signale Me François Drouin, l'autorité incontestée en matière d'élections au Québec, ont jusqu'au 8 septembre pour déposer les rapports sur leurs dépenses électorales. Il n'y aurait donc pas eu le moindre problème si M. Daniel Johnson avait convoqué une session spéciale, lors de la grève des hôpitaux. Les députés avaient encore un bon délai avant la date limite du dépôt de ces rapports. Après cette date, toutefois, ne saurait siéger en chambre un député ayant omis cette procédure.

On se souvient que depuis trois, c'est-à-dire depuis qu'on a commencé à organiser des symposiums dans la province, soit à Montréal, Alma et Québec, les sculpteurs et les organisateurs ont eu à plusieurs reprises des démêlés qui ont soulevé des commentaires dans la presse étrangère.

M. Hénault a fait savoir par ailleurs que les sculpteurs, venant de tous les coins du monde, bénéficieraient d'une allocation de séjour de \$15 par jour, depuis le début du symposium jusqu'à la fin, en plus d'une allocation pour les frais de voyage et d'un cachet de \$1.000.

Il a dit qu'il avait recommandé au ministère des Affaires culturelles le versement d'une allocation de séjour de \$15 par jour, au lieu de \$12, par jour, le symposium a été tenu au plus fort de la saison touristique dans la vieille capitale, alors que les prix sont à la hausse.

ces études doivent être terminées vers le mois de novembre et un rapport sera alors envoyé à tous les maires du Québec métropolitain sur la question, a-t-il fait savoir.

M. Roy, qui participait à l'émission Rond-Point, a émis l'opinion que les municipalités de la région devraient se grouper pour solutionner le problème que représente l'existence de tels dépotoirs.

Il a cru que la croissance rapide de la population métropolitaine et, par conséquent, l'augmentation du volume des ordures ménagères était la cause de l'apparition de ces problèmes.

Trois solutions peuvent être apportées afin de remédier à l'existence de dépotoirs à ciel ouvert, selon M. Roy: l'incinération, l'enfouissement sanitaire et le compostage.

Il a déclaré que l'étude qui est présentement effectuée par le ministère de la Santé permettra sans doute de savoir quelle est la meilleure d'entre elles pour les villes de la région métropolitaine de Québec.

Avez-vous lu ça ?

Les vacances, c'est merveilleux, surtout au début! Au retour, on a un surplus de photos, de souvenirs, une provision d'énergie et un peu moins d'argent. Comme compensation, il y a la joie de reprendre un travail qu'on aime.

En arrivant sur les routes du Vermont, j'ai aimé l'avertissement en français "Glissant si humide". Les Américains ne sont pas sans défauts, mais ils sont pratiques en m'invitant à la prudence dans ma langue.

— oOo —
Merci aux lecteurs qui m'ont souhaité de bonnes vacances, en particulier à deux lectrices qui s'interrogent sur mon identité. Je suis dans les affaires, marié, père de 7 enfants et je ne suis pas un expert dans la "pilule".

— oOo —
André Cantin, ramasseur de balles pendant le Tournoi de Rotation, Dow, qui a échangé des balles avec Manuel Santana, appartient à une famille de tennis. Son père M. Harold Cantin et ses oncles Raymond, Magella et G. Léon Cantin l'ont précédé sur les courts.

— oOo —
La rumourerie voulant que M. Gérard Filion devienne administrateur de U.S. Steel Co. est mal "fondée".

— oOo —
En voyage, j'achète un journal dans les villes. Il fait bon de retrouver l'Action à Québec, pour ne pas voir "Suite à la page 14". Dans mon journal, je n'ai pas à retourner les pages.

— oOo —
Heureux de vous voir revenir sur la scène de l'actualité, M. Louis Coderre. Votre participation à la Campagne de la Plume Rouge est une véritable "acquisition" pour le président M. Léo-T. Julien. Bon succès.

Jean Napran

Palais de justice

(Par Robert Giroux)

Deux sentences de pénitencier mais des cas bien différents

Je demande votre clémence, je n'ai jamais eu beaucoup de chances dans la vie, a déclaré hier, Fernand Marier, technicien en radio de 41 ans, du 36^{1/2}, rue St-Pierre, Québec, alors qu'il comparait devant M. le juge Paul Roy.

Le prévenu venait d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité à l'accusation de s'être, dans la nuit du 28 au 29 août, introduit par effraction dans le magasin de Provincial Electronics dans l'intention d'y commettre un acte criminel, soit le vol.

"Il a une feuille de condamnations antérieures qui couvrent trois pages. Il n'y a rien à faire avec lui", a déclaré Me Anatole Corriveau, procureur de la Couronne, à l'intention du magistrat.

Le juge Roy a condamné le prévenu à deux ans de pénitencier, ajoutant qu'il croyait que c'est le seul endroit où il n'aurait pas la chance de commettre de vols.

Au cours de la journée, le même magistrat a condamné un jeune journalier de 18 ans à la même sentence, mais pour des motifs différents, soit à la demande même de l'accusé.

Le jeune homme venait, à sa mise en accusation, d'avouer sa culpabilité à la charge d'avoir, le 3 août, pénétré par effraction dans les bureaux de l'entreprise Jean-Guy Nolet, à St-Romuald, et d'y avoir volé de l'argent courant pour une valeur d'environ \$135.

Après que le prévenu eût informé la Cour qu'il ne travaillait pas et qu'il n'avait pas de métier, le procureur de la Couronne, Me Maurice Lagacé, fit savoir au magistrat que l'accusé lui avait fait part de son désir d'être condamné au pénitencier, à un centre spécial où il pourrait apprendre un métier.

Le magistrat rendit une sentence en ce sens, ajoutant qu'il recommanderait l'entrée du jeune homme au centre de réhabilitation afin qu'il puisse y apprendre un métier.

Quand vous sortirez, vous pourrez alors gagner votre vie, lui dit-il.

Auparavant, le prévenu avait admis une condamnation antérieure pour une tentative de vol à main armée, le 20 juillet '66.

Enquête d'un professeur accusé d'une effraction et d'un vol de \$630 dans un presbytère

Un jeune professeur de 20 ans, de Notre-Dames-des-Laurentides, a été envoyé à son procès devant la Cour du Banc de la Reine, au prochain assises criminelles, hier, par M. le juge en chef Thomas Tremblay, immédiatement après son enquête préliminaire.

Le prévenu, Jacques Parrot, était accusé de s'être introduit par effraction dans le presbytère de Rivière-a-Pierre, comté de Portneuf, le 20 juin, et d'y avoir volé une somme de \$630 d'argent courant, propriété de M. l'abbé Jean-Baptiste Drouin, curé de la paroisse.

Egalement, de s'être évadé d'une garde légale, vers la même date.

Au cours de son témoignage, le curé a déclaré qu'il n'avait rien vu de l'effraction et du vol, mais qu'il avait constaté, après coup, que la clef de son coffre-fort avait été volée, était disparue.

Pour sa part le sacristain, M. Pierre Miller, âgé de 74 ans, a raconté à la Cour que, ce jour-là, il était dans sa maison, située à 500 ou 600 pieds du presbytère.

J'ai vu un homme entrer au presbytère. Lorsqu'il en est sorti, il courait très vite. J'ai dit à ma femme: Cela a l'air d'un malfaiteur, mais on le perd".

Je suis sorti à l'extérieur et j'ai couru après lui, mais à mon âge, vous comprenez, on ne court pas bien vite. Je l'ai vu sauter dans une petite automobile rouge et partir.

L'individu portait une chemise blanche et un pantalon pâle. Je n'ai pas remarqué son visage, cependant.

Je me suis ensuite rendu au presbytère pour voir ce qui s'était passé.

Le 20 juin, j'étais en devoir au poste de St-Raymond, dans le comté de Portneuf, a raconté l'agent Percy Gagnon, 25 ans, de la Sûreté provinciale.

Comme j'avais reçu l'ordre de surveiller une petite voiture rouge, je me suis rendu en auto à St-Léonard, municipalité située entre St-Raymond et Rivière-a-Pierre.

J'ai stationné mon véhicule en bordure de la route et je me suis tenu dans le chemin. Lorsque j'ai aperçu une Vauxhall rouge qui s'en venait, j'ai fait signe au conducteur d'arrêter.

L'auto s'est immobilisée à 200 pieds plus loin. Le véhicule a rebrousse chemin en ma direction, après avoir fait demi-tour, mais il a poursuivi sa route rendu à ma hauteur.

J'ai sorti mon revolver et j'ai crié: "Arrêtez ou je tire". Le conducteur a obéi et je lui ai fait stationner son automobile dans la cour du Garage Hardy.

Lorsque je lui ai demandé de venir me rejoindre, il a eu un mouvement de fuite. Encore, j'ai sorti mon arme à feu et je lui ai dit: "Arrêtez ou je tire".

Quand je suis venu pour lui passer les menottes, il m'a déclaré: "Mets-moi pas ça, je vais mourir".

Ensuite, je l'ai fouillé. Dans la poche gauche de son pantalon, il y avait deux rouleaux d'argent et un portefeuille. A un certain moment, il m'a dit: "Donnez-moi une chance".

Gaston Plamondon, chef de police de St-Raymond, a témoigné que, ce n'est que deux jours après l'incarcération du prévenu aux cellules municipales, qu'il avait fait sa connaissance et, qu'en fouillant son lit, il y avait trouvé une clef sous le matelas.

Un agent de la Sûreté provinciale a raconté qu'il avait ensuite ramené le prisonnier aux quartiers généraux de la rue St-Cyrille, à Québec.

Le prévenu était derrière moi alors que j'étais en train de donner sa description au comptoir d'admission.

A un certain moment, j'ai entendu l'agent Georges Tremblay qui criait quelque chose à Parrot. Je me suis retourné: l'agent Tremblay courait après le jeune homme, à cent ou 200 pieds de moi.

J'ai sauté dans ma voiture et je ne les ai rejoints que sur la rue Lockwell alors que l'agent Tremblay était en train de mettre les menottes aux poignets de l'accusé.

Clinique nationale de directeurs de centres de loisirs

Les jeunes donnent leur opinion et formulent des suggestions

De notre envoyée spéciale
Lucie PLANTE

Pour la quatrième année consécutive, la Cité des Jeunes de Rivière-du-Loup accueille du 28 août au 3 septembre, les directeurs de centres de loisirs réunis en clinique nationale.

Organisé par l'Association canadienne des Centres de Loisirs (ACCL) grâce à une subvention de \$13.603, accordée par le ministère de la Santé nationale, sur recommandation du Conseil canadien de la Santé et du Sport amateur, ce stage a comme thème d'étude, cette année: "Les loisirs et les adolescents". Près de cent personnes, représentant cinquante centres de loisirs répartis à travers huit provinces du Canada y assistent.

L'OPINION DES JEUNES

Lors de la première session qui a eu lieu hier, une quinzaine de jeunes gens et jeunes filles ont été invités à exposer leurs idées sur: "Les adolescents et les centres de loisirs". Ce panel était sous la direction de M. Jean-Paul Savard.

Les panelistes ont défini un centre de loisirs comme un endroit pouvant accueillir toute la population de 4 à 75 ans. Mais ils déclarent le fait qu'on n'y établit pas suffisamment d'activités pouvant intéresser les jeunes adolescents de 16 ans et

plus. Ils demandent à ce que les distractions qu'offrent les centres de loisirs coïncident un peu plus avec les goûts des jeunes.

Selon eux il n'y a que les soirées de danses organisées le samedi soir qui attirent la masse des jeunes. Ils sont bien intéressés par les sports qui sont offerts mais ils se plaignent que ces derniers ne leur profitent pas pleinement. Pourquoi? Ils ont répondu que trop de salles des centres de loisirs sont louées à divers organismes privés et par le fait même les manifestations sportives et culturelles sont reléguées à des soirées de la semaine qui ne viennent pas toujours aux jeunes. "Nous sommes limités, ont-ils dit. L'administrateur du centre de loisirs doit penser à se financer tout en organisant les activités."

CE QU'ILS SUGGERENT ?

Selon les panelistes, représentant tous les jeunes du Canada, il faut un spécialiste en loisirs dans chacun des centres afin d'éviter que ce soit la même personne qui soit étouffée par les problèmes d'administration et ceux des loisirs. Ce spécialiste servirait d'intermédiaire. Car les jeunes veulent participer à la programmation des activités. Ils accusent les directeurs de centres de loisirs de

ne pas leur faire confiance, de refuser leurs opinions. Ils veulent être écoutés et discuter avec les autorités.

LES LOISIRS: UNE EDUCATION

Les jeunes sont d'avis qu'on ne devrait pas offrir seulement des activités sportives dans les centres de loisirs. Selon eux, on n'étend pas suffisamment le champ des activités culturelles telles que boîtes à chansons, cours de peinture, arts plastiques, art dramatique etc.

Ils déclarent qu'à ce moment on attirerait beaucoup plus de jeunes de 16 ans et plus. Ceux qui traînent dans les restaurants, les tavernes et ceux qui flânent à la porte du centre des loisirs au lieu d'y entrer il faut aller les chercher et les convaincre qu'on a quelque chose de mieux à leur offrir au centre. "Bien sûr, ont-ils précisé, l'affluence ne se fait pas du jour au lendemain. Au début il faut accepter des salles de 10 personnes si l'on veut en arriver à 50 et 100 personnes dans l'avenir."

Ces jeunes qui se réunissent un peu partout pour discuter pourquoi ne le feraient-ils pas au centre dans une pièce aménagée spécialement à leur intention? Au début l'adaptation sera difficile mais ils s'y habitueront certainement. Ils sentent une ambiance chaleureuse.

Mais pour en arriver là, il faut accepter plus ou moins la carte de membre obligatoire. On suggère plutôt une cotisation de la part des jeunes par exemple lorsqu'il y a de l'équipement à acheter pour une nouvelle activité à établir. Ainsi ils sentiraient qu'ils participent un peu plus.

ET LES PARENTS ?

Au cours du panel, les jeunes ont aussi discuté de la réaction des parents envers les centres de loisirs. Selon eux, ils représentent un problème majeur dans certains cas. Il en existe deux classes: ceux qui défendent à leurs enfants de se rendre au centre parce qu'on y organise des soirées de danses et que cela constitue une occasion de rencontre pour garçons et filles et ceux qui poussent leurs enfants vers le centre de loisirs parce que durant ce temps ils ne sont pas inquiets. Est-ce que cela incite les adolescents à se diriger vers le centre de loisirs? On sait si bien que par esprit de contradiction ils vont où leurs parents leur défendent et considèrent comme vieux jeu les endroits qu'ils leur proposent.

QUE LEUR APORTE LE CENTRE DE LOISIRS ?

Selon les panelistes réunis, les centres de loisirs sont très valables pour les jeunes de 6

à 13 ans. Mais à compter de cet âge les activités leur semblent un peu trop jeunes. Ils y portent moins d'intérêt. Quant à la masse des adolescents elle n'est pas encore touchée par les centres de loisirs. Ce qu'il faudrait faire? Premièrement les cours de perfectionnement offerts aux moniteurs ne devraient pas toucher uniquement les jeunes enfants mais aussi les adolescents. Ainsi, de retour dans leurs centres, les moniteurs possèderaient un peu plus de trucs et de techniques afin d'amener les adolescents. Un jeune homme de 19 ans peut réunir un bon groupe de ses amis et former un jeu d'équipe, quel qu'il soit, au centre. Ce sera toujours accepté avec plaisir de la part du directeur.

D'ailleurs il est prouvé que les adolescents exigent énormément de temps pour eux seuls. Voilà pourquoi il est quasi impossible qu'une personne aille les fonctions d'administrateur et de directeur de loisirs.

Un spécialiste, lui, écouterait les opinions et les suggestions des jeunes adolescents et leur proposerait même de nouvelles activités qui par le fait même les obligera à prendre leurs responsabilités. Et peu à peu ils s'intéresseront et seront plus attirés par le centre de loisirs où l'on peut s'affirmer

et discuter quand même, plutôt que par les tavernes et les restaurants.

Voilà les principales idées qui sont ressorties de ce forum où les participants n'étaient que des jeunes dans la vingtaine et par lequel ils ont pu émettre leurs véritables opinions.

X X X

Ces discussions entre les jeunes et les directeurs de centres de loisirs réunis se sont poursuivies toute la journée. D'ici la fin de la session d'études des exposés seront faits par des conférenciers éminents tels que M. René Bellisle, surintendant de la Récréation de la ville de Montréal et président de la C.L.Q. M. l'abbé Armand Maranda, supérieur du Grand Séminaire de Québec; le Rév. Père Médéric Montpetit, du Centre catholique de l'université St-Paul, d'Ottawa; M. Yvan Dubois, directeur du service d'éducation physique et des activités culturelles régionales de Dufferin; M. Hugues Quirion; M. Claude Bouchard, de l'université Laval de Québec et plusieurs autres. La dernière journée, c'est-à-dire le 2 septembre est réservée à une tribune libre d'information avec des spécialistes invités qui traiteront des problèmes des directeurs de centres de loisirs.

Ce qu'est l'A.C.C.L. ?

L'A.C.C.L. a été fondée le 13 décembre 1962, lors d'une réunion qui groupa au Centre Immaculée-Conception de Montréal une centaine de directeurs de centres et autres organismes de Loisirs. Ses premiers membres furent 70 centres de Loisirs du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Ce nombre se chiffra en 1964 à plus de 100, avec d'autres affiliations du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

SES BUTS

- Rendre service.
- Grouper les centres de Loisirs et maintenir entre eux des liens de collaboration et d'information en favorisant des échanges réguliers.
- Aider la création de nouveaux centres.
- Intéresser les citoyens aux problèmes des Loisirs et, à cette fin, organiser des cours, des conférences, des congrès, etc.
- Promouvoir le sport, l'éducation physique, les jeux, ainsi que les loisirs culturels, sociaux et artistiques.
- Aider la formation du personnel des centres de Loisirs.
- Permettre aux centres de Loisirs d'être présents sur le plan national; tels sont les principaux buts de l'A.C.C.L.

L'Action éditoriale

Le sort du gouvernement fédéral

Les analystes s'accordent à prédire au gouvernement de M. Pearson des heures sombres. Les motifs ne manquent certes pas pour affirmer que ce gouvernement, insuffisant en nombre et en qualité, va connaître au cours des prochains jours un profond bouleversement. Pourtant, on peut se demander s'il est souhaitable de secouer le gouvernement au point de provoquer un nouveau scrutin, tant il est assuré que nous nous retrouverions de nouveau avec les mêmes figures et les mêmes insuffisances.

La grève du rail place M. Pearson sur la sellette. Les partis d'opposition n'admettent pas aisément que les contribuables aient à payer des taux de transport plus élevés en raison de cet arrêt de travail: les conservateurs, qui détiennent une inexpugnable forteresse dans l'Ouest canadien, ne s'aventureront pas à autoriser une hausse dans les prix du transport. Que peut faire le gouvernement? Le M. Pearson que les Canadiens connaissent va certainement tenter de refiler à quelqu'un d'autre un problème qui met en cause le prestige du Parlement canadien. Ce n'est pas que la solution d'une hausse de 9% soit à rejeter, surtout si elle confie aux négociations la suite des pourparlers, mais on s'expliquerait difficilement que le Parlement se soit réuni pour ainsi accoucher d'une souris.

Si la grève du rail provoque une inquiétude quant au sort du gouvernement Pearson, c'est donc surtout en raison de l'incapacité manifeste de ce gouvernement à montrer une indispensable fermeté. Ajoutez à cela l'imminent rapport sur l'affaire Munsinger, l'impossibilité de concilier la lutte contre l'inflation et les promesses de M. Pearson en matière d'assurance-maladie et de pensions aux vieillards, et vous brosez un beau tableau! M. Pearson est le genre d'homme qui distingue, nuance et ratiocine avant de traverser la rue et voilà qu'on lui demande des décisions graves...

Les raisons ne manquent assurément

pas pour justifier le renvoi du cabinet Pearson, malgré le dynamisme que montre depuis peu un ministre comme M. Jean Marchand. Ces raisons ne nous assurent pourtant pas que le nouveau gouvernement serait plus lucide et plus fort. Aucun parti ne semble en mesure de s'assurer une majorité, ce qui n'est sans doute pas un drame; aucun parti ne semble en mesure de donner au pays la poigne solide qu'il réclame. Les libéraux perdraient un certain nombre de sièges, les conservateurs demeureraient à peu près au même point et les néo-démocrates feraient des gains appréciables aux dépens des libéraux et des créditistes. Serions-nous plus avancés?

Le peu de force qui reste à M. Pearson provient donc de la répugnance de l'électorat canadien à vivre une nouvelle campagne électorale vouée à la stérilité. On admettra que le motif est de mauvaise qualité. Il devra pourtant (le povero!) tenir le coup, sinon le Canada risque de se lancer dans une nouvelle lutte électorale avant même d'avoir réglé la grève des cheminots.

Ce qui attire l'attention dans la présente grève, c'est l'ampleur des demandes syndicales en matière de salaires. Les indécentes réclamations d'un autre groupe (50% de plus) assombrissent encore l'atmosphère. Il n'en demeure pas moins que les compagnies se gênent encore moins pour majorer les demandes qu'elles transmettent au public: je ne crois pas, en effet, que l'augmentation du coût des cigarettes qui se produit cette semaine, après une première hausse au moment de la mise en vigueur de la Régie des Rentes, ait jamais fait l'objet d'un référendum. Les syndicats sont en train de faire la preuve par l'absurde, et par un absurde joliment douloureux, que notre pays a besoin d'une poigne solide et d'une planification valable. Ce qui est tragique, c'est que M. Pearson est incapable de gouverner et de prévoir.

Laurent Laplante

En attendant l'étude d'un assez "gros bill de Québec"

En 1964, le traditionnel "bill de Québec" portait le no 147. L'année suivante, en 1965, c'était le projet de loi no 150 qui fut, on s'en rappelle, "un gros bill": Il s'agissait d'étudier les diverses recommandations de la Commission Sylvestre concernant le mode administratif de la ville. L'adoption dudit projet de loi constituait l'une des phases du processus imaginé pour revaloriser en quelque sorte "le citoyen municipal", selon les mots du ministre, M. Pierre Laporte.

Dans l'esprit de ce dernier, le "bill de Québec", édition 1965, était, à maints égards, une manière de prototype dont on s'inspirerait à l'avenir dans le cas des agglomérations québécoises d'une population de 50,000 âmes et plus. C'est dire tout l'intérêt que soulevait l'étude du projet de loi. Un point, par exemple, entre d'autres: le droit de vote à 18 ans.

Pour être moins prototypique, l'édition 1966 du "bill de Québec" ne sera point, loin de là, dénué de tout intérêt. Du fait de l'appel au peuple survenu au début de juin dernier, il sera évidemment soumis à l'attention du législateur plus tard que l'espérait fermement le maire Gilles Lamontagne. Quand, au juste, viendra-t-il sur la table? Il est trop tôt pour le dire. Cet automne même? Dans la négative, l'édition de 1966 en viendrait peut-être éventuellement à se confondre avec celle de 1967. Si tel devenait le cas, le nouveau "bill" no 200 pourrait prendre d'importantes dimensions. De fait, à la fin de 1965, le maire Lamontagne avait déclaré qu'en vue de la rédaction du projet de loi de 1967, l'administration municipale voulait procéder à une refonte complète de la charte québécoise.

Mais n'anticipons pas. Voyons plutôt rapidement ici — on a pu le faire déjà en pages de nouvelles — quelques-unes des principales clauses du prochain projet

de loi. Désireuse d'aller de l'avant le plus tôt possible en matière de réaménagement de l'aire no 10 (Saint-Roch), la Ville veut se faire doter d'importants pouvoirs:

Pouvoirs d'expropriation; pouvoirs de propriété d'un ou de plusieurs immeubles devant renfermer des logis à prix modiques. Également, pouvoirs relatifs à la création d'une nouvelle Commission d'urbanisme composée de cinq membres, dont le maire de Québec. Aussi, pour la Ville, pouvoirs d'acquiescer, d'organiser, d'exploiter et de maintenir elle-même, sur ses terrains de jeux et dans des immeubles lui appartenant, des restaurants et salles à manger.

A quoi il faut ajouter: Pouvoir d'emprunter \$7,000,000. pour la construction d'une usine de filtration; de \$375,000. pour la construction des artères de raccordement avec le Boulevard Laurentien; de \$500,000. comme contribution à la construction de piscines dans les édifices de la Commission des écoles, ou en vue d'autres travaux de caractère permanent dans les centres de loisirs; de \$300,000. pour l'achat de terrains destinés au stationnement hors-rues. Pouvoirs aussi d'utiliser, aux fins que la Ville jugerait appropriées, d'éventuels soldes d'emprunts contractés dans des buts spécifiquement mentionnés au préalable, etc.

Comme on le voit, ce sera, sinon un très "gros bill", du moins un assez "gros bill". Quand, encore une fois, le déballe-t-on officiellement devant les Chambres? C'est le secret de l'avenir et des dieux. Espérons toutefois que le premier ne sera pas trop lointain et que les législateurs, membres du parti au pouvoir et de l'opposition, rivaliseront de compréhension à l'égard des indigibles besoins de la capitale québécoise — "la ville des villes", disait Laurier.

Odilon ARTEAU

courants et remous

Pitié pour les piétons

Les trottoirs, faits pour les piétons, sont bien étroits et bien près de la rue, laquelle est faite pour les automobiles. Lorsqu'il pleut, l'eau s'accumule surtout au bord de la rue. Si ces trois éléments: piéton, mare d'eau, automobile en mouvement, viennent à se trouver à un même point, infailliblement, c'est le piéton qui sera éclaboussé. La mare d'eau ne se vide pas; il en reste tou-

jours pour que d'autres piétons se fassent aussi éclabousser.

C'est très déplaisant pour le piéton qui ne peut que se plaindre du gros tas de ferraille et de son conducteur. Pen-ses-y, Messieurs des Automobilistes. L'automne s'en vient, il pleuvra souvent, les premières neiges formeront des mares d'eau; essayez d'éviter les piétons, et les mares d'eau.

La révolution tranquille (Ch. XIII)

Par la raison d'État

(SUITE)

II. "Ca va passer ou ça va casser".

Après le coup des fusions dites volontaires, l'ancien gouvernement s'est cru assez fort pour passer n'importe quoi. C'est dans cette conjoncture qu'est né un joli petit monstre — Laval.

La charte de la nouvelle ville (16) fusionne sans plus de façon les treize municipalités de l'île Jésus et la ville des Îles Laval. Le conseil de Laval est habilité à amender, annuler ou abroger tous les règlements des anciennes villes sans aucune forme de participation des citoyens, à l'exception de l'urbanisme à Laval-sur-le-Lac où le référendum est requis.

Un conseil intérimaire choisi de façon à donner la suprématie au député-maire administre la ville jusqu'à l'élection municipale d'abord fixée au premier dimanche de novembre 1966.

La ville est divisée en six quartiers d'importance inégale. Les districts Chomedey et Duvernay élisent sept échevins chacun; le quartier Ste-Rose en choisit trois, le quartier Auteuil, deux, et les district St-François et Laval-sur-le-Lac, un chacun.

Les pouvoirs sont à toutes fins pratiques détenus par un comité exécutif choisi et présidé par le maire. Les compétences du conseil sont réduites à la plus simple expression. Un administrateur général ou gérant dirige l'administration courante.

La charte de Laval énumère pendant cinq pages les pouvoirs du comité exécutif, accord de deux pages aux attributions du gérant mais expédie en une demi-page les fonctions du conseil. Cette gradation donne une assez bonne idée de l'importance relative que le législateur a voulu donner aux divers centres de décision.

Critique. Épuisée, la révolution québécoise a accouché d'un avorton hydrencéphale par-dessus le marché.

L'hon. Paul Dozois qui en connaît un rayon en affaires municipales a commenté sèchement: "Bill inique et cynique."

Inique la charte de Laval l'est autant qu'on peut l'imaginer. C'est la politique de puissance dans toute sa crudité et le gouvernement n'a même pas cherché à le dissimuler. L'adoption de cette loi a été entourée d'une extraordinaire série de coups de force.

L'injustice dans la représentation au conseil intérimaire ne semble pas avoir troublé les consciences. La ville d'Auteuil (4,800 h.) s'est vu adjoindre deux représentants alors que la ville de St-Vincent-de-Paul (19,000 h.) n'en a reçu qu'un. Pour 42,000 h. Chomedey a eu droit à cinq représentants mais pour 47,000 h. Pont-Viau et Laval-des-Rapides n'ont eu droit qu'à quatre.

Le droit de référendum a été radié partout sur les questions de zonage — Laval-sur-le-Lac exceptée — et le conseil intérimaire habilité à établir un nouveau plan d'urbanisme.

Cynique, le gouvernement l'a été avec effronterie. Il a assuré le contrôle absolu de l'île Jésus dans une féodalité locale et placé les adversaires dans une condition minoritaire dans laquelle ils n'ont rien pu faire d'autre que du bruit.

Plus de trente procureurs et citoyens ont comparu devant le comité des bills privés. Le maire Bibeau, ami personnel de M. Le-sage, a déclaré sans précautions oratoires: "Permettez-moi de vous rappeler, M. le premier ministre, que votre gouvernement commet là une très grave erreur". Les bâtonniers Martineau et Lacroix ont insisté: "Qui veut cette fusion? A qui va-t-elle profiter?" Le gouvernement n'a pas retenu deux lignes de toutes ces délibérations.

Le dialogue suivant résume bien le cynisme et l'arrogance qui ont entouré l'étude de ce projet de loi:

JOHNSON: M. le président, il nous reste une dernière tranchée, c'est de demander au gouvernement qui a violé la démocratie quant à l'autodétermination des gens de l'île Jésus...

LESAGE: ...il faudrait en venir à la conclusion que la démocratie aime ça être violée.

JOHNSON: M. le président, si elle aime ça être violée, qu'on lui laisse au moins le choix de ses violateurs.

LESAGE: Ou le plaisir de se laisser faire, le plaisir de se laisser faire violence. (17)

Le "plaisir de se laisser faire violence", pour des centaines de foyers de l'île Jésus, c'est l'obligation de plier bagages et de chercher ailleurs un coin où ils ont les moyens de demeurer. (18) Passons.

Après plusieurs jours de débats acerbes, les députés ont approuvé par vote majoritaire la charte de Laval.

Formé de vieux hommes politiques roués, le Conseil législatif a saisi l'occasion de redorer son blason et de prouver — une dernière fois peut-être — son utilité. La Chambre haute a retourné à l'A.L. la charte de Laval avec cinq amendements majeurs, y compris la tenue d'une élection en novembre 1965 plutôt que novembre 1966.

"Ca va passer ou ça va casser", déclara péremptoirement l'hon. Jean Lesage. (19) En fait, ça a passé le 6 août puis ça cassé le 7 novembre.

III — "New look" pour les grandes villes

La révolution tranquille a aussi transformé l'organisation politique des villes de Québec et de Montréal. Plusieurs innovations sont à signaler: le mandat de quatre ans, les nouveaux modes de représentation, les comités exécutifs, les fondes de pouvoir généraux, etc.

Le mandat de quatre ans. Lors de l'élection municipale de novembre 1960, à Montréal, les citoyens se sont prononcés en grande majorité pour le mandat de quatre ans. La charte de la ville a été amendée en conséquence.

La commission d'étude sur l'administration de Québec a recommandé que les élus en novembre 1965 soient en fonction jusqu'à 1969. Cette suggestion a été retenue par la Législature.

Les chartes des deux grandes villes prévoient qu'advénant des grugages sérieux, le comité exécutif ou le conseil, par un vote à majorité absolue, peuvent demander au cabinet provincial d'ordonner la tenue d'une nouvelle élection.

Représentation. La carte électorale de grandes villes dynamiques reste toujours très mouvante. Le droit de suffrage l'est encore davantage.

Jusqu'à 1960, les villes de Montréal et de Québec établissaient une nette distinction entre les droits électoraux des titulaires de la propriété et ceux des occupants à bail.

Le conseil de Montréal comprenait 99 échevins répartis en trois classes: 33 élus par les propriétaires, 33 élus par les locataires et les locataires et — une folle tentative pour appliquer les théories corporatistes — 33 conseillers nommés par les corps intermédiaires.

L'esprit socialisant des années '60 a fait disparaître des statuts les distinctions entre les droits de vote des propriétaires et des locataires dans les élections municipales. Les lubies corporatistes ont également disparu sans laisser de traces.

En mars 1962, la métropole a été divisée en quinze districts représentés par trois conseillers chacun, élus au suffrage universel.

De la même façon la capitale a été divisée en trois districts qui élisent chacun quatre conseillers au suffrage universel. Le gou-

vernement a poussé la démagogie jusqu'à donner la qualité d'électeurs aux 18-21. Ces derniers ont formé pour l'élection de novembre 1965 environ 10% de la liste électorale alors qu'ils paient moins de 1% de tous les impôts. Le droit de regard des titulaires de la propriété sur la bonne marche des affaires publiques a été dilué d'autant.

Comité exécutif. Depuis longtemps, la capitale et la métropole ont trouvé pratique de faire expédier les affaires courantes par de petites équipes qui consacrent tout leur temps à la municipalité.

L'une des innovations majeures des années '60 a été de faire du comité exécutif le plus important centre de décision en administration municipale.

L'idée d'un comité exécutif choisi par le maire et présidé par lui semble avoir germé dans le cerveau de M. Jean Drapeau. C'est en tous cas dans le projet d'amendements à la charte présenté par la ville de Montréal en décembre 1961 que l'on en trouve le premier exposé en termes juridiques. Devant la sourde protestation des échevins et des médias d'information, la clause a été radiée.

Cette idée d'un chef omnipotent et tout-puissant renait comme du chendient. Elle est répétée comme une obsession au cours des audiences de la commission d'étude sur la ville de Québec. Le mémoire que l'ancien maire Lavoie de Chomedey présente à la commission d'étude sur l'île Jésus, en avril 1964, dit expressément:

"Le contrôle immédiat et la mise à exécution des politiques devraient être confiées à un comité exécutif composé d'au plus cinq membres choisis par le maire parmi les élus du conseil et le maire en serait président ex-officio". (20)

Taillée à la mesure de certaines ambitions et de certains intérêts, cette forme d'organisation municipale a cependant été retenue par la Législature et appliquée par des gens qui, paradoxalement, considèrent que l'homme fort de type gaulliste constitue en soi une expression achevée de la démocratie.

À Montréal, à Laval et à Québec les échevins deviennent de plus en plus mécontents d'être réduits à des rôles de figurant. À très brève échéance — peut-être même cet automne — la Législature sera appelée à rendre aux conseillers municipaux de larges tranches de leurs pouvoirs de décision.

IV. Conclusion

Les bouleversements survenus en ces dernières années avons-nous dit précédemment constituent en plusieurs domaines des acquis durables pour la société québécoise. Ce constat s'applique-t-il au domaine municipal? Qu'y a-t-il de durable dans les récentes législations municipales? Très peu de choses. L'échine courbée ne semble pas devoir être la condition permanente des institutions municipales au pays du Québec.

PROCHAIN ARTICLE:

\$1 milliard pour la voie interurbaine

Roger-J. Bédard.

(16) S.Q., 13-14 Eliz. II, ch. 89

(17) Compte-rendu des débats à l'A.L., 29-7-65, p. R-4640

(18) Les journalistes sont de nouveau intervenus pour qu'on arrête cette crise de déraison: CHAMPOUX, R., "Ne mettez pas le ver dans la pomme", LA PRESSE, 30 juil. 1965, p. 4; DUCEPPE, J., "Ils souffrent de duplicité", METRO EXPRESS, 15 juil. 1965, p. 8; BOURDON, J., "Ville Laval, projet inique et cynique", MONTREAL MATIN, 12 juil. 1965, p. 4

(19) ROY, M., "Le maire J.-N. Lavoie est catégorique", LE PETIT JOURNAL, 22 août 1965, p. 20

(20) "Mémoire du Regroupement municipal à la commission d'enquête sur les problèmes intermunicipaux de l'île Jésus", avril 1964, p. 104-05.



Un titre injustifié

M. le Rédacteur,

Tout dernièrement, en lisant votre journal, mes yeux sont restés accrochés à un titre pour le moins étrange: "Le port du short ne sera plus prohibé". Drôle de nouvelle, me suis-je dit que la possibilité de montrer ses cuisses à tout venant.

Mais, la lecture de l'article m'a vite appris qu'un titre aussi affirmatif n'était pas justifiable. Car les paroles de M. Lamontagne expriment vraiment son désir de réglementer la décence dans les rues de la capitale.

Certes, le règlement actuel est déshéant tout le monde l'ad-

met. Mais, comme il est difficile de modifier la "décence" mélange harmonieux de dignité humaine et de bon goût! Et pourtant... il faut qu'une loi soit clairement édictée pour que, citoyens, policiers et magistrats puissent l'appliquer.

Les Québécois souhaitent que M. le Maire trouve enfin la formule acceptable pour éviter qu'une partie de la population prenne notre ville pour une station balnéaire et pour que "Québec soit toujours Québec". The city with a personality, selon l'expression de nos voisins américains.

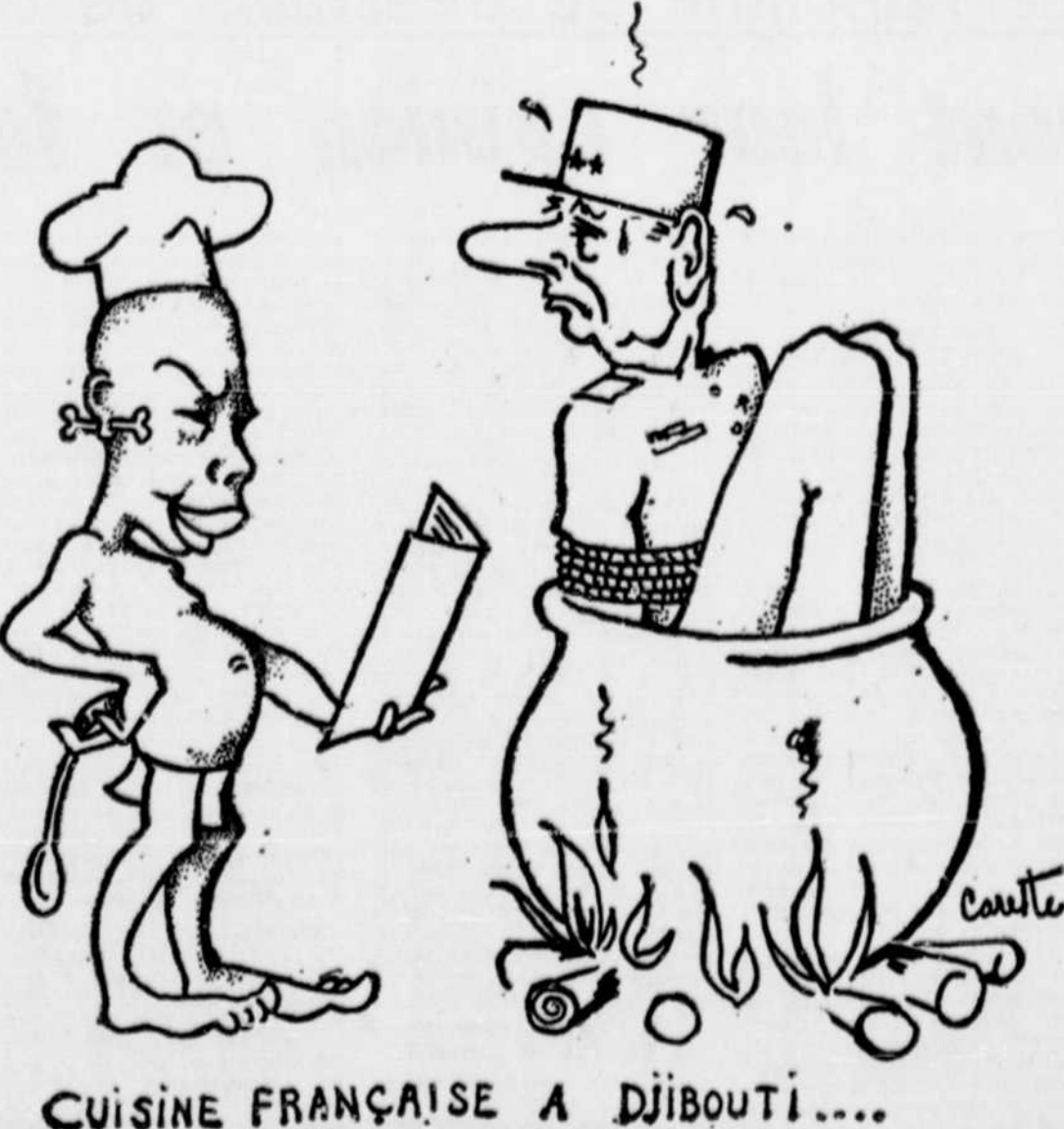
Arthur Belleville

A son honneur M. le maire Gilles Lamontagne

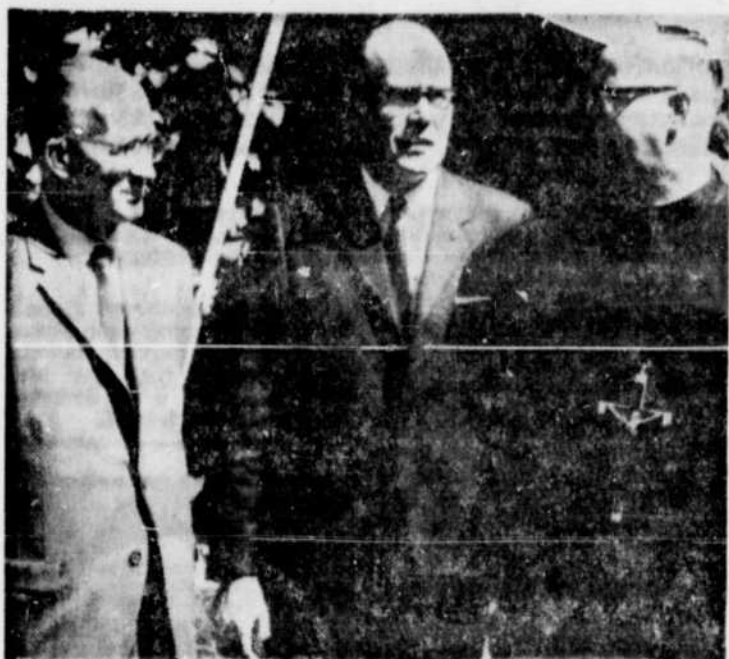
Nous avons retrouvé enfin un maire avec un dynamisme, psychologue, sans vouloir déprécier le travail de l'ancien magistrat de la cité. Mais voilà que nous avons du renouveau en la personne du maire présent beaucoup humain et esprit adapté à notre temps.

Voilà maintenant à ce que je voulais en venir. De ce temps-ci comme c'est les vacances pour nous parents et enfants nous nous devons de faire balades et sorties diverses avec nos enfants, tout en nous dirigeant vers la campagne et traversant les rues de la cité. Sur notre chemin nous rencontrons de grandes affiches à fond vert, invitant les gens à être indulgents et compréhensifs en ce qui regarde les travaux faits à notre profit. "Félicitations". Personnellement je trouve cela merveilleux de pouvoir lire: Patience vos taxes, au travail ainsi que même les tuyaux doivent grossir et merci de votre compréhension. L'on s'aperçoit qu'il y a une délicatesse d'esprit qui existe au sein de la nouvelle administration et de ses membres. C'est encourageant de penser que nous aurons de la suite à nos demandes. Espérant qu'ils continueront ce beau travail d'équipe afin de retrouver des gens compréhensifs comme eux lors de la quatrième année de leur mandat.

Une observatrice



Le recours à la prière est indispensable à l'oeuvre Lacordaire (Père Y. Isabelle)



● Quelques dirigeants Lacordaire. De gauche à droite: M. Martin, vice-président national, le Dr Réginald Grand-Maison, président national et le R. P. Yvon Isabelle, o.m.i., aumônier de Trois-Rivières.

Le grand ralliement annuel de tous les cercles Lacordaire de la province de Québec, au sanctuaire de N.-D. du Cap, s'est tenu dimanche le 28 août. Il a commencé par une assemblée générale au pavillon extérieur, où le Dr Réginald Grand-Maison, président national, a prononcé une allocution à 10 h. a.m. En exergue à son allocution, le président affirmait: "Il est urgent d'avoir une éducation scolaire, en matière d'alphabétisme".

Le R.P. Yvon Isabelle, o.m.i., aumônier national, prit la parole ensuite, pour expliquer que "l'oeuvre Lacordaire est à la fois humaine et chrétienne, tant dans l'engagement de ses membres à l'abstinence totale, que dans ses objectifs essentiels et dans ses méthodes d'action. Le recours à la prière lui est donc indispensable". Immédiatement après cette assemblée, le R.P. aumônier national célébra la messe au pavillon extérieur, pour les Lacordaire, à 11 h. a.m. Le R.P. Ubald Villeneuve, o.m.i., ancien aumônier national pendant 25 ans, prononça l'hommage.

L'orateur a parlé de toutes les promesses qui ont été fai-

tes sur les terrains du sanctuaire. Combien de ces promesses sont tombées en route et n'ont jamais été tenues. C'est facile de faire des promesses, ce qui compte c'est de les tenir.

Depuis six mois, les Lacordaire ont un nouveau bouton, portant un nouveau symbole de leur mouvement d'abstinence. Dans la procession, ils ont porté un fanion sur lequel paraissait le même symbole, un cerclet autour duquel est inscrit: Lacordaire Sobriété par l'abstinence. Ils ont aussi une nouvelle carte de membre, portant l'inscription: J'ai promis de m'abstenir de toute boisson alcoolique et de travailler pour la sobriété dans les rangs de l'Association Lacordaire du Canada.

Géant des mers

Le plus gros navire qui sillonne les mers à l'heure actuelle est le "Tokyo Maru", un pétrolier qui jauge 150,000 tonnes et qui a une longueur de un cinquième de



● VETURE — Samedi, le 3 septembre, en l'église de Cacouna, près de Rivière-du-Loup, prendront l'habit des Pères Capucins MM. André Ouellet, de Charlesbourg, Raymond Anger de Québec, Roger Laporte, d'Ottawa, Léonard Savoie de Lakeburn, N.B., Jean-Noël Toulouse de St-André de Roberval et Jean-Marie St-Pierre, de Rimouski. M. Léonard Savoie a fait ses études à Moncton, au collège de l'Assomption puis à l'Université de Moncton, résidant en notre maison de Moncton. Les autres ont complété leurs études au Séminaire St-Augustin, à Cap-Rouge. Cette cérémonie inaugure, pour ces aspirants, l'année du Noviciat.

Décès de Mme Oscar Plante

Mme Oscar Plante, née Adèle Chamberland et demeurant au 642 rue St-Jacques à St-Malo, Québec, est décédée le 28 août à l'âge de 53 ans.

Outre son époux elle laisse dans le deuil, sa sœur, Mme J.-A. Villeneuve (Marguerite Chamberland dit Dubé), de Ville Duberger; son frère, M. Alfred Chamberland, de Portland, Maine; ses beaux-frères et belles-sœurs: Rév. Sœur Ste-Anne d'Auray (Marie-Anne Plante) des sœurs du Bon Pasteur, M. et Mme Patrice Plante (Claire Dumont), de St-Romuald; le major et Mme Paul-E. Plante (Alfredine Côté), de Québec; M. et Mme Pierre-T. Plante (Berthe Blanchet), de Charny, R.V. Sœur Marie-Cécile (Cécile Plante), sup des Sœurs du Bon-Pasteur, à Orsainville, M. et Mme Victor Plante (Thérèse Poulin), de Charny, Mme Marie Thérèse (Bernadette Plante), de Charny; ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Les funérailles auront lieu mercredi 10 heures en l'église de Charny et l'inhumation se fera au cimetière paroissial.

La dépouille mortelle est exposée aux salons funéraires de Claude Marcoux Ltée, 821, 10ème Rue à Charny.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DES OFFRES

Ministère de la Voirie

Projet Q.M.-25

Fourniture et installation d'un système de signalisation routière sur la Montée Saint-Léonard, route Transcanadienne, entre la rue Hochelaga et le boulevard Métropolitain, dans les villes de Montréal et d'Anjou, comtés de Lafontaine et Jacques-Cartier. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal au Canada. Un versement de \$25,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 21 septembre 1966.

Pour ce projet les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, ou au ministère de la Voirie, bureau de la route Transcanadienne, 8440 boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Projet 1227-66

Revêtement en béton bitumineux de divers chemins dans les municipalités de Lac Saint-Charles, ville Notre-Dame des Laurentides et village Notre-Dame de Lorette, comté de Chauveau. Longueur 2,82 milles. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Lévis, Lotbinière, Jean-Talon, Chauveau, Limoulin, Louis-Hébert et Saint-Sauveur.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 1238-66

Construction d'un viaduc en béton précontraint au-dessus des chemins de fer nationaux, l'élargissement et la réparation du viaduc existant et la construction d'un mur de soutènement, sur la route no 15 dans la cité de Giffard, comté de Chauveau.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec. Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 21 septembre 1966.

Projet 3227-66

Terrassement et gravelage du chemin Roy dans le canton Magog, comté de Stanstead. Longueur de 0,83 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead et Wolfe.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 3247-66

Terrassement et gravelage d'une section de la route No 3 dans la paroisse de Saint-Antoine de Tilly, comté de Lotbinière. Longueur de 0,49 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Lévis, Lotbinière, Jean-Talon, Chauveau, Limoulin, Louis-Hébert et Saint-Sauveur.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 3253-66

Terrassement et gravelage du chemin du 4e Rang dans le canton Leeds, comté de Mégantic. Longueur de 0,85 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Beauce, Dorchester, Frontenac et Mégantic.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 3257-66

Terrassement et gravelage du chemin Burry dans le canton Westbury, comté de Compton. Longueur de 1,36 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead et Wolfe.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 3258-66

Terrassement et gravelage du chemin Sainte-Marie Est, dans la paroisse de Saint-Sylvestre, comté de Lotbinière. Longueur de 0,74 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Lévis, Lotbinière, Jean-Talon, Chauveau, Limoulin, Louis-Hébert et Saint-Sauveur.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 3261-66

Terrassement et gravelage du chemin entre les Rang 1 et 2 dans le village de Saint-Victor et Saint-Victor de Tring, comté de Beauce. Longueur de 1,5 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Beauce, Dorchester, Frontenac et Mégantic.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 4175-66

Installation d'un système de signalisation aérienne sur la route No 2 (Rond-Point de Dorval), dans la cité de Dorval, comté de Jacques-Cartier. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 5248-66

Terrassement et gravelage de la route no 35, dans la municipalité de Val des Bois et Notre-Dame du Laus, comté de Papineau. Longueur de 2,97 milles. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Gatineau, Hull, Papineau et Pontiac.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 5269-66

Terrassement et gravelage du chemin Chapeau Sheenboro dans le canton Chichester, comté de Pontiac. Longueur de 2,10 milles. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Gatineau, Hull, Papineau et Pontiac.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Gatineau, Hull, Papineau et Pontiac. Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 5269-66

Terrassement et gravelage du chemin Chapeau Sheenboro dans le canton Chichester, comté de Pontiac. Longueur de 2,10 milles. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Gatineau, Hull, Papineau et Pontiac.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 5270-66

Terrassement, fondations et revêtement en béton bitumineux du chemin côté Sud Rousseau Vacher, dans la paroisse de Sainte-Marie Salomé, comté de Montcalm. Longueur de 1,53 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Berthier, Joliette, L'Assomption et Montcalm.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 5272-66

Revêtement en béton bitumineux du chemin de la Traversée, dans le village de Masson, comté de Papineau. Longueur de 1,07 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Gatineau, Hull, Papineau et Pontiac.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 5273-66

Terrassement, fondation et revêtement en béton bitumineux du chemin du Rang Marsolais, dans la paroisse de Saint-Jacques, comté de Montcalm. Longueur de 0,68 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Berthier, Joliette, L'Assomption et Montcalm.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 5273-66

Terrassement, fondation et revêtement en béton bitumineux du chemin du Rang Marsolais, dans la paroisse de Saint-Jacques, comté de Montcalm. Longueur de 0,68 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Berthier, Joliette, L'Assomption et Montcalm.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 5273-66

Terrassement, fondation et revêtement en béton bitumineux du chemin du Rang Marsolais, dans la paroisse de Saint-Jacques, comté de Montcalm. Longueur de 0,68 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Berthier, Joliette, L'Assomption et Montcalm.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 5273-66

Terrassement, fondation et revêtement en béton bitumineux du chemin du Rang Marsolais, dans la paroisse de Saint-Jacques, comté de Montcalm. Longueur de 0,68 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Berthier, Joliette, L'Assomption et Montcalm.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 7219-66

Revêtement en béton bitumineux du chemin Archambault dans le canton Bourget, comté de Dubuc. Longueur de 0,91 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Châteauguay, Jonquière-Kénogami, Lac Saint-Jean, Roberval et Dubuc.

Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 9275-66

Ensemencement et tourbage, le long de la route No 3, dans les villes de Brossard, Laprairie et Candiac, comté de Laprairie. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec. Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 9275-66

Ensemencement et tourbage, le long de la route No 3, dans les villes de Brossard, Laprairie et Candiac, comté de Laprairie. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec. Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 9275-66

Ensemencement et tourbage, le long de la route No 3, dans les villes de Brossard, Laprairie et Candiac, comté de Laprairie. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec. Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 9275-66

Ensemencement et tourbage, le long de la route No 3, dans les villes de Brossard, Laprairie et Candiac, comté de Laprairie. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec. Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 9275-66

Ensemencement et tourbage, le long de la route No 3, dans les villes de Brossard, Laprairie et Candiac, comté de Laprairie. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec. Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 9275-66

Ensemencement et tourbage, le long de la route No 3, dans les villes de Brossard, Laprairie et Candiac, comté de Laprairie. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec. Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Cléture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 9275-66

Ensemencement et tourbage, le long de la route No 3, dans les villes de Brossard, Laprairie et Candiac, comté de Laprairie. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec. Un versement de \$10,000 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

en bon état dans les 30 jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Cléture des soumissions à 3 heures p.m. (heure avancée de l'Est), au Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec, LUNDI, LE 19 SEPTEMBRE 1966.

GARANTIES : Cautionnement de soumission au montant de \$7,000,00 avec soumission. A la signature du contrat: Un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services, chacun au montant de 50% du prix du contrat.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Projet No 43-66

Construction d'un pont en béton armé (une travée de 45'), sur la rivière Du Berger, entre Charlesbourg-Ouest et Neufchâtel, comté de Chauveau. Site: Concessions II-III, St-Bonaventure, Lots 199-209-1117, pont no 2.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans un des comtés de Lévis, Lotbinière, Jean-Talon, Chauveau, Limoulin, Louis-Hébert, ou St-Sauveur.

Un versement de \$100,00 (chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Travaux publics) est requis pour obtenir plans et devis au ministère des Travaux publics, Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec. Ce dépôt est remboursable aux soumissionnaires seulement sur remise des plans et devis lorsque retournés en bon état dans les 30 jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Cléture des soumissions à 3 heures p.m. (heure avancée de l'Est) au Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec, LUNDI, LE 19 SEPTEMBRE 1966.

GARANTIES : Cautionnement de soumission au montant de \$7,000,00 avec soumission. A la signature du contrat: Un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services, chacun au montant de 50% du prix du contrat.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Projet No 44-66

Construction d'un pont en béton armé (deux travées de 75'), sur la rivière Sagueau, entre Aurier et St-Godard-le-Jeu, comté de Témiscouata. Site: Pont No 6, rangs Est-Ouest, lot 44.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans un des comtés de Bellefleur, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Rivière-du-Loup, ou Témiscouata.

Un versement de \$100,00 (chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Travaux publics) est requis pour obtenir plans et devis au ministère des Travaux publics, Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec. Ce dépôt est remboursable aux soumissionnaires seulement sur remise des plans et devis lorsque retournés en bon état dans les 30 jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Cléture des soumissions à 3 heures p.m. (heure avancée de l'Est), au Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec, LUNDI, LE 26 SEPTEMBRE 1966.

GARANTIES : Cautionnement de soumission au montant de \$9,000,00 avec soumission. A la signature du contrat: Un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services, chacun au montant de 50% du prix du contrat.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Cléture des soumissions à 3 heures p.m. (heure avancée de l'Est), au Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec, LUNDI, LE 26 SEPTEMBRE 1966.

aucune des soumissions reçues. Le sous-ministre HERVE-A. GAUVIN.

Ministère des Finances

Assurance responsabilité Assurance No 6

RISQUE: Blessures corporelles LIMITE: \$250,000. ORGANISME: Ministère de l'Éducation.

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance ayant leur bureau d'affaires dans la province de Québec et détenant un permis en vigueur pour assurances générales.

Un versement de \$5,000 (chèque visé ou mandat-poste, à l'ordre du ministre des Finances) est requis pour obtenir les documents de soumission. Ce montant n'est pas remboursable. Garantie requise (chèque visé) avec la soumission: \$100. Cléture des soumissions: 11 h. a.m. (h.a.e.) mardi, le 20 septembre 1966.

Les documents nécessaires pour cette soumission pourront être obtenus au bureau du Contrôleur des assurances, ministère des Finances, bureau 15-C, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Le Contrôleur des assurances Charles FAURE

Service Général des Achats

Projet No 1378

14,000 - Réparations visuels — Délinéateurs Ministère de la Voirie Québec Cléture des soumissions: 4,00 p.m. 13 septembre 66 (Temps réglementaire)

Projet No 1379

Bains de lavage pour métaux ferreux et non-ferreux et unités de rinçage. Ministère de l'Éducation Hauteville et Tracy Cléture des soumissions: 4,00 p.m. 13 sept. 66 (Temps réglementaire)

Projet No 1380

1 - Panier élévateur hydraulique pour camion Ministère de la Voirie Québec Cléture des soumissions: 4,00 p.m. 13 sept. 66 (Temps réglementaire)

Projet No 1381

Bancs, Chaises et Patères en chêne Ministère des Travaux publics Québec Cléture des soumissions: 11,00 a.m. 13 sept. 66 (Temps réglementaire)

Projet No 1382

Pupilles et tables en chêne pour bureaux Ministère des Travaux publics Québec Cléture des soumissions: 11,00 a.m. 13 sept. 66 (Temps réglementaire)

Projet No 1383

L'Action féminine

Les cours pour adultes (1)

Des cours intensifs de métiers pour les femmes

par Lise LACHANCE

Les personnes qui s'acharnent dans un métier qu'elles n'aiment pas, qui n'apportent rien à leur épanouissement, sous prétexte qu'elles sont nées pour "un p'tit pain", n'ont plus aucune excuse. On pouvait invoquer autrefois le coût élevé des études, le peu de domaines ouverts aux femmes sur le marché du travail. Aujourd'hui, une foule de carrières s'offre à qui veut se donner un tantinet de peine pour ouvrir ses bouquins ou faire quelque chose de ses dix doigts. La preuve? Voyez le choix extraordinaire — et gratuit! — que le gouvernement met à la portée de tous.

Le Service de l'Enseignement spécialisé du ministère de l'Éducation prévoit plus de 4000 inscriptions cette année à ses cours intensifs.

C'est le nombre qui permet d'espérer la très grande popularité qu'ont connue, l'an dernier, ces cours qui en étaient à leur stage expérimental. Le succès de cette innovation réside dans la réponse que cette nouvelle formule apporte à un besoin urgent: la possibilité, pour ceux et celles qui doivent gagner leur vie le plus tôt possible, d'accéder en un temps réduit à la position de leur choix. Ces cours permettent également l'avantage d'éviter une perte de temps à l'élève qui possède déjà une formation générale et ne veut que se consacrer intensivement à l'étude d'une technique.

Huit des 16 spécialités mixtes ou spécifiquement féminines du nouveau cours intensif de métiers sur un total de 46 cours dans les instituts de technologie et les écoles de métiers de la province) sont dispensés à Québec ou en banlieue, gratuitement et à plein temps: 3 trimestres ou 1 an (au lieu de 2 ans). La seule condition? Posséder une 11e année générale ou l'équivalent. Voici la liste de ces métiers:

• **TELEPHONISTE** — Les compagnies de téléphone et les établissements d'une certaine importance ont tous besoin de téléphonistes bilingues. Pour répondre à la demande, le ministère de l'Éducation a mis sur pied ce cours visant à former une main-d'œuvre spécialisée dont la tâche principale consiste à établir des communications téléphoniques. Comme la jeune fille doit fournir quantité de renseignements, le

cours insiste particulièrement sur l'anglais, la géographie, l'organisation des compagnies et gouvernements, etc. (À l'École de métiers de Québec-Ouest).

• **SECRETARIAT MEDICAL** — Il faut plus que la connaissance de la sténographie et de la dactylographie pour devenir une bonne secrétaire médicale. Cette option vous y prépare, on ne peut mieux. (À l'École de métiers de Ste-Foy).

• **MECANOGRAPHIE** — En plus d'offrir une formation élémentaire de commis de bureau, ce cours familiarise avec le travail mécanisé de secrétariat. Les mécanographes opèrent les machines comptables, les perforatrices, les tabulatrices, les duplicateurs, les estampeuses, les machines à adresser. Leurs possibilités d'emploi sont très bonnes dans tous les bureaux d'une certaine importance. (À l'École des métiers de Ste-Foy).

• **DESSIN INDUSTRIEL** — Ce cours ne vous procure pas seulement une fonction de traqueur dans un atelier de dessin, mais vous apprend aussi à interpréter graphiquement les idées reçues lors des relevés effectués dans un atelier ou un chantier de construction. Il fait des plans de projets simples dans les bureaux d'ingénieurs, d'architectes et aussi dans les ateliers de dessin de différentes industries. Toutes les sphères de l'industrie ont grand besoin de ces spécialistes. (À l'École de métiers de Québec-Ouest).

• **DESSIN CARTIGRAPHIQUE** — Comme le dessin industriel, le dessin cartographique est ouvert aussi bien aux

femmes qu'aux hommes. L'élève apprend dans ce dernier cours à tracer des cartes géographiques, à faire la description et la représentation graphique d'un lieu donné. Les gouvernements provincial et fédéral, de même que les bureaux d'arpenteurs géomètres sont les employeurs des experts en dessin cartographique. (À l'Institut de technologie de Lauzon).

• **COIFFURE POUR DAMES** — Pour répondre à la forte demande des salons de coiffure, on forme des personnes spécialisées en shampooing, mise en plis, permanente, teinture, manucure, massage facial, hygiène et dermatologie. Possibilité d'opérer à son compte après l'apprentissage. (À l'Institut de technologie de Québec).

• **COIFFURE POUR HOMMES** — Etude des opérations de base nécessaires à l'exercice du métier de barbier: coupe de cheveux, shampooing, rasage, massage facial, hygiène et dermatologie. Cours pour garçons et filles. Très bonnes possibilités d'emploi. (À l'Institut de technologie de Québec).

• **RADIO ET TELEVISION** — Il ne s'agit pas de se produire à la radio ou à la télévision, mais bien de réparer ces appareils. Eh oui! Les cours sont mixtes. Ils familiarisent l'élève avec les éléments d'émission et de réception ainsi qu'avec les antennes. Tous les genres d'appareils, Notions de TV en couleurs. Ce cours offre d'excellentes possibilités d'emploi.

L'intéressé peut même gérer sa propre entreprise dans un délai assez court. (À l'Institut de technologie de Lauzon).

Voilà pour les cours inten-

sifs de métiers. Ce sont sensiblement les mêmes spécialités que celles qu'on trouve dans le cours ordinaire. La grande différence, c'est que ces cours intensifs portent à 85 pour cent la portion d'horaires académique consacrée à la spécialité elle-même, alors que le cours régulier n'en a que 50 pour cent. L'autre différence très importante que nous mentionnons au début: la durée du cours est d'un an au lieu de 2, pour la plupart des options.

SECTION JUVENILE

Le ministère de l'Éducation offre également des cours du jour à l'École des métiers féminins de Montréal. Le cours à plein temps ne comprend qu'une section juvénile (pour les adolescentes de 13 à 15 ans) et dispense les matières suivantes: art culinaire, confiserie, coupe et confection, cuir ciselé et repoussé, fantaisies à l'aiguille, chapellerie, montage de fleurs naturelles, puériculture et soins aux blessés, retissage invisible. L'enseignement est surtout pratique mais on dispense également des cours d'instruction religieuse, d'arithmétique, de français, etc. Un certificat d'études est remis après deux ans. Les adultes bénéficient des mêmes matières mais à temps partiel seulement.

FRAIS

Toutes les spécialités énumérées ci-haut n'occasionnent aucun frais de scolarité. Les élèves qui viennent de l'extérieur peuvent obtenir des bourses minimales de \$50, et maximales de \$250, de même que des prêts d'une valeur maximum de \$200. Il s'agit de s'adresser au Service de l'aide aux étudiants, ministère de l'Éducation, C.P. 40, Hôtel

du gouvernement, Québec. Cette demande doit parvenir avant le 30 septembre.

N.B. Nous traiterons demain des cours gratuits pour jeunes filles que le Service national de placement met sur pied pour répondre à la demande du marché du travail.



Voici le toujours populaire costume en tweed, à double boutonnage, avec la veste un peu plus longue, comme le veut la mode et garnie de quatre fausses poches. Il se porte très bien avec un gilet à col roulé.



Pour vous...
qui aimez la TV

Comme vous voilà captif, au point de perdre de plus en plus le goût des autres et de vous en tenir à moins que rien comme frais d'amabilité! Vous ne souhaitez même plus de visiteurs parce que ce long métrage vous retient, et la sonnerie du téléphone vous paraît importune, et cela se sent dans votre voix, quand seulement vous daignez répondre! L'idée de la télévision «en couleurs» fait déjà son chemin en plus, puisque vous êtes de ceux qui disent: "Il faudra bien acheter un appareil «en couleurs» maintenant!" Vous n'imaginez même pas pouvoir vous en passer, comme le feront bien des sages, en attendant que ces nouvelles machines atteignent à plus de stabilité, de perfection encore! Car on ne sait pas exactement ce que ça donnera!

x x x

La télévision est une mangeuse de temps on ne peut plus vorace, précieuse pour ceux qui n'aiment pas la pluie, ou le froid, que l'impotence cloue sur place, que l'âge avancé ou la solitude portent à la nostalgie, encore que tous les programmes ne soient pas réconfortants! Il est certes des spectacles, des pellicules, des concerts de qualité, tant du point de vue culturel et artistique, qu'éducatif, et sportif! Mais il en est d'autres fort décevants! Et nous parlons surtout de ceux-là, ce qui n'est guère encourageant pour les équipes qui s'appliquent à construire, techniciens, artistes de toute expression, etc... Si seulement nous manifestions avec autant de ferveur quand nous sommes satisfaits que tant d'autres fois où nous sommes déçus, cela ferait l'équilibre!

Car là est bien notre rôle, juger, sélectionner. Alors pourquoi ne pas écrire ce que nous pensons, aux artisans des spectacles télévisés, dont l'intérêt est de tendre bien plus vers la beauté que vers la laideur, ce dont on pourrait douter parfois.

Françoise L. Roy

Une immigrée allemande se plaint de notre publicité à l'étranger

EDMONTON (P.C.) — Une immigrante récemment installée au Canada dit qu'au moment de faire des arrangements pour quitter son pays, l'Allemagne de l'Ouest, on lui avait fait toutes sortes de promesses qui ne furent pas réalisées. Mme Helga Grau a déclaré



Avec les nouveaux vêtements, la rentrée des classes devient une partie de plaisir

PARIS. (A.F.P.) — Dans le domaine mode écolière, les nouveautés qui marquent, chaque année, l'époque de la rentrée des classes, tendent à devenir de plus en plus désinvoltes et coquetteries. Ainsi, cette saison, la rentrée prend la tournure d'une partie de plaisir — les accessoires — et d'élégance — les vêtements.

Le caractère dominant des collections de vêtements que les mères de famille trouveront dans les magasins offre une ressemblance frappante avec les vêtements d'adultes. Les garçons porteront des "modèles réduits" des costumes de leurs pères: vestes de forme tailleur, plus ou moins cintrées, à fentes latérales et poches en biais. Il y a même des gilets assortis

à la veste ou à la couleur de la cravate et des pantalons droits, qui se portent taille basse. Les knickers, pourvus d'une large bande sous le genou et d'une sangle à boucle en guise de ceinture, occupent une bonne place au rayon "garçonnetts".

POUR FILLETES

'Au rayon "fillettes", deux tendances se dégagent. Le Style sport et le style romantique. Le premier s'adapte aux jours de classe — il se caractérise par des manteaux garnis de surpiqures, coupés dans des lainages à carreaux "fenêtre", couleur bleu canard, bronze, vieux vert ou gris classique, ou dans du velours uni ou imprimé, tissu vedette de la saison.

Enfin, nouveau venu au royaume des fillettes, le jersey, pour des robes un peu habillées garnies de "smoks" ou de noeuds.

ACCESSOIRES

De même que les accessoires occupent une place essentielle dans la mode adulte, de même, pour les juniors, ils sont d'une extrême importance. Plus que les vêtements, sans doute, ils excitent la convoitise. Les magasins leur en offrent donc un choix où figurent en bonne place le sac dorsal en vinyle blanc imité de celui des parachutistes, le cartable coussin sur lequel on s'assoit et les tabliers de cosmonautes imitant le cuir, ornés de motifs pop-art.



VOUS NE REVEZ PAS! Il s'agit bel et bien de deux couples de jumeaux identiques qui ont fait un mariage double en l'église St-Elizabeth de Fall-River, Massachusetts. Nous les voyons ici à leur sortie de l'église. Au premier rang, Joan Silvia et Antone Benevides. En arrière: Jane Silvia et Robert Benevides. Les épouses ont 21 ans, les maris 27. Les deux couples se fréquentaient depuis 4 ans.

Les ateliers d'accueil rendent service à l'industrie

Qu'est-ce qu'un atelier d'accueil?

C'est un endroit où, dans une atmosphère de calme, on accomplit des tâches assez inhabituelles. Ainsi, on peut y assembler des jouets de plastique, des stylos et des cassettes, insérer des pages dans des cahiers, placer des briquets ou autres petits articles dans des cartons d'étalage.

La plupart du temps, il s'agit d'une pièce commune où sont empilées des boîtes brunes ou grises, meublées simplement de longues tables et de chaises.

Mais pour les personnes qui y travaillent — de jeunes arrières mentaux de seize ans ou plus — un atelier d'accueil est plus qu'un lieu de travail: c'est une raison de vivre.

L'Association de Montréal pour les Enfants arrières a organisé un atelier du genre pour compléter son école. Connu sous le nom de "Centre des adultes", l'atelier emploie

123 travailleurs, la plupart venant de l'école de l'association. Les tâches commerciales qu'ils accomplissent leur fournissent non seulement une rémunération monétaire, mais, ce qui est beaucoup plus important, elles contribuent à maintenir aussi élevé que possible leur potentiel d'intelligence.

Un instructeur explique à chacun son travail. Un garçon peut avoir à assortir des anneaux colorés, un autre, à mettre les capuchons sur des stylos; une jeune fille pliera des boîtes, une autre y glissera le contenu... et ainsi de suite, un peu comme sur une chaîne de production.

Le travail est fourni par diverses compagnies, dont une compagnie, pour laquelle les "élèves" ont déjà accompli plusieurs tâches relatives à la mise en marché des peintures. L'une des plus exigeantes fut l'assemblage, l'emballage et l'expédition de tous les éléments nécessaires pour plus

de 2,000 systèmes de coloration.

Le premier contrat donné date de 1960. L'excellent service obtenu a justifié le renouvellement annuel des contrats. On s'entend sur un prix, basé sur le genre et la difficulté individuelle des tâches. Environ 65 à 75 p. cent du profit d'un contrat va aux élèves, le reste à l'association.

Le Centre des adultes de l'Association de Montréal pour les Enfants arrières est une pleine réussite. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à consulter le livre des contrats et à constater la joie des apprentis. Ils aiment leur travail parce qu'il leur fournit l'occasion de nouer des amitiés et parce qu'il leur donne un sentiment d'accomplissement et de dignité personnelle.

Pour certains, l'atelier d'accueil peut aussi être le tremplin qui leur fera accéder à un emploi régulier dans l'industrie.

Hommage à "Miss Mary"

NEW YORK. (P.A.) — On a rendu hommage à Mary Mitchell, une femme de petite taille et au grand coeur, directrice du service bénévole à la base aérienne militaire de Kimpo, en Corée.

"Miss Mary", nom sous lequel cette femme aux manières douces est connue de milliers de militaires américains, hommes et femmes, a reçu le trophée 1966 accordé à une héroïne travaillant dans l'ombre. Cette récompense est décernée annuellement par les dames auxiliaires de l'Association américaine des vétérans de guerres à l'étranger. Le prix fut présenté à Miss Mitchell à la séance inaugurale du congrès national 1966 à New York.

Peu de Canadiennes aux postes de commande

HALIFAX. (P.C.) — La présidente du conseil de la seule université indépendante pour les femmes au Canada déclare que le nombre des Canadiennes assumant des postes de commande demeure petit, bien que aient démontré que les hommes ne s'objectent pas à une présence féminine à la direction.

Sœur Alice Michael Wallace, de Mont St. Vincent University, à Halifax, dit que, dans la proportion de 82 pour cent, les hommes d'affaires en Amérique sont d'avis que les femmes peuvent et donnent en fait une contribution appréciable dans le domaine des affaires.

Toutefois, de préciser Sœur Wallace, le nombre de femmes dont les émoluments se chiffrent dans les 10,000, représente un pourcentage de une sur mille travailleuses.

Sœur Alice Michael dit que les femmes elles-mêmes sont responsables de cette situation, et aussi l'attitude de la société dans l'ensemble.



Très beau. Portez-le de deux façons. Comme jumper accompagné d'une jolie blouse ou simplement comme une robe. La ligne en "V" du collier donne un air chic, distingué. Le patron 9135 se vend grandeur: 10, 12, 14, 16 et 18.

Envoyez 0.50 en bon de poste. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 10 jours entre la date de commande et la réception du patron.

No du patron	
Mesure désirée	
Nom	
Adresse	

A votre retour
DE LA
CAMPAGNE
Laval

A BIEN
Y PENSER

C'EST
DU SERVICE

C'EST
DE LA
QUALITE
VERIFIEE



C'EST
DE LA
PROTECTION
POUR TOUS

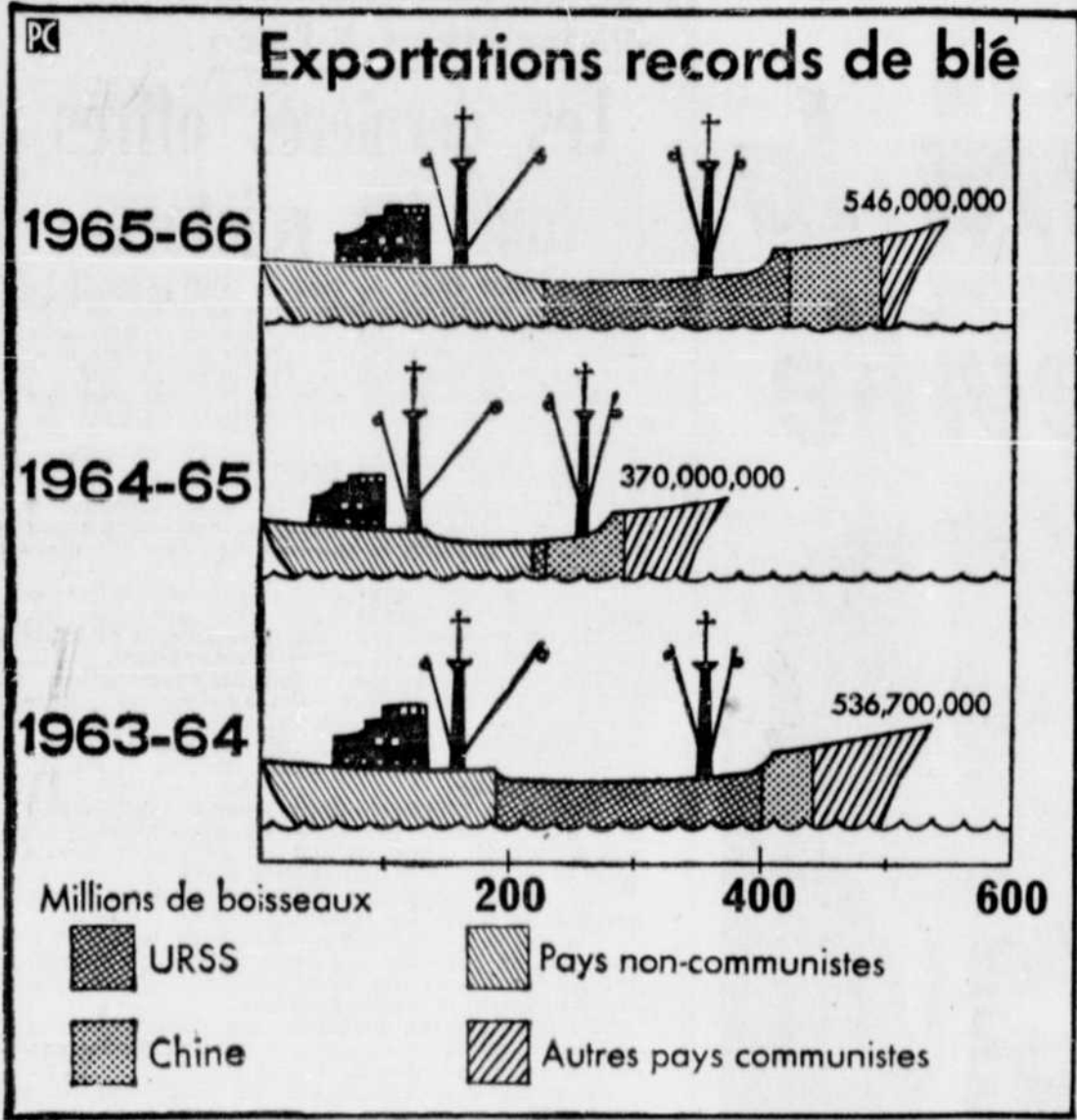
TELEPHONEZ
529-9021

SERV. DE
24 HEURES
PAR JOUR
ET POURQUOI PAS

LE DEMI-
GALLON
DE LAIT

Laval
Q.V. 2% M.G.

à 49¢
C'EST MOINS CHER



● **DES EXPORTATIONS DE BLE RECORDS** — Les exportations canadiennes de blé pour l'année se terminant le 31 juillet 1966 ont atteint un nouveau record. Elles ont dépassé de près de 100,000,000 de boisseaux les exportations records précédentes de l'année 1963-64. Durant cette dernière année, équivalente aux dernières récoltes, 226,000,000 de boisseaux ont été exportés dans des pays non-communistes; ce total était de 221,000,000 de boisseaux l'an dernier et de 191,000,000 de boisseaux en 1963-1964. Cette année, l'URSS a acheté 198,000,000 de boisseaux,

comparativement à 9,000,000 de boisseaux en 1964-1965 et 212,000,000 de boisseaux en 1963-1964. Chaque année, la Chine obtient également des quantités plus grandes : 41,000,000 en 1963-1964, 62,000,000 en 1964-1965 et 78,000,000 de boisseaux durant l'année qui vient de prendre fin. En 1965-1966, d'autres pays communistes ont acheté 44,000,000 de boisseaux, comparativement à des achats de 78,000,000 de boisseaux en 1964-1965 et de 93,000,000 de boisseaux en 1963-1964.

(Graphique PC)

Coopérateurs du Québec en voyage d'étude à Vienne du 5 au 8 sept.

Cinq dirigeants du secteur francophone du mouvement coopératif canadien s'embarqueront le 1er septembre pour Vienne. Ils seront les délégués officiels du Conseil canadien de la Coopération au congrès de l'Alliance coopérative internationale qui groupera du 5 au 8 septembre les représentants de 200 millions de coopérateurs dans 55 pays diffé-

rents répartis sur tous les continents. Les délégués du Conseil Canadien de la Coopération seront : M. Yvon Daneau, directeur général du Conseil de la Coopération du Québec; M. Roland Sabourin, secrétaire de la Coopération agricole de Granby; M. Napoleon Mackay, gérant régional des Caisses Populaires Desjardins; M. Gé-

rard Dugas, administrateur de l'Institut Coopératif Desjardins; M. André Gariépy, secrétaire de La Sauvegarde.

Le congrès de Vienne portera sur les points suivants : 1— Une reformulation des principes coopératifs à la lumière des réalités économiques et sociales de la société actuelle.

2— L'application massive de la formule coopérative aux économies des pays en voie de développement.

Les valeurs humaines et les objectifs sociaux contenus dans la philosophie coopérative partout dans le monde constitueront un terrain d'entente intéressant et productif pour des coopérateurs d'idéologie aussi différente que les délégués russes, américains et suédois. Le prestige international du Canada et sa réputation de peuple pacifique confèrent à la délégation canadienne une position d'importance dans ce forum mondial de la coopération.

Québec sera bien représentée aux manifestations de fin de semaine à Shawinigan

Environ 100,000 personnes se déplacent chaque année pour être témoins d'un événement sportif traditionnel, le 32ème annuel de la Course Internationale de Canots, de La Tuque, Grand'Mère, Shawinigan et Trois-Rivières.

A cette occasion, à la deuxième étape de cette course de Mékinac à Shawinigan, le dimanche 4 septembre, plusieurs attractions majeures sont greffées à cette épreuve, notamment le 8ème gala annuel des corps de tambours et clairons, sous les auspices de l'Union Musicale de Shawinigan.

En effet, pendant l'arrivée des équipes de canots en face du boulevard St-Maurice, une partie de la foule qui ne peut trouver d'endroit propice pour voir défiler les canotiers, envahira le parc St-Maurice pour entendre un concert donné par 10 corps de clairons et par la fanfare de l'Union Musicale de Shawinigan dans son nouveau kiosque qui sera inauguré officiellement par le maire Gérard-F. Dufresne.

Ce concert de trois heures, soit de 1 h. à 4 h. p.m. permettra entr'autres d'entendre

quatre corps de tambours et clairons de la Vieille Capitale, LES DIPLOMATES, champions seniors du Canada, ALOUETTE du Patro Laval, LAURENTIE de Charlesbourg. De plus LES JEUNES LYRES de Ville Vanier se feront entendre. Un grand défilé fera suite au concert.

Le clou de cette journée sera le GRAND GALA à l'auditorium municipal à compter de 7 h. 30. En plus des sociétés de la Vieille Capitale, d'autres de Montréal, de Shawinigan, St-Jérôme et d'Ontario compléteront le programme. Le retour des SCOUT HOUSE de Preston, Ontario plaira à leurs nombreux admirateurs.

Et, en attraction supplémentaire, Benny Barbara et son groupe Tijuana, le Herb Alpert du Canada français fera entendre les arrangements les plus populaires de son vaste répertoire.

On peut s'attendre à une nombreuse participation de la population québécoise qui chaque année profite de ce grand gala de corps de clairons et tambours pour venir voir évoluer et encourager ses favoris.

Directeur des célébrations

La journée nationale de la Grande-Bretagne à l'Expo '67 aura lieu le 1er juin 1967. En plus des fonctions officielles, le programme comprendra une démonstration spectaculaire à la Place des Nations. M. Ian Hunter fut nommé directeur de ces manifestations.

M. Hunter, autrefois directeur du Festival d'Edimbourg, fut l'organisateur du Festival des arts du Commonwealth l'an dernier. Il fut aussi responsable du Festival annuel de la Cité de Londres depuis sa fondation en 1962.

M. Hunter sera assisté dans sa tâche par M. John Cox et John Wells.



● **COURS** — Le lieutenant-colonel Jacques Chouinard de Montréal et Québec ira suivre à partir du 6 septembre prochain, le cours au Collège de la Défense Nationale à Kingston, Ont. Le colonel Chouinard qui rentre de l'Allemagne de l'Ouest où il commandait le 2e bataillon Royal 22e Régiment est un vétéran de 25 ans de service dans les Forces Canadiennes. Le cours d'une durée de 50 semaines comprend des voyages tant à l'étranger qu'au pays pour quelques treize (13) semaines, des visites dans le domaine de l'industrie et des abréges par des chefs de gouvernement. La partie scolaire du cours comprend des problèmes détaillés en plus de lectures par des personnalités dominantes des gouvernements, des Forces Canadiennes, du monde des affaires, de l'industrie, du travail et enfin de la presse.

Centre culturel et sportif de \$300,000

La ville de Cowansville, dans les Cantons de l'Est, a conçu un projet important pour célébrer le Centenaire de la Confédération. Il s'agit d'un vaste centre de culture et de sport dont l'érection s'élèvera à quelque \$300,000, grâce à une subvention octroyée selon les termes du programme fédéral-provincial des subventions du Centenaire. L'approbation en a été annoncée par Mlle Judy LaMarsh, Secrétaire d'Etat du Canada et ministre fédérale responsable des affaires du Centenaire et par M. Yves Gabias c.r., Secrétaire provincial du Québec et ministre chargé de coordonner les célébrations du Centenaire dans cette province.

Ce centre servira à des fins multiples. Il logera une piscine, une salle d'exposition et quatre salles consacrées à l'enseignement des arts. Ce projet remplace une autre proposition élaborée l'an dernier sous une forme différente.

Le gouvernement du Québec a mis son programme des subventions du Centenaire sur une base régionale pour encourager l'établissement de centres culturels et sociaux à travers la province grâce à l'aide du gouvernement fédéral dans le cadre d'un programme général d'expansion culturelle en voie de réalisation dans le Québec.

Dentition déplorabile

Les examens dentaires subis par les écoliers au cours de l'année 1965 ont démontré que la dentition des enfants de la province est dans un état déplorable.

Un communiqué du ministère de la Santé souligne que les 116,374 examens subis l'an dernier ont révélé 473,851 dents cariées nécessitant l'extraction de plus de 30,000 molaïres de six ans et d'au-delà de 16,000 autres dents permanentes.

Les amateurs de chasse aux oiseaux migrateurs pourront profiter de saisons plus longues

L'étude des données découlant des registres de vente du nouveau Permis canadien de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier, pourrait bien avoir pour résultat d'ajouter au plaisir des chas-

seurs du Canada, selon M. David A. Munro, directeur du Service canadien de la faune. M. Munro a déclaré : "Cette étude peut très bien nous révéler que certaines populations d'oiseaux ne sont pas suffisam-

ment chassées et pourraient l'être plus activement. Cela pourrait se traduire en saisons de chasse plus longues et en limites de prises plus généreuses, d'où de plus nombreuses occasions de se récréer. Nous tirerons aussi tout autant de profit des données qui démontreraient que certaines autres espèces ont besoin d'un surcroît de protection si nous voulons maintenir leur population à un niveau suffisant pour assurer leur reproduction. Il en résultera une gestion bien plus efficace des précieuses ressources du Canada en oiseaux aquatiques."

Le permis coûte \$2 et est dès maintenant en vente dans certains bureaux de poste; on doit se le procurer en plus du permis provincial de chasse aux oiseaux migrateurs. Les chasseurs n'ont besoin que d'un seul Permis canadien, même s'ils chassent dans plus d'une province; les personnes qui chassent dans le Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest, ne sont pas obligées de se procurer ce permis cette année.

Le permis a été approuvé par les provinces et par les associations sportives, parce qu'on ne pouvait tirer des registres de vente des permis provinciaux les renseignements nécessaires pour pouvoir mener à bien une étude sur les oiseaux migrateurs abattus dans tout le pays, en raison des différences entre les divers régimes de permis provinciaux qui eux reflètent les préférences locales dans le domaine de la chasse.

M. Munro dit que le traitement à l'ordinateur des données relatives aux permis émis en 1966, fournira la réponse à bien des questions importantes.

Nouvelle substance exclusive rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente." On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notable des hémorroïdes.

Ces histoires de cas avaient été choisies en fonction de leur diversité. Même dans des cas anciens, on a observé un bienfaitant soulagement. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois.

Cette nouvelle substance dont

les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cellules atteintes et de stimuler la croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Préparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse. Enfin, elle diminue les risques d'infection, l'une des principales causes d'hémorroïdes.

Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction ou remboursement.

CETTE SEMAINE commencera la 55e

EXPOSITION PROVINCIALE DE QUÉBEC

du 1^{er} au 11 SEPTEMBRE inclus

INAUGURATION OFFICIELLE

7 h. 30 p.m. le 2 sept.
Salle des Banquets
au PALAIS CENTRAL

COLISEE - 9 h. P.M.

VENDREDI LE 2 SEPT.

21e Edition de la Grande Revue sur Glace "HOLIDAY ON ICE INTERNATIONAL"

Autres Soirs à 8 h. 15 jusqu'au 11 Sept.
En Matinée: les 4, 5, 10 et 11 Sept.

BILLETS RESERVES: \$1.75 — \$2.50 — \$2.75

Billets en Vente dans Dépôts Habituels

DURANT L'EXPO
A VISITER et à GAGNER:
MAISON DOMICILIAIRE des
"Kinsmen", meublée, avec ter-
rain, valeur de \$10,000. Aussi
une "Mustang '66" et manteau
de Fourrure.

Ne manquez pas JEUDI SOIR le 1^{er} SEPT., au COLISEE
UN COLOSSAL BINGO de 15 TOURS
TOURS SPECIAUX de \$1,000, ET \$2,000.
\$20,000 EN PRIX — 3 AUTOMOBILES

PRIX D'ENTREE

A compter de
VENDREDI MIDI - 2 Sept.
jusqu'au 11 inclus

ADULTES: 4, 5, et 11 sept. ... 75¢
Autres jours jusqu'à 6 h. 50¢
Après 6.00 p.m. 25¢
ENFANTS (de 12 à 17 ans) .. 25¢
AUTOMOBILES 1.00

Chefs et Militaires en Uniforme, Gratia en tout temps.

ESTRADE

Le grand MEETING de
COURSES sous HARNAIS
commencera
JEUDI SOIR, 1^{er} SEPT.
EN SOIREE à 8 heures: les
1, 2, 6, 8, 9 et 10 sept.
EN MATINEE à 2 heures:
les 4, 5 et 11 sept.

SERONT ACCESSIBLES AUX VISITEURS

* Exhibits du Commerce et de l'Industrie à compter de Jeudi soir 1^{er} sept.
* Le "Midway" sera également en opération.
* Les Forces Armées donneront leur spectacle et concert.
* Galeries d'Art et Photos - ouvertes à partir de Vendredi midi le 2

Décès de M. J.-H. Bissonnette

M. J.-Hilaire Bissonnette époux de dame Germaine Guertin, est décédé le 27 août, au Lac Sergent à l'âge de 64 ans et 8 mois. Il demeurait à 3075 des Cerisiers.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles:

M. et Mme Louis Bissonnette (France Tremblay), M. et Mme Pierre Bissonnette (Carmen Fleury), M. et Mme Paul Bissonnette (Celine Vachon), M. et Mme Philippe Bissonnette (Louise Rochette), Mlle Thérèse Bissonnette; ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Dr et Mme Eugène Bissonnette, M. et Mme Wilbrod Bissonnette, M. et Mme Fortunat Bissonnette, dame Vve Paul Morel (Claire Bissonnette), Rév. Soeur St-Gervais (Valérie Bissonnette), M. et Mme Léon Drouin (Anna Bissonnette), Mlle Angeline Bissonnette, M. et Mme Albert Soucy (Marguerite Bissonnette), Rév. Soeur St-Jean-de-la-Croix (Jeanne Bissonnette), Rév. Soeur St-François-de-Paul (Thérèse Bissonnette), M. et Mme Joseph Dulude (Geneviève Bissonnette), M. et Mme Paul Guertin, Mlle Madeleine Guertin, Mlle Marcelle Guertin.

La dépouille mortelle est exposée à 224, rue St-Vallier Ouest.

Les funérailles auront lieu mercredi le 31 août, à 10 h. A.M. en l'église de la paroisse Ste-Odile et l'inhumation aura lieu au cimetière St-Charles.

La direction des funérailles a été confiée à la maison Sylvio Marceau Inc. de 224, rue St-Vallier Ouest, Québec.

qui dit



détruit la saleté?

ces ménagères de Québec...voilà qui le dit!



Mme Laurent CHENARD
661 ouest, rue St-Vallier
Mère de 7 enfants



Mme Gérard ASSELIN
109, ave. Chanoine-Côté
Mère de 5 enfants



Mme Hervé HUDON
32, Côte de Courville
Mère de 12 enfants



Mme Armand LAYALLEE
315 est, rue Des Commissaires
Mère de 7 enfants

Voyez comment Ajax rend votre linge éclatant de propreté

A la suite du rapport de la commission Rand

Le gouvernement demandera la démission du juge Landreville

OTTAWA (P.C.) — Après avoir pris connaissance du rapport d'une commission royale d'enquête chargée d'étudier le cas du juge Léo Landreville, le gouvernement a annoncé lundi qu'il demandera au Parlement, dans un geste sans précédent, de démettre le magistrat de ses fonctions.

Le rapport de la commission Rand affirme que le juge a fait preuve de négligence dans l'accomplissement de ses fonctions, tant au tribunal que plus tôt, alors qu'il était maire de Sudbury. On se souvient qu'il avait alors été impliqué dans une transaction qui lui rapportait \$117,000 sur des actions qu'il possédait dans la compagnie de gaz naturel de l'Ontario, compagnie qui avait obtenu en 1956, la concession pour la ville de Sudbury.

Dans un rapport de 30,000 mots qui ne manquaient pas de rigueur à l'endroit du juge de la Cour suprême, le commissaire Ivan C. Rand déclare que M. Landreville a, de par sa conduite, compromis de façon définitive sa capacité en tant que magistrat.

En conséquence, le juge Landreville, nommé au tribunal suprême de l'Ontario il y a dix ans par l'ancienne administration St-Laurent, "s'est montré incapable de remplir de façon équitable ses fonctions judiciaires."

Le ministre de la Justice, M. Lucien Cardin, qui a présenté le rapport peu après l'ouverture de la session d'urgence du Parlement lundi, a annoncé que le Parlement demandera à ce que M. Léo Landreville soit démis de ses fonctions de juge. Il faudra une résolution conjointe de la Chambre et du Sénat pour ce faire.

M. Léo Landreville, pour sa part, a déclaré, après avoir pris connaissance du rapport la semaine dernière, qu'il ne démissionnera pas et qu'il ne demandera une audience. M. Cardin a d'ailleurs dit que cette demande lui sera accordée.

Le rapport de l'ancien juge de la Cour suprême du Canada, est le premier de ce genre dans l'histoire du Canada.

L'enquête en question avait été ordonnée par le gouverne-

ment lorsqu'il fut saisi d'une requête de la Law Society of Upper Canada, lui demandant la démission du juge par suite de son acceptation de 7,500 actions gratuites dans la Northern Ontario Natural Gas Co. en 1957, peu après son accession à la Cour suprême.

Le juge Landreville était maire de Sudbury lorsque le conseil municipal a accordé la concession à la NONG.

M. Rand, dans son rapport, décrit la conduite du haut magistrat dans cette affaire comme "la suite d'une affaire scandaleuse qui a pris naissance lorsqu'il était maire et qui s'est dénouée tandis qu'il siégeait à la Cour suprême de l'Ontario."

Des doutes assez graves planant sur la conduite du juge auraient dû normalement l'amener à tenter de dissiper la suspicion ou mieux encore à prouver son innocence, ce qu'il n'a pas su faire.

Outre de s'attaquer durement au juge, l'un des derniers à être nommé par l'administration St-Laurent, pour sa participation dans l'affaire du gaz naturel, le commissaire Rand déclare également qu'il a commis de "graves outrages" tant à son propre tribunal de la Cour suprême qu'à la Commission sur les valeurs mobilières de l'Ontario.

Il s'est rendu coupable d'outrage au tribunal lorsqu'il a comparu comme témoin à charge à l'enquête préliminaire de 1963-64 et au procès subséquent de Ralph K. Farris, de Vancouver, premier président de la Northern Ontario Natural Gas Co. et l'homme qui avait rendu les actions accessibles au magistrat.

Farris a été condamné pour parjure pour avoir déclaré devant la commission lors de l'enquête qu'il ignorait tout des arrangements concernant 14,000

obligations comprenant celles du juge Landreville.

Le juge et le financier ont été conjointement accusés selon le code pénal en 1964, le premier de corruption au niveau municipal en rapport avec les valeurs mobilières, et Farris de s'être servi de ces mêmes valeurs comme pot-de-vin. Mais l'accusation contre le juge était rejetée après une enquête préliminaire tandis que celle portée contre Farris était alors retirée.

M. Rand soutient dans son rapport que le juge s'est rendu coupable d'outrage à la commission dans la déposition qu'il a faite lors de l'enquête de 1962, ordonnée par le gouvernement ontarien dans un effort ultime pour déterminer de quelle façon les "intéressés" ont pu faire l'acquisition d'obligations des premiers jours qui ont suivi la formation de la NONG, en 1964.

Outre cette constatation sur l'incapacité du juge à continuer de siéger, le commissaire Rand qui avait été mandaté pour déterminer si les transactions des valeurs mobilières de la NONG constituaient une incompétence de la part du juge, dans sa fonction officielle, M. Rand a dit: "La question n'est pas de savoir s'il s'est mal conduit en tant que juge mais de juger de son comportement moral en tant qu'homme".

Il a quand même blâmé le juge pour sa négligence dans "ses devoirs de juge".

Lorsque Farris lui a demandé après qu'il eût accédé au tribunal s'il tenait toujours à poursuivre les arrangements qui avaient été faits concernant les obligations, le financier, issu d'une famille d'avocat, a semblé réaliser qu'en définitive, le geste était plus adapté à un usager de la place du marché qu'à un homme de loi.



• ELUS MEMBRE — Le chef du Ralliement des créditistes, M. Réal Caouette, a annoncé que M. Gilles Grégoire, n'était plus membre du Ralliement. Cette décision fait suite à la récente nomination de M. Grégoire au poste de président du Ralliement National, parti indépendant du Québec. Leader du Ralliement à la Chambre des Communes, M. Grégoire sera remplacé à ce poste par M. Raymond Langlois. M. Caouette est ici photographié en compagnie de M. Grégoire. (Téléphoto UPF)

M. Raymond Langlois succédera à M. Grégoire

(Par Benoît Houle de la P.C.)

OTTAWA. — Le chef du Ralliement des créditistes a annoncé hier que M. Gilles Grégoire élu récemment au poste de président du Ralliement national, siégera désormais comme indépendant aux Communes et qu'il sera remplacé par M. Raymond Langlois au poste de leader parlementaire du parti.

A l'issue d'une réunion groupant les huit députés du Ralliement, y compris M. Réal Caouette lui-même, le député de Villeneuve a expliqué qu'à cause des tendances séparatistes de M. Grégoire, le caucus l'avait mis en face de trois options, soit de siéger avec le Ralliement des créditistes sans occuper son siège de leader parlementaire du groupe, soit de siéger avec le groupe de

encore le député de Villeneuve, mais il y a mesurément aboli l'idée d'indépendance du Québec.

Selon M. Caouette, l'idée d'indépendance préconisée par MM. Grégoire et Pierre Bourgault, chef du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, signifierait pour le Québec une baisse substantielle du niveau de la vie.

"Le Ralliement des créditistes, contrairement à l'idée du séparatisme, croit que le Québec peut se tailler une place avantageuse sous le soleil canadien, au sein même de la Confédération, sans discrimination contre qui que ce soit, sans porter atteinte à aucune province. C'est dans ce sens que le Ralliement va continuer de lutter au Parlement d'Ottawa".

M. Caouette a également fait

savoir que le nouveau leader parlementaire de son groupe, M. Langlois, député de Mégantic, avait rencontré hier matin le leader parlementaire du gouvernement, M. George McEwen, au sujet du projet de loi que le gouvernement entend présenter pour mettre fin à la grève du rail qui sévit au Canada depuis vendredi midi.

M. Caouette a déclaré à ce sujet que son groupe attendra de voir la législation que soumettra le gouvernement et que c'est à la lumière d'une étude attentive et sérieuse qu'il décidera d'accorder ou non son appui au projet de loi du premier ministre Pearson.

Revenant au sujet de l'indépendance québécoise, M. Réal Caouette a conclu que "nous croyons en un Québec autonome, mais pas indépendant".

Négociations à l'Inco

Les dernières offres ont été rejetées

SUDBURY (P.C.) — Plus de 4,000 membres de l'unité 6500 des Métallurgistes unis d'Amérique ont rejeté dimanche soir une offre d'augmentation de 65 1/2 cents l'heure répartie sur trois ans. C'était la dernière offre faite par l'International Nickel Co. du Canada Ltd.

Le Syndicat a fixé à mercredi la tenue d'un vote sur l'usage de la grève parmi ses 16,000 membres aux usines de l'Inco, à Sudbury.

Dans une déclaration présentée après la réunion, M. L. A. Soden, président de l'unité, a indiqué que les syndicats appuyaient totalement les recommandations du comité de négociation du Syndicat, qui avait suggéré aux officiers de l'unité de rejeter l'offre, dans la matinée de dimanche.

"Nos membres jugent que les propositions sur les salaires faites par Inco sont loin d'être adéquates, surtout lorsqu'on considère le taux élevé du coût de la vie et des taxes à Sudbury", précise le communiqué.

"Ce qui nous intéresse, ce sont des augmentations de salaires plus substantielles dans le cadre d'une entente collective d'une plus courte durée. Nous désirons également une échelle des salaires plus appropriée, établie après une étude coopérative d'évaluation et de classification des tâches".

Samedi, la compagnie avait annoncé qu'elle offrait des augmentations de 20.9 cents l'heure en moyenne durant la première année, de 8.19 cents durant la seconde année et de 10.31 cents la troisième année.

Le contrat comprenait également plusieurs clauses nouvelles en faveur des travailleurs.

Un comité de conciliation, présidé par le juge J. C. Anderson, de Belleville, a adjourné vendredi à Toronto.

Son rapport devrait être remis lundi au ministre ontarien du Travail, M. Leslie Rowntree.

Le Syndicat peut déclencher une grève légalement, sept jours après la remise du rapport aux parties concernées par le ministre du Travail.

Le comité de conciliation avait été constitué après une grève illégale de 24 jours, qui avait débuté le 15 juillet.

Le contrat précédent est devenu caduc le 10 juillet.

Actuellement, le taux horaire d'un mineur est de \$2.53, tandis que les ouvriers à la surface reçoivent \$2.22.

Les membres du Syndicat demandent une hausse de \$1.20 répartie sur deux ans.

Tout le monde a un talent

Le ministère de l'Éducation offre aux finissants et finissantes du cours secondaire un cours intensif de métiers d'une durée d'un an. Aux finissants et finissantes du C.P.E.S., le ministère de l'Éducation offre un cours technique intensif d'une durée de deux ans.



PLUS DE 40 SPÉCIALITÉS dans les domaines suivants : construction, vêtement, services de l'électricité, industrie du téléphone, entretien des machines et des moteurs, coiffure, dessin industriel, électronique, métallurgie, etc. . .

Tous les cours sont GRATUITS et, de plus, des bourses sont offertes aux étudiants qui doivent se déplacer en dehors de leur localité.

INSCRIVEZ-VOUS LE PLUS TÔT POSSIBLE à l'école de métiers ou à l'institut de technologie le plus rapproché de votre domicile.

transformez le vôtre en un bon métier

RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Horoscope

MERCREDI, LE 31 AOUT

21 mars au 20 avril (Bélier) — Vous êtes prêt à rompre avec de vieilles habitudes pour marcher de pair avec le progrès. Devenez logique avec vous-même.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Surveillez votre budget. Une imprévoyance pourrait vous causer des embarras. Aspects planétaires propices aux penseurs.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — De nouvelles responsabilités en perspectives. Les personnes actives en auront pour leur compte aujourd'hui.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Vous comprendrez des choses qui demeurent obscures pour plusieurs. Riez souvent, c'est excellent pour la santé.

24 juillet au 23 août (Lion) — On vous casse les oreilles de réclames surprenantes. Une période pendant laquelle les "coups de chances" se multiplient.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Vos idées originales feront "boule de neige". Des distinctions honoreront une personne de votre entourage.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Si vos idées ne semblent pas les meilleures, ayez recours à celles des autres, il y en a toujours davantage dans plusieurs têtes que dans une.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Il y aura plusieurs petites erreurs à corriger. Un besoin d'indépendance trop marqué vous nuira auprès de bons amis.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Sur le plan sentimental, vous ne serez pas particulièrement heureux. Il faut réagir contre cet état d'insatisfaction.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Défiiez-vous des gens dont l'orgueil est démesuré et qui n'ont pas le sens de l'humour. Vos dons artistiques sont mis en valeur.

21 janvier au 15 février (Verseau) — On soumet votre patience à rude épreuve. Votre intérêt pour les maladies vous pousse à vous rapprocher d'eux.

20 février au 20 mars (Poissons) — Votre bonne humeur est communicative. Tendances marquées vers les sports d'extérieur.

SI VOUS ÊTES NE UN 31 AOUT

Vous attendez beaucoup des autres, mais vous donnez beaucoup de vous-même. Les critiques de vos aînés vous sont particulièrement sensibles. Au cours des prochains mois, vous aurez l'occasion d'être de bon conseil, à plusieurs reprises.

Profitez de vos soirées

pour transformer votre talent en un bon métier

Inscrivez-vous le plus tôt possible à l'un des instituts hautement spécialisés du ministère de l'Éducation!

INSTITUT DES ARTS APPLIQUÉS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
1430, rue Saint-Denis, Montréal
Céramique, décoration d'intérieurs, émaux sur cuivre, etc.

ÉCOLE DES MÉTIERS COMMERCIAUX
1265, rue Saint-Denis, Montréal
Coiffure pour dames (perfectionnement), confection pour hommes, couture élémentaire, etc.

INSTITUT AÉROTECHNIQUE DU QUÉBEC
Aéroport international de Montréal, Dorval
Dessin aéronautique, dessin industriel, ferblanterie-tôlerie, etc.

ÉCOLE DES MÉTIERS FÉMININS
1097, rue Berri, Montréal
Art culinaire, confiserie, coupe et confection, etc.

ÉCOLE DES MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE DE MONTRÉAL
3744, rue Saint-Denis, Montréal
Électricité d'automobile, mécanique d'automobile, moteur diesel, etc.

INSTITUT DES TEXTILES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
2255, rue Laframboise, Saint-Hyacinthe
Armure et tissage, filature du coton, identification des tissus, mathématiques appliquées aux textiles, etc.

INSTITUT DES ARTS GRAPHIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
8955, rue Saint-Hubert, Montréal
Caméra (photomécanique), encres d'imprimerie, impression, linotypie, etc.

INSTITUT DE MARINE
25, rue Saint-Louis, Rimouski
Administration et lois maritimes, matelotage pratique, matelotage théorique, navigation côtière, etc.

INSTITUT DE PAPETERIE
2250, rue Saint-Olivier, Trois-Rivières
Électricité d'automobile (fonctionnement), électricité d'automobile (réparation), transmissions automatiques, débousselage, etc.

ÉCOLE DES MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE DE QUÉBEC
125 ouest, rue des Commissaires, Québec
Électricité d'automobile (fonctionnement), électricité d'automobile (réparation), transmissions automatiques, débousselage, etc.

ÉCOLE DES PÊCHERIES
C.P. 220, Grand-Rivière, Conté de Gaspé

NOUVEAU — NOUVEAU
ÉCOLE D'AGRICULTURE DE CAPLAN
Caplan, Conté de Bonaventure
Cours de foresterie

L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE DE CHICOUTIMI
624, rue Lafontaine, Chicoutimi

RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC



Confiez à "l'Action"
vos travaux d'impression.

L'Action

Lisez "l'Action" régulièrement
vous l'adopterez définitivement

Cruauté envers les chevaux

ST-JEROME (P.C.) — Les frères Gilles et Claude Dequoy ont été condamnés lundi à verser chacun \$75 et de payer les frais de la cause \$300 après s'être reconnus coupables d'avoir causé inutilement des blessures et des douleurs à 11 chevaux dans leur écurie Moonlight Riding à Mascouche.

On a révélé en Cour que six des 11 chevaux ont dû être abattus. Le vétérinaire Gilles Charbonneau a déclaré qu'il avait réussi à sauver les cinq autres bêtes mais que celles-ci ne pourraient être sellées pour plusieurs années.

La somme de \$300 servira à défrayer les dépenses des traitements données aux animaux par la Société protectrice des animaux dont les officiers ont effectué un raid à l'écurie jeudi dernier, à la suite de plaintes.

St-Jérôme est situé à 25 milles au nord-ouest de Montréal.

Autorités fédérales tenues responsables

KINGSTON (P.C.) — M. John L. McDougall, ancien directeur de la faculté de Commerce de l'université Queen's, a tenu samedi les autorités fédérales responsables de la grève nationale du rail.

"Cette situation à toutes les caractéristiques d'un gâchis inutile et ruineux créé par trop de bonnes intentions et un manque presque total de prévoyance", a dit le professeur à la retraite.

M. McDougall est l'auteur de plusieurs livres et articles sur l'administration des chemins de fer, et le co-auteur d'un volume du centenaire sur l'industrie ferroviaire au Canada.

"La menace de grève était visible il y a neuf mois, a-t-il soutenu, et rien n'a été fait sauf de tomber dans le piège nouveau tout comme s'il n'existait pas".

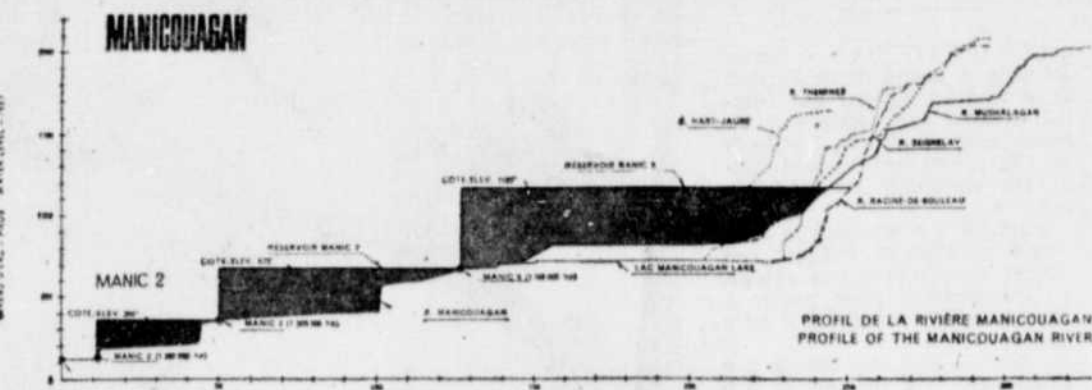
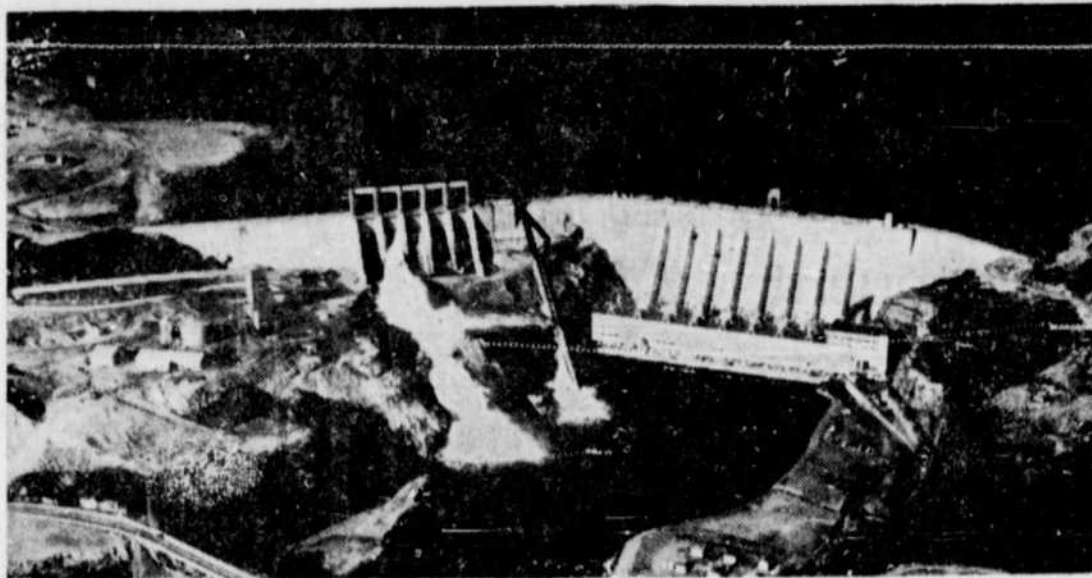
"Il est ridicule dans toute cette affaire, c'est que les chemins de fer n'ont plus l'importance qu'ils ont. On pourrait les laisser stationnaires pendant trois semaines sans trop de dommages. Ils sont beaucoup moins importants qu'ils étaient, et ils l'étaient déjà moins aussi près de nous qu'en 1950".

"Par-dessus tout, il ne faudrait pas considérer cette grève comme une question concernant essentiellement l'industrie ferroviaire. Il s'agit tout simplement de l'effondrement final de la politique limitant l'administration de l'économie au gouvernement central".

Une mort accidentelle

SAINT-MONIQUE (P.C.) — Une fillette de sept ans, Olga, enfant de Samuel Langevin, de Saint-Monique, a péri la vie quand l'automobile dans laquelle elle prenait place en compagnie de ses parents a fait une embardée à quelques milles de ce village.

La fillette est morte sur le coup. Sainte-Monique est située dans le Lac-Saint-Jean, à 150 milles au nord de Québec.



MANIC-OUTARDES: PREMIER BARRAGE TERMINE — Le vingt-sept août, la direction des Travaux de l'Hydro-Québec, au cours d'une brève cérémonie, confiait officiellement à la direction de l'Exploitation le résultat de quatre années de labeur: Manic 2. En effet, les travaux d'aménagement sont maintenant terminés et le consommateur québécois disposera bientôt d'une source additionnelle d'énergie électrique de 1,015,200 kilowatts. On se souviendra que les travaux ont débuté le 1er novembre 1961, que plus de 2,500 hommes ont oeuvré jour et nuit, utilisant près d'un million de verges cubes de béton, pour construire ce barrage du type gravité, à joints évités, le premier du genre en Amérique. La chute, haute de 235 pieds, animera huit génératrices qui achemineront l'électricité à 315,000 volts vers un poste collecteur situé à deux milles du barrage et dont le rôle consistera à augmenter la tension à 735,000 volts pour faciliter le transport de cette énergie vers Québec et Montréal. Il s'agit là de la remise à l'Exploitation du premier des sept barrages que l'Hydro-Québec décidait de construire le 19 août 1960 en vue d'utiliser le potentiel électrique des rivières Manicouagan et aux Outardes.

Great Northern au Maine

250 bûcherons ont décidé de ne débrayer que le 5 septembre

ST-PROSPER, Beauce (P.C.) — Les quelque 250 bûcherons canadiens à l'emploi de la compagnie Great Northern, dans le Maine, aux États-Unis, qui devaient déclencher la grève hier, ont décidé dimanche de ne débrayer que le 5 septembre.

Les membres de l'Association professionnelle des bûcherons de Beauce, Dorchester et Frontenac, réunis en assemblée à St-Prospier, ont décidé de tenter une dernière fois de négocier avec la Great Northern, à la suggestion de leur conseiller juridique, Me Roch Jolicoeur.

Un télégramme a été transmis au bureau de la compagnie

pour l'informer de ce surris d'une semaine, et pour fixer une entrevue entre les négociateurs au 1er septembre, à Pistin Farm, Maine, principal lieu d'affaires de l'employeur.

La semaine dernière, 91 pour cent des bûcherons ont voté en faveur de l'arrêt de travail.

L'Association avait fait parvenir un télégramme aux dirigeants de la Great Northern, leur demandant de donner suite aux lettres précédentes demeurées sans réponse.

Aucune négociation n'a encore eu lieu entre la compagnie et l'Association, dont la création remonte au printemps dernier, quant à l'acceptation d'une con-

vention collective de travail. Les bûcherons réclament principalement une augmentation de 25 cents l'heure pour les salariés, et un prix de base de \$7.50 la corde de bois, pour les bûcherons payés au bois coupé.

Le salaire est actuellement de \$1.70 l'heure ou de \$6.25 la corde de bois.

Le président de l'Association, M. Fernand Bourde, de Saint-Georges, dit que les bûcherons veulent aussi un mesurage plus juste du bois coupé, une meilleure nourriture dans les camps, et la disparition complète des lits superposés.

Bureaux de transfert d'actions de la Cie Bell à St-Jean, N.-B.

MONTREAL (P.C.) — La compagnie de téléphone Bell du Canada a annoncé hier son intention d'établir des bureaux de transfert d'actions à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et à Halifax, en Nouvelle-Ecosse, pour la commodité des actionnaires des Maritimes. La nouvelle a été annoncée en réponse à des questions soulevées par le public et par les actionnaires de Bell Canada, de

la New Brunswick Telephone Company et de la Maritime Telephone.

Dans son communiqué, la compagnie Bell réaffirme que son offre visant à échanger des actions avec les actionnaires des sociétés N.B. et Maritime a été motivée parce qu'elle considère comme "un besoin impératif de conserver au Canada la possession des principales

entreprises de téléphone des provinces Maritimes".

En détenant, de chacune de ces compagnies, 51 pour cent des actions donnant droit de vote, la compagnie Bell en assurera la direction permanente au Canada en plus de fournir à tous les actionnaires actuels de la Maritime Telephone et de la New Brunswick Telephone l'occasion de continuer de participer à ces sociétés.

Remise de l'"Index Gagnon"

Par Jean Martel

M. Louis-Philippe Gagnon, avocat de Montréal, a remis hier au ministère de la Justice l'"Index Gagnon" dont il est l'auteur et qui contient la table de près de 120,000 causes judiciaires.

L'"Index Gagnon" met l'accent sur les recueils utilisés couramment par les juges, les praticiens et les conseillers juridiques du Québec.

Les principales sections de l'ouvrage constituent la table des causes citées. Elles contiennent les renvois aux recueils de jurisprudence publiés depuis 1923 dans certains cas, depuis la parution d'autres recueils dans d'autres cas, mais tous les renvois réfèrent aux publications couramment utilisées et parues à ce jour.

La mise à jour de l'"Index Gagnon" sera faite d'année en année. La première édition coûte \$135, mais les éditions qui paraîtront les années suivantes coûteront moins cher.

L'édition actuelle contient au moins 31,182 initiales d'arrests et jugements renvoyant à

près de 120,000 causes.

Une autre section de l'ouvrage contient la nomenclature des juges de la Cour supérieure avec renvois aux tomes et aux pages où leurs jugements sont publiés. Cette section, dit l'auteur, sera utile aux avocats, voire aux juges eux-mêmes.

L'ouvrage se présente en feuilles mobiles. L'on peut ainsi aisément photocopier les pages que l'on veut.

M. Louis-Philippe Gagnon a dit qu'il avait commencé ce travail pour ses besoins personnels, et que maintenant il en fait profiter tous les confrères.

Direction de la pastorale scolaire; aumôniers des écoles secondaires

Les noms des préposés à la direction diocésaine de la pastorale pour l'année 1966-67 ont été rendus publics par les autorités ecclésiastiques.

En voici la liste:

Aumôniers des écoles secondaires à plein temps (5 jours par semaine):

1—Auger, René, Commission scolaire régionale de Tilly.

2—Barnard, Jacques, Direction diocésaine.

3—Beauchemin, Fernand, Commission scolaire régionale de l'Amiante.

4—Bouchard, Léonce, Commission scolaire régionale Jean-Talon.

5—Bouchard, Paul-André c.s.s., Commission scolaire régionale Orléans.

6—Boudreault, Michel, aux études.

7—Bourgoin, Morel s.m., Commission scolaire régionale Jean-Talon.

8—Bras, Norbert, Commission des écoles catholiques de Québec.

9—Cloutier, Philippe, Commission scolaire régionale Tardivel.

10—D'Auteuil, Gilles, Commission scolaire régionale Orléans.

11—Denis, André o.m.i., Commission des écoles catholiques de Québec.

12—Dubé, Marcel, aux études.

13—Gendron, Maurice c.s.v.,

Commission scolaire régionale Louis-Frédette.

14—Germain, Yvon m.s.c., Commission scolaire régionale de Tilly.

15—Gosselin, Gilles m.s.c., Commission scolaire régionale Orléans.

16—Goulet, Henri, Commission des écoles catholiques de Québec.

17—Grondin, Victor c.s.c., Commission scolaire régionale des Bois-Francis.

18—Guay, Raymond, Commission scolaire régionale de Tilly.

19—Lachance, Jean-Roch, Commission des écoles catholiques de Québec.

20—Lapointe, Gaston, Commission scolaire régionale Louis-Frédette.

21—Leclerc, Clot s.v., Commission des écoles catholiques de Québec.

22—Lord, Armand, Commission scolaire régionale Chauveau.

23—Lortie, Marc o.m.i., Commission scolaire de Villeneuve.

24—Mercier, Raoul, Commission des écoles catholiques de Québec, Silley.

25—Moisan, Jean, Commission des écoles catholiques de Québec.

26—Morency, Henri, Commission scolaire régionale Louis-Frédette.

27—Morin, Jean s.v., Commission scolaire régionale de Tilly.

28—Morin, Léandre, Commission scolaire régionale Louis-Frédette.

29—Ouellet, Laurier m.s.c., Commission scolaire régionale Orléans.

30—Painchaud, Antoine, Commission scolaire régionale Jean-Talon.

31—Patry, Joseph, Commission des écoles catholiques de Québec.

32—Pouliot, Aurélien, Commission scolaire régionale de l'Amiante.

33—Pouliot, Aurélien, Commission scolaire régionale Jean-Talon.

34—Prescott, Léon c.s.c., Commission scolaire régionale des Bois-Francis.

35—Sénéchal, Conrad m.s.c., Commission scolaire régionale de Tilly.

36—Simard, André c.s.s., Commission scolaire régionale Orléans.

37—Tardif, Jean-Marie, Commission des écoles catholiques de Québec.

38—Tremblay, Paul-Emile c.s.s., Commission scolaire régionale Orléans.

39—Vachon, Jean-Marie, aux études.

40—Vézina, Germain, Commission scolaire régionale Charlevoix.

41—Vézina, Pierre, aux études.

ARDA-QUEBEC et le Tourisme

Aide rapide à la population de Cabano

L'honorable Gabriel Loubier, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, annonce que son ministère, en collaboration avec l'Administration ARDA-QUEBEC, entend donner priorité aux projets qui réclament une attention immédiate. "Dans cette optique, de souligner le ministre, il est normal que le gouvernement de la province vienne en aide le plus tôt possible à la population de Cabano si cruellement éprouvée par le sinistre qui a ravagé en juillet dernier la scierie de la compagnie Fraser, privant

ainsi de leur gagne-pain plus de 200 employés."

On sait que peu après ce désastre, qui nécessitait une prompt intervention, le gouvernement de la province a institué, à la demande du député de Temiscouata à la législature, M. Montcalm Simard, un comité spécial chargé d'apporter une solution aux nombreux problèmes sociaux créés à la suite de cet incendie.

"En conséquence, explique l'hon. Loubier, l'une des premières mesures qu'a prises le gouvernement de la province, par l'intermédiaire du ministè-

re que j'ai l'honneur de diriger, est de secourir la brave population de Cabano, plusieurs fois victime de sinistres, en lui apportant du travail. En effet, des travaux ont commencé cette semaine en vue de l'aménagement d'un terrain de camping procurant déjà de l'emploi à une cinquantaine d'ouvriers. Ces travaux seront répartis sur une période de quatre mois et entraîneront un déboursé de l'ordre de \$125,000, puisés à même les fonds de l'ARDA."

Le terrain de camping sera aménagé dans un boisé cou-

vrant une superficie d'environ 17 acres carrés. Il y aura place pour 80 emplacements de tentes et de roulottes, le tout équipé des services adéquats. On prévoit également l'aménagement d'un terrain de pique-nique.

"Il est important de remarquer, ajoute l'hon. Loubier, que ces travaux ne ressortissent pas d'une politique d'impulsion, mais qu'ils ont fait l'objet d'une étude sérieuse s'insérant dans un vaste programme de développement touristique du comté de Temiscouata. L'étude du projet avait été confiée à une firme indépendante, la Société Richard L. Wilkensen de l'Etat du Michigan à la demande expresse du B.A.E.Q., puis le projet a été finalement approuvé par le C.P.A.R., organisme qui groupe tous les ministères québécois intéressés à l'aménagement des ressources naturelles. Les événements de Cabano n'ont fait que hâter l'exécution d'une partie du projet d'ensemble. Quant aux autres parties du projet, elles nécessiteront une sérieuse et attentive considération de tous les ministères concernés, à savoir, en outre du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, la Voirie, les Richesses naturelles, les Terres et Forêts, etc."

Pour sa part, le ministre négociateur de l'ARDA-QUEBEC, l'hon. Clément Vincent, fait observer que l'aménagement d'un terrain de camping à Cabano constitue un bel exemple de collaboration municipale et interministérielle. En effet, la ville de Cabano fournit le terrain et a déjà engagé une somme de \$45,000, tandis que la province, par le truchement du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, en collaboration avec l'Administration ARDA-QUEBEC, apporte les deniers nécessaires en surveillance l'exécution des travaux. "Il reste à souhaiter, de formuler l'hon. Loubier, que d'autres mesures soient mises en oeuvre pour aider davantage la population de Cabano et, par-delà, répondre au besoin de plus en plus pressant de récréation et de loisirs qu'éprouve toute la population du Québec."

Contre un soi-disant régime de faveur aux coopératives

Loi des combines à reviser dans un sens plus économique que juridique (Gérard Bélair)

POINTE-AU-PIC (P.C.) — M. Gérard Bélair, économiste-conseil, a suggéré dimanche aux épiciers en gros du Québec d'exercer des pressions auprès du gouvernement fédéral pour mettre fin au soi-disant régime de faveur accordé aux coopératives. Au congrès de l'Association des épiciers en gros du Québec qui a débuté dimanche à Pointe-au-Pic, M. Bélair a affirmé qu'on devait reviser la loi des combines "dans un sens plus économique que juridique", quant à la concentration des entreprises et l'aide accordée par les fournisseurs aux acheteurs. Le conférencier a prétendu que toutes les entreprises devraient être égales devant la loi.

"Le champ des coopératives, par exemple, ouvre la porte à une discrimination inadmissible et intolérable à l'égard des entreprises dites à profits, lesquelles contribuent pour une bonne part à garnir l'assiette fiscale", a-t-il dit.

A son avis, il faudrait amender la rigueur de cette loi afin d'accentuer les groupements horizontaux, "seule planche de salut dans un pays comme le nôtre".

Il estime que la loi devrait permettre la distribution d'escomptes, d'allocations et autres offres marginales, non pas selon un principe de parité, mais selon une notion de préqualification. Le fournisseur devrait être libre de favoriser les grossistes qui collaborent avec lui.

"Que les coopératives choisissent de se financer en faisant appel à leurs usagers,

cela est leur liberté", poursuit M. Bélair, "mais qu'elles ne soient pas considérées, sur le plan fiscal comme des entreprises capitalistes c'est une grave aberration".

Une école technique

Pour l'économiste, ce que l'on appelle "trop perçu" chez les coopératives, c'est un surplus, un profit, un gain pur et simple, qui devrait être imposé avant la répartition aux coopérateurs, comme les profits le sont avant la déclaration des dividendes.

"Nous n'avons pas assez avancé cette idée auprès des gouvernements fédéral et provincial jusqu'à maintenant", a-t-il fait remarquer.

L'économiste-conseil a par ailleurs recommandé aux grossistes d'appuyer les détaillants progressifs qui réclament l'institution d'une école technique d'épicerie de gros et détail, pour former de bons chefs de services.

Cette école, croit-il, pourrait également donner des cours d'administration et deviendrait rapidement une pépinière de futurs gérants et de patrons mieux préparés.

Pavillon de \$250,000

MONTREAL (P.C.) — La compagnie de la Baie d'Hudson a annoncé qu'elle commandera un pavillon de \$250,000 à l'Expo 67. Ce pavillon, qui portera le nom de Pavillon olympique, servira de quartier-général à l'Association olympique canadienne une fois l'Expo terminée.

C'est M. J. R. Murray, de Winnipeg, directeur de la compagnie qui a annoncé la nouvelle hier à l'hôtel de ville de Montréal. En présence du maire Jean Drapeau et de M. James Worrall, de Toronto, président de l'Association olympique canadienne.

La grève, qui dure depuis le 19 juillet, touche le personnel des usines de la Canada Packers à Montréal, Hull, Charlottetown, St-Basile, Edmonton, Calgary et Vancouver.

Le syndicat demande une augmentation de salaire de 30 pour cent et d'autres bénéfices sociaux. La compagnie offre une augmentation horaire de 40 cents.

Le salaire de base actuel est de \$2.10 l'heure et le salaire moyen est de \$2.30.

Reprise de négociations

MONTREAL (P.C.) — Les négociations entre la Canada Packers et les représentants de ses 5,300 employés en grève dans huit usines du Canada reprendront jeudi, a annoncé M. Roméo Mathieu, co-président du comité de négociations des Travaillistes unis des abattoirs-conserveries.

La grève, qui dure depuis le 19 juillet, touche le personnel des usines de la Canada Packers à Montréal, Hull, Charlottetown, St-Basile, Edmonton, Calgary et Vancouver.

Le syndicat demande une augmentation de salaire de 30 pour cent et d'autres bénéfices sociaux. La compagnie offre une augmentation horaire de 40 cents.

Le salaire de base actuel est de \$2.10 l'heure et le salaire moyen est de \$2.30.

Le drapeau est un signe de vénération

BAGOTVILLE (P.C.) — "Dans un régiment, le drapeau est non seulement un signe de ralliement, mais encore un objet de vénération, et les idées dont il est le symbole expliquent pourquoi la remise de cet insigne aux troupes est généralement accompagnée d'une pompe particulière, comme celle dont nous sommes témoins aujourd'hui."

C'est ce qu'a déclaré dimanche le lieutenant-gouverneur du Québec, M. Hugues Lapointe, qui présidait à la remise des étendards du régiment du Saguenay.

La cérémonie s'est déroulée à la base des forces canadiennes de Bagotville.

Faisant l'éloge du régiment du Saguenay, fondé en 1900, le représentant de la reine en a notamment souligné la "longue et glorieuse tradition".

Il a rappelé que de tout temps, cette milice a fait partie intégrante des systèmes de défense du Canada.

ASSURANCES

AUTO — FEU — VIE

Jean Chalifour & Fils

555, Dorchester Sud — 529-2181

Antonin-F. Belleau inc.

COURTIERS

D'ASSURANCES

AGREES

475, Chemin Ste-Foy

suite 11 Québec

Tél.: 681-6279

CENTRE MEDICAL DU VERRE DE CONTACT

DOCTEUR

CAMILLE GELINAS, M.D.

Suite 180, Edifice Grande-Alée

500, rue Grande-Alée, Québec

Stylo sur rendez-vous

Tél.: 682-1471

Docteur REMY BEAULIEU

OPTOMETRISTE

363 de la Couronne

au carré Jacques-Cartier

Tél.: 524-2413

Examen de la vue

Rééducation visuelle

Choix de lunettes

On va... on court... on vole... chez Berlitz!

Car l'enseignement y est d'or. Pour améliorer votre situation, pour enrichir votre vie sociale, Berlitz a créé les cours les plus efficaces qui soient! Chez Berlitz, vous apprendrez L'ESPAGNOL, L'ALLEMAND, L'ITALIEN ou LE RUSSE, ou encore, vous perfectionnerez votre ANGLAIS, grâce à des méthodes jamais égalées.

Prenez immédiatement rendez-vous pour une leçon test gratuite. Composez : 529-6161.

Ecole **Berlitz** langues vivantes
500 Grande Allée, Québec

vers l'**EUROPE**

Avant votre départ, n'oubliez pas de nous apporter votre **APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE**

Nous experts de l'assurance du bon fonctionnement de votre appareil, en plus de vous donner tous les renseignements qui vous sont utiles pour bien réussir vos photographies.

Ce service, une gracieuseté du Royaume de la Caméra, vous l'avez certainement apprécié auparavant votre voyage.

Un bon voyage commence **Au Royaume de la CAMERA**

359 Est, Boul. Charest, Qué.

Stationnement gratuit

PARIS — ROME

LA CLEF DU SUCCES

JEUNES GENS... JEUNES FILLES

DESIREZ-VOUS UNE POSITION STABLE ?

Inscrivez-vous aux :

COURS DU JOUR OU DU SOIR

ECOLE COMMERCIALE BLUTEAU

473, de la Canardière Tél.: 524-3215

Spécialités :

- Conversation anglaise
- Correspondance bilingue
- Droit commercial
- Classement de bureau
- Initiation aux affaires

Acceptons les élèves de la 5ème à la 12ème années

EMPLOYES DE BUREAU — FINISSANTS — FINISSANTES

Cours spécial du soir

Conversation anglaise Comptabilité Steno-dactylo

L'Action sportive



**LE SPORT
CHEZ LES
JEUNES**

La période des vacances tire à sa fin, et ici et là, sur les terrains de jeux et dans les piscines, c'est la période des compétitions de fin de saison.

La 13e Olympiade annuelle a clôturé la saison des terrains de la ville de Montréal, au parc Jarry, et 30 records municipaux y ont été améliorés. Dans la catégorie des 14 et 15 ans, Richard Judd a même établi une nouvelle marque provinciale, avec un lancer du poids de 47' 11 3/4". Les athlètes du district Notre-Dame-de-Grâce ont remporté le championnat.

L'Olympiade des Loisirs de St-Césaire a également donné lieu à de brillantes performances. Qu'il suffise de mentionner les victoires de Guy Chagnon dans le lancer du poids, de Serge Loiselle dans le lancer du disque, et de Luc Viens dans le saut en hauteur.

Le golf est le sport favori des joueurs de hockey, puisqu'ils peuvent s'y adonner durant leur saison morte. Mais tous ne sont pas des Bobby Rousseau, dont l'exceptionnelle habileté lui permet de gagner sa vie dans ces deux disciplines.

Pour Peter Turner, 18 ans, de Toronto, un choix s'imposait, pour le moment du moins. Il a délaissé les Marlins de Toronto en faveur d'une carrière prometteuse au golf. La semaine dernière à Brandon, Man., il aidait l'Ontario à s'accaparer le championnat junior interprovincial et le trophée Pepsi-Cola, en combinant des rondes de 70 et 74 coups pour se classer premier parmi 125 aspirants au championnat junior individuel du Canada.

Un autre qui devra bientôt faire son choix est le jeune Dale Tallon, de Noranda, âgé de seulement 15 ans, un colosse de 6'2" qui aidait la Citadelle de Rouyn à capturer le championnat junior de l'Ontario l'hiver dernier. J. Dale a roulé un 73 à Brandon.

L'équipe d'Iberville a remporté sept médailles lors de l'aquade organisée par la Fédération des loisirs de St-Hyacinthe. Jacques Martel a mérité une médaille d'or, des médailles d'argent allant à Ginette Croteau, Michel Monast, Alain Robichaud et Marc Rousseau, pendant qu'Yvon Mercier et Louis Boucher décrochaient des médailles de bronze.

L'équipe de Sherbrooke-Lennoxville a subi l'élimination en semi-finale pour le championnat canadien des Petites Liges. Les champions, représentant Windsor, Ont., n'ont pas eu de peine à la Série mondiale de Williamsport, étant éliminés dès la première ronde.

Un des porte-couleurs de l'équipe de Sherbrooke, Denis Dussault, est le fils de l'ancien joueur du Canadien, Normand Dussault. Denis est aussi un excellent golfeur, ayant une marge d'erreur de seulement 19 coups, malgré ses 12 ans.

ICI ET LÀ — Le jeune Jean-Guy Ouellette a réussi un trou d'un coup récemment au Club de golf de Waterloo, utilisant un fer No 9 pour caler un coup de départ de 145 verges.

André Jetté, de Beloeil, a remporté les honneurs du championnat de golf junior du Québec, compétition par trou, éliminant Don Lunn, de Cowansville, et succédant à Daniel Pesant.

Jack Sutton, du Ville-Mont-Royal, a attendu à la toute fin de la saison régulière pour réaliser le rêve de tout lanceur, soit une joute sans point ni coup sûr, contre le St-Barnabé, dans la ligue de baseball Montréal junior. Son club fut néanmoins éliminé.

Jean-Pierre Chartier, du St-Laurent, a réussi un exploit inédit récemment, en volant cinq buts lors d'une joute de la ligue de baseball Nationale junior. Un autre Maury Willis?

Richard Jutras fait la pluie et le beau temps dans la ligue de baseball pee-vee d'Acton Vale. Il domine les frappeurs avec une moyenne de .625, et affiche le meilleur record comme lanceur avec cinq victoires contre aucune défaite.

La jeune Montclairaise Andrée Martin, âgée de 18 ans, a conservé pour la deuxième année son championnat de tennis junior du Canada, en triomphant de Susan Eager, 16 ans, de Vancouver.

Un total de 24 équipes sont inscrites au tournoi international de baseball bantam, à l'affiche pour les parcs Lafontaine et Laurier à Montréal. L'équipe championne, qui sera couronnée lundi, le 4 septembre, recevra le trophée Claude-Raymond.

Guy Lacroix, de St-Jérôme au Lac St-Jean, a causé une forte impression en méritant la 10e place à l'issue de la longue course cycliste entre Québec et Ville d'Anjou. Agé de 18 ans seulement, Guy en était à ses débuts chez les cyclistes seniors.

Les écoles de hockey pour jeunes sont de plus en plus populaires. Ralph Backstrom et Johnny Wilson, ancien Red Wing, ont attiré 200 jeunes à leur stage présenté à Hull.

Les trois meneurs ont mordu la poussière dans la Nationale

Pirates, Giants, Dodgers manquent une belle chance de prendre la tête

PITTSBURGH PA — Mike Cuellar a limité les Pirates de Pittsburgh à cinq coups sûrs et Ron Davis a produit deux points avec un triple hier soir alors que les Astros de Houston ont triomphé par 2-0. Davis a réussi son exploit après deux retraits dans la cinquième manche.

Cuellar, qui a enregistré ainsi son 10e gain contre six revers, n'a permis à aucun rival de dépasser le deuxième but, que Bill Mazeroski a atteint à l'aide d'un double. Cuellar a retiré 12 pirates au bâton.

Houston 000 020 000—2 7 0
Pittsburgh 000 000 000—0 5 1
Cuellar et Bateman: Veale, Face 9 et Pagliaroni. G-Cruellar 10-6. P-Veale 13-9.

PHILADELPHIE PA — Jim Bunning n'a alloué que quatre coups sûrs aux Giants de San Francisco et les Phillies de Philadelphie ont effectué une poussée de quatre points dans la troisième manche hier soir en l'emportant finalement au compte de 5-1.

Bunning, qui a porté sa fiche à 15-9, n'a permis les coups sûrs aux Giants que dans la première manche, où ils ont compté leur unique point.

Ils les a ensuite tenus totalement en respect jusqu'au dernier engagement, où Hal Lanier a atteint le premier but à la suite d'une erreur.

San Fran. 100 000 000—1 4 1
Philadelph. 004 010 000—5 9 1
Sadecki, Herbel 3 Priddy 8 et Haller; Bunning et Uecker. G-Bunning 15-9. P-Sadecki 4-7.

NEW YORK PA — Les Mets de New York ont profité d'une erreur rivale après deux retraits pour compter deux points dans la deuxième manche et l'emporter finalement par 5-3 sur les Dodgers de Los Angeles hier soir.

Bob Shaw n'avait alloué que trois coups sûrs et possédait une avance de 4-1 quand Lou Johnson a réduit la marge avec un circuit de deux points dans la 7e manche.

Les Mets, qui avaient compté deux points dès la première manche grâce au double de Jim Hickman, avaient un homme sur les sentiers et deux joueurs de retraits lorsque Nate Oliver a effectué un mauvais lancer sur un roulant. Le coureur a compté et Gon Hunt a produit l'autre point avec un simple dans la 2e reprise.

Los Ang. 000 100 200—3 7 1
New York 220 000 100—5 11 0
Osteen, Miller 2 Regan 7
Perranoski 8 et Roseboro; Shaw

et Grote. G-Shaw 10-11. P-Osteen 13-11. Cir: La-Johnson 11.

CINCINNATI PA — Deron Johnson a cogné deux circuits et le vétéran lanceur Joe Nuxhall a lancé une partie de trois coups sûrs alors que les Reds de Cincinnati ont blanchi lundi les Cardinals de St-Louis 2-0.

Johnson a commencé la deuxième manche en cognant son circuit et a répété son exploit à la quatrième pour porter à 19 le total de ses circuits cette année.

St. Louis 000 000 000—0 3 0
Cincinnati 010 100 000—2 5 0
Jaster, Briles 8 et McCarver; Muxhall et Coker. G-Nuxhall 6-4. P-Jaster 8-5. Cir: Cin-Johnson 2 19.

KANSAS CITY PA — Les Yankees de New York, profitant de ce que leurs lanceurs de relève, Dooly Womack et Steve Hamilton n'ont accordé aucun coup sûr en 6 manches et un tiers, ont effectué une poussée de six points au cours des deux dernières manches lundi pour vaincre les Athletics de Kansas City 7-2.

New York 000 100 024—7 11 0
Kansas C. 020 000 000—2 3 0
Talbot, Womack 3 Hamilton 8 et Howard; Krause, Grzenda 9 Handrahan 9 et Roof. G-Womack 5-3. P-Krause 10-8. Cir: Ny-Cincinnati 4.



La Corporation des Premiers Jeux d'Hiver Canadiens a décidé de présenter à la 55ième Exposition provinciale de Québec aux Jeux qui auront lieu à Québec en février 1967.

Les dix provinces du Canada, ainsi que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, y sont représentés par leur drapeau distinctif. Au centre du kiosque, on reconnaît le drapeau blanc des Premiers Jeux d'hiver, avec sa feuille d'érable rouge et son flocon de neige stylisé.

Des diapositives projetées sur un écran illustrent les choix pour les compétitions des Jeux.

Retraite de Maris ?
NEW YORK PA — Roger Maris, qui a cogné 61 circuits en 1961, songe à la retraite à la fin de la présente saison, "car j'ai éprouvé beaucoup de difficultés cette année". Il affiche une moyenne de .236, y compris 10 circuits et 37 points produits. Ils souffriraient de malaises au genou gauche, qui l'empêche de courir et frapper normalement.

AUTO-SPORT
LONDRES AFP — Au cours de la réunion automobile de Brands Hatch, Kent, le "Guardian International Trophy", "Guardians réservée aux voitures de sports disputée sur deux manches, a été remporté par le pilote anglais John Surtees au volant d'une Lola de six litres. L'Anglais remporta les deux manches, soit une distance totale de 223 km en 1 h.23' 57.8.10, moyenne horaire : 98.7 milles.



HIER

Ligue Nationale

Los Angeles 3, New York 5	San Francisco 1, Philadelphie 6
Houston 2, Pittsburgh 9	St-Louis 0, Cincinnati 2
Chicago 4, Atlanta 2	

Ligue Américaine

Détroit 6, Baltimore 3	Cleveland 0, Chicago 2
Washington 1, Minnesota 6	New York 7, Kansas City 2
Boston 4, California 3	

Ligue Provinciale

Quart de finale 3 de 5	Sherbrooke 7, Thetford 5
(Sherbrooke mène 2-0)	

Ligue Métro Junior

Quart de finale 1 de 2	Montmorency 10, Villi Vauzler 0
(Montmorency mène 1-0)	

Semi-finale 3 de 5

St-Albert 5, Athlétiques 4	(St-Albert mène 1-0)
----------------------------	----------------------

AUJOURD'HUI

Ligue Nationale

Los Angeles à New York (s)	San Francisco à Philadelphie (s)
Houston à Pittsburgh (s)	St-Louis à Cincinnati (s)
Chicago à Atlanta (s)	

Ligue Américaine

Washington à Minnesota	New York à Kansas City
Détroit à Baltimore (s)	Cleveland à Chicago (s)
Boston à California (s)	

Ligue Provinciale

Semi-finale 2 de 5	Québec à Granby
(Granby mène 4-0)	

Quart de finale 2 de 5

Acton Vale à Drummondville	Thetford à Sherbrooke 2-1
(Sherbrooke mène 2-0)	

LES CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

	G	P	Moy.	Diff.
San Francisco	76	55	.580	—
Pittsburgh	76	55	.580	—
Los Angeles	70	63	.524	1
Philadelphie	70	63	.524	1
St-Louis	67	64	.511	9
Cincinnati	66	65	.504	10
Atlanta	62	67	.481	13
Houston	61	71	.462	15
New York	57	65	.462	15
Chicago	45	85	.346	30 1/2

LIGUE AMERICAINE

	G	P	Moy.	Diff.
Baltimore	82	48	.631	—
Détroit	70	59	.543	11 1/2
Minnesota	70	63	.524	13 1/2
Chicago	69	64	.515	14 1/2
Cleveland	68	64	.515	15
Californie	60	72	.455	25
New York	60	72	.455	25
Washington	61	74	.452	23 1/2
Bratton	59	77	.432	26
Kansas City	37	76	.329	36 1/2

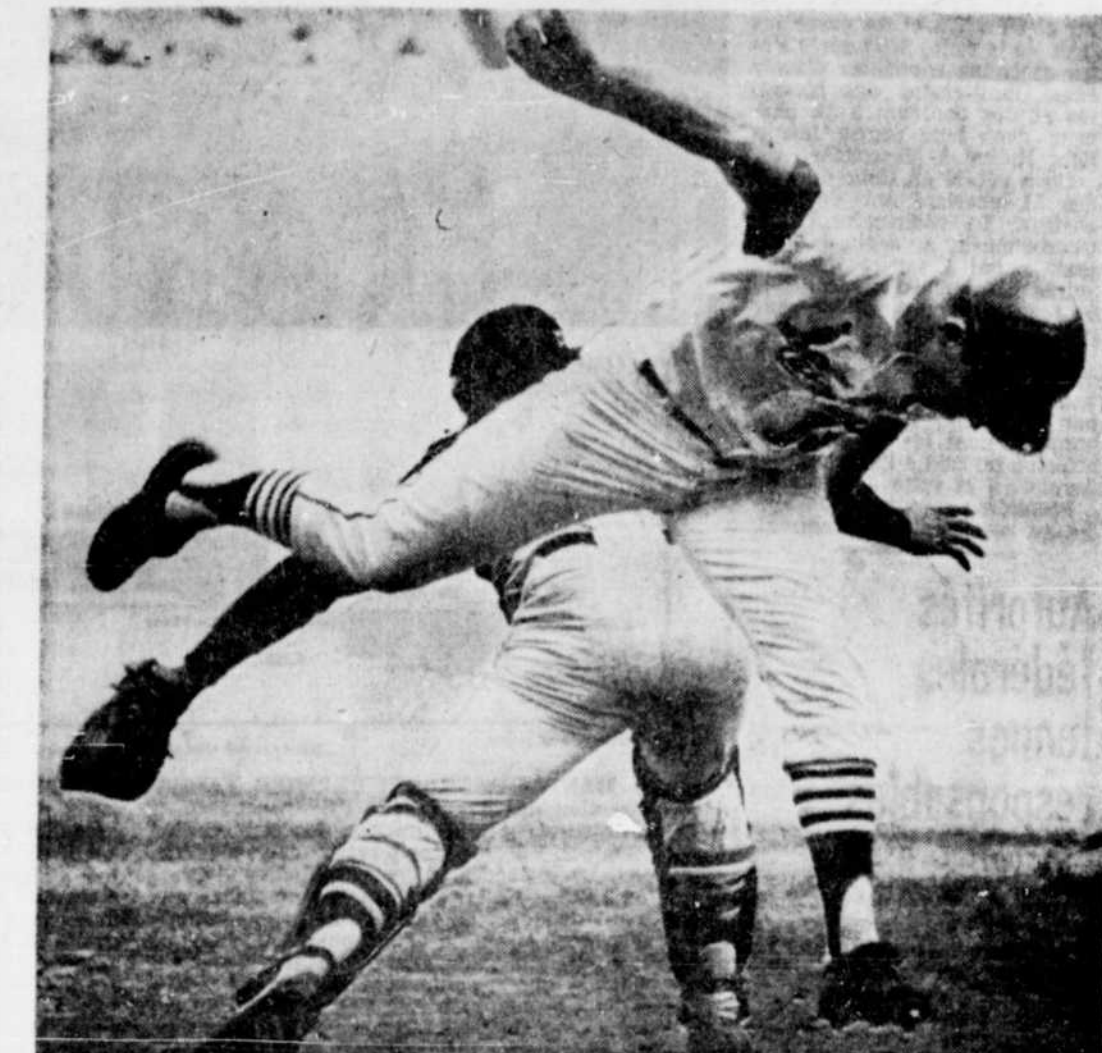
LANCEURS PROBABLES

LIGUE NATIONALE

Los Angeles, Koufax 21-7, à New York, McGraw 2-6, à San Francisco, Herbel 4-4, à Philadelphie, Wise 3-5, soir; Houston, Givens 12-10, à Wacahary 1-1 à Pittsburgh, Fryman 10-8, soir; St-Louis, Jackson 12-11 à Cincinnati, Ellis 10-15, soir; Chicago, Jenkins 2-4 à Atlanta, Johnson 10-8, ou Lemaster 11-3, soir;

LIGUE AMERICAINE

Boston, Bennett 2-2 à California, Coates 1-1, soir; New York, Stottlmyre 11-15 à Kansas City, Odom 2-3, ou Blanco 1-3; Washington, Hamman 3-5 à Minnesota, Merrill 3-12; Cleveland, Rangan 10-8 à Chicago, Buzbardi 5-8; Detroit, Wilson 15-9 à Baltimore, Walt 8-4, soir.



Tim McCARVER, des Cardinaux, trébuche sur le pied du receveur Jesse GONDER, des Pirates, qui bloquait bien le marbre. GONDER n'eut qu'à aller toucher le coureur qui avait complètement manqué le marbre. (Téléphoto UPI)

Indiens, Mineurs et Castors font face à l'élimination

Les Indiens de Québec feront face à l'élimination ce soir à Granby alors qu'ils visiteront les Cardinaux dans la 5e partie de leur semi-finale 5 de 9. Les hommes de Nick Testa seront à la recherche d'une 11e victoire consécutive, ayant remporté les six dernières rencontres de la saison régulière et leurs quatre joutes de semi-finale.

Ed Lyons fera appel à Bob Woolfarth dans l'espoir d'arrêter les Cards qui ont surtout connu des succès contre les gauchers dans cette série. Testa devra probablement employer Al Pietrewicz, à moins que Carlos Thorne ne soit suffisamment remis de sa grippe. Les trois autres artilleurs granbiens ont officié dimanche et Pietrewicz n'a que deux jours de repos.

Dans les autres séries, Acton Vale, qui tire de l'arrière 2-1 rendra visite à Drummondville, alors que Thetford Mines qui a subi une 2e défaite d'affilée par 7-5 hier soir visitera le Sherbrooke. Voici les moyennes des joueurs des Indiens et des Cardinaux dans leur série :

INDIENS				CARDINAUX			
Waraka	6	17	.359	Beaupré	0	1	.000
Fortier	5	16	.312	Blond	0	1	.000
Drolet	1	250	.040	Delange	0	2	.000
Sanchezgrin	1	4	.250	Kochler	0	2	.000
Costantino	3	16	.188	Morveau	0	4	.000
Després	3	16	.188	Cleaveland	0	8	.000
Woolfarth	3	16	.188	Hill	0	8	.000
Born	3	12	.250	Desroches	3	6	.500
Ouzilleau	2	14	.143	Morin	1	2	.500
Lizotte	1	7	.143				
Bolduc	0	0	.000				

Frank Robinson est un sérieux aspirant à la triple couronne

NEW YORK PA — Les chances de Frank Robinson, en vue de s'assurer la triple couronne à sa première saison dans la ligue Américaine, ont augmenté.

Casper favori
Southport, Angleterre PA — Le champion de l'Omnium américain, Bill Casper, est arrivé ici hier en vue du championnat mondial de golf Carling, doté de bourses de \$200,000, et a exprimé sa surprise en apprenant qu'il était favori à 4 contre 1 pour triompher.

"Dans un groupe de 165 golfeurs, choisis, au mois 100 peuvent sortir vainqueurs", a soumis Casper.

Casper a expliqué sa présence par le fait "qu'il ne lâchait pas ses amis". On sait que Arnold Palmer, Jack Nicklaus et Gary Player se sont abstenus de prendre part au championnat parce que, selon Casper, "il ne s'agit pas de bourses officielles".

Ces dernières sont le barème des commanditaires de tout golfeur. Ce tournoi de 72 trous opposera 165 golfeurs à partir de mercredi.

Le premier prix de \$35,000 est un des plus intéressants dans les tournois importants tandis que le total de \$200,000 en bourses en fait la compétition la plus riche dans le sport.

Détroit gagne un peu tard
BALTIMORE PA — Willie Horton a fait compter cinq points à Detroit, dont quatre avec une paire de circuits, portant lundi les Tigers à une victoire de 6-3 sur les Orioles de Baltimore, en tête de la Ligue Américaine.

Horton a cogné son 20e circuit au commencement de la deuxième et a fait compter trois points par un autre circuit à la sixième, à la suite d'un simple de Norm Cash et d'une erreur par le deuxième but Woodie Held. Les deux circuits ont été frappés au dépens de Dave McNally.

Detroit 010 003 011-6 14 0
Baltimore 200 000 010-3 6 1

Melain et Freehan; McNally, Bunker 7 S. Miller 9 et Eichebarrren. G-McNally 16-11. P-McNally 12-14. Cir: Det-Horton 2-21. Freehan 10 Bal-F. Robinson 41.

Boxe
TOKYO — Yoshio Nakano, 19 livres de Tokyo, a gagné, par décision sur Won-Sok, 119 livres, de Corée du Sud, en 10 rounds.

Gains des Twins et des Sox

CHICAGO PA — Un circuit de deux points de Tommie Agee au dépens de Gary Bell à la sixième manche a donné lundi soir aux White Sox de Chicago une victoire de 2-0 sur les Indians de Cleveland alors que Tommy John a obtenu son cinquième blanchissage de la saison.

Il s'agit du 17e circuit d'Agee au cours de sa première année dans les majeures. Il a porté les White Sox à la quatrième position de la Ligue Américaine, une demi-partie en avant de Cleveland.

Cleveland 000 000 000-0 5 1
Chicago 000 002 000-2 4 0
Bell, O'Donoghue 8 et Agee; John et Romano. G-John 13-8. P-Bell 13-10. Cir: Chi-Agee 17.

MINNEAPOLIS PA — Bernie Allen a cogné un circuit de trois points qui a brisé l'égalité lundi soir et Jim Perry a limité Washington à cinq coups sûrs, portant les Twins de Minnesota à une victoire de 6-1 sur les Senators de Washington.

Un double par Bob Allison et un but sur balles à Jerry Zimmerman ont précédé le circuit cogné au dépens du lanceur Frank Kreutzer.

Washington 100 000 000-1 5 1
Minne 100 320 000-6 8 0

Kreutzer, Cox 5 Lines 8 et Casanova; Perry et Zimmerman. G-Perry 8-5. P-Kreutzer 0-4. Cir: Min-Allen 4.

Victoire du Manitoba

NEW YORK PC — L'équipe du Manitoba a remporté hier la course en canots de 470 milles qui s'est terminée à New York.

Elle a vaincu neuf autres équipes, représentant sept autres provinces canadiennes et deux territoires canadiens.

L'équipe de la Colombie-Britannique a pris le deuxième rang dans cette épreuve de sept jours, des Rapides de Lac-à-New York, course disputée en vue de celle de 3,500 milles l'an prochain, à l'occasion du centenaire de la Confédération.

L'Alberta s'est classée troisième, suivie par la Saskatchewan, l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Ecosse, les Territoires du Nord-Ouest, le Nouveau-Brunswick, et le Yukon.

Le Manitoba a remporté la dernière étape sur la rivière Hudson aux dépens de l'Alberta. Les vainqueurs ont pris les

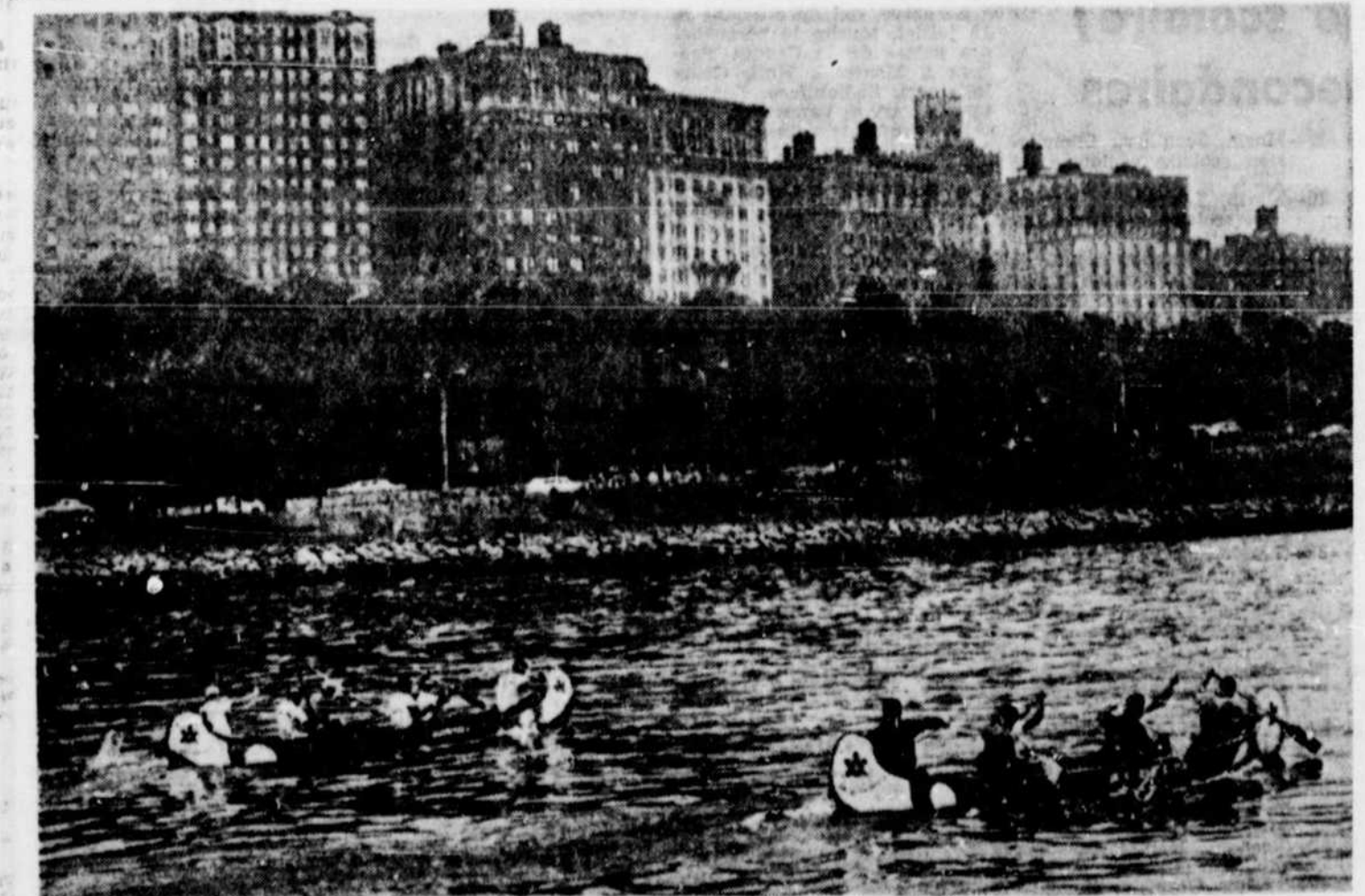
devants dès la troisième journée grâce à leur habileté dans les portages. Ils ont complété l'épreuve en un temps combiné de 32:47:27.8 heures, en comparaison des 36:41:16.2 du Québec.

Cette course avait été organisée pour mousser l'intérêt dans l'Expo 67 de Montréal. Les mêmes équipes se livreront la lutte l'an prochain, des montagnes rocheuses à Montréal.

Tous les canots engagés dans la lutte portaient des noms de pionniers. Le comité du centenaire a déboursé \$12,000 pour le transport par camions et l'équipement des concurrents.

Chaque membre d'équipage recevait \$7 par jour et certains d'entre eux ont récolté d'autres sommes en remportant des sprints.

Il n'y avait aucune bourse accordée aux vainqueurs, mais on prévoit que la course de l'an prochain sera dotée de bourses d'environ \$200,000.



Avec les édifices de New York comme arrière-plan, les canotiers du Manitoba (à gauche) et de l'Alberta (à droite) complètent la course de 470 milles qui avait eu son origine à Montréal. (Téléphoto UPI)

MARDI 8 hres

SOIRÉE des DAMES

Piste de Courses de Québec

Jack Nicklaus et le GOLF**POUR RESOUDRE UNE COURBE MONTANTE**

LORSQU'UN coup roulé va en montant et présente une courbe, un coup ferme aidera à réduire l'effet de la courbe et vous assurera d'atteindre le trou.



Prenez un coup de trois pieds avec une légère pente de droite à gauche. Vissez alors le coin droit de la coupe et frappez fermement pour garder votre ligne de visée.

En montant, il existe peu de danger de trop dépasser la coupe, et l'arrière élevé de la coupe sert d'arrêt-balle. Alors ne jouez pas trop court.

**Ce que j'en pense**

par Jean Pouliot

UN BLAME INJUSTE

Les oreilles de Hugues Beaudoin bourdonnent encore des commentaires qu'il entend depuis le début des éliminatoires: "Ca fait quatre fois qu'on se fait faire comme ça dans le détail".

Comme les Indiens n'étaient pas dans les éliminatoires l'an dernier, il faut conclure que les amateurs font un rapprochement entre le pauvre rendement de quelques joueurs des As dans les séries Calder et l'absence de victoire des Indiens dans la présente série contre Granby.

Nous avons beau retourner la situation sous tous les angles, nous ne voyons pas comment Hugues Beaudoin peut être blâmé pour la nonchalance de Wayne Hicks ou de Keke Mortonson. Franchement, Jean-Maurice, il y a quelque chose qui cloche dans le raisonnement de sportifs qui font de tels rapprochements.

Heureusement qu'il ne s'agit là que d'une minorité, à preuve, les 2.775 spectateurs qui étaient présents dimanche soir et qui sont heureux de pouvoir voir du baseball semi-professionnel, et cela aux prix les plus bas dans la ligue, car nous avons pu constater à Granby samedi que les billets se vendaient \$2, et \$1,50 pour les éliminatoires.

Mais souvent, c'est cette minorité qui RESONNE qui fait plus de tapage que la majorité qui RAISONNE.

GRANBY EST FORT

Les Cardinals sont forts et ils sont "hot": ils en sont à leur 10e victoire consécutive. Même lorsqu'ils se permettent neuf erreurs (dont cinq dans la même manche ne coûtent que deux points), ils compensent par une avalanche de 17 coups sûrs.

Durant la saison régulière, la fiche des Indiens contre les Cardinals comporte deux défaites à Québec et trois à Granby. Si les Cards l'emportent en cinq joutes, ils n'auront fait que répéter leur performance, soit trois victoires chez eux et deux à Québec.

Les seuls reproches que nous puissions faire à Lyons sont d'avoir souhaité ouvertement terminer au 4e rang et de ne pas avoir utilisé Beupré pendant l'absence de Hill.

Dans le premier cas, il a mésestimé les Cardinals, une faute que nous avons nous-mêmes commise. Il comptait peut-être sur tout l'honneur qu'il y aurait à battre les champions, s'ils tombaient dans une mauvaise série, comme ils en ont eu une au début de la saison.

Quant au fait qu'il ait ignoré Beupré, cela est dû à de mauvais renseignements qu'il a obtenus à son sujet, car il n'a pu voir à l'oeuvre qu'une seule fois pour le Parc Marchand l'an dernier.

RENDEMENT EQUIVALENT

Si l'on compare le rendement au bâton des joueurs des Indiens durant la série, avec ce qu'ils ont fait durant la saison, on obtient la fiche suivante:

	Saison	Détail		Saison	Détail
Waraksa	309	339	Woolfarth	245	167
Fortier	274	312	Born	205	167
Drolet	174	250	Ouzilleau	239	143
Sanschagrin	200	250	Lizotte	333	143
Constantino	268	188	Moreau	241	000
Després	243	188	Hill	254	000

Nous n'avons retenu que les joueurs qui n'ont que quatre apparitions au moins dans les éliminatoires. Waraksa, Fortier, Drolet et Sanschagrin sont nettement en avant de leur rendement offensif de la saison régulière. Deux joueurs, Després et Born, pourraient rejoindre leur rendement de la saison régulière en obtenant un seul coup sûr à leur prochaine présence au bâton.

Quant aux autres, ce sont des choses qui arrivent. Est-ce qu'on peut dire que les deux premiers frappeurs de la ligue, Thorne et Testa, ne sont pas des joueurs de calibre, parce que présentement ils frappent pour 200 et 176 dans la série? Quatre joutes ne font pas une saison et qui n'a pas frappé en semi-finale. Malheureusement dans le cas des joueurs des Indiens, il y a de fortes chances qu'ils ne soient plus là.

Quant au rendement des deux lanceurs perdants, Koehler et Sanschagrin, nous avons la ferme conviction qu'ils auraient des victoires à leur crédit s'ils avaient lancé pour Granby au lieu de Québec.

La situation aurait pu être différente si nous nous étions fait éliminer par Thetford Mines. Mais devant Granby, une défaite normale et justifiée par tous les chiffres ne nous donne pas le droit de critiquer les joueurs et l'entraîneur, parce qu'ils n'ont pas rendu réels nos rêves en couleurs.

L'ANECDOTE DU JOUR

Georges Larouche, le trésorier du Club de Courses de Québec, avait un jour invité un ami à disputer une partie de golf. Comme l'invité ne cessait pas, trou après trou, d'envoyer la balle dans le bois, il se sentit obligé de lui dire: "Tu sais, j'ai payé tes droits (green fees). Tu as le droit d'utiliser l'allée (fairway)."

Ici et là.

Les chasseurs qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les oiseaux migrateurs peuvent communiquer avec David Munro, directeur du service canadien de la faune, Ministère du Nord canadien et des Ressources naturelles, Ottawa. — Bob Bédard serait invité à faire partie du futur conseil provincial des Sports et Loisirs. — Jocelyn Cardinal et Yvan Elbette ont signé leur contrat pour les Aigles de Drummondville.

Camille Henry se rapportera définitivement à l'entraînement du Chicago. Il s'attend d'être assigné sur la Côte Ouest ou à St-Louis. — Roland Sabourin a établi un nouveau record dans le tournoi de golf de la Galerie Sportive avec une ronde de 78. Léonce Jacques a joué la meilleure ronde de sa carrière, un 85. Avec Louis Fusk et Jean-Claude Laprise, ils ont mérité pour la Presse le trophée de la Laiterie Laval contre la radio-TV. — Georges Roy a signé un 3e contrat comme grand manitou des Castors de Sherbrooke.

Santana sera incontestablement le no 1 avec un triomphe à Forest Hills**Manuel est remis d'une blessure à l'épaule**

NEW YORK (A.F.P.) — L'Espagnol Manuel Santana, remis d'une blessure à l'épaule après sa victoire à Wimbledon, est le grand favori du dernier grand tournoi de l'année, les 85e championnats internationaux des Etats-Unis de tennis qui s'ouvriront jeudi et dureront jusqu'au 12 septembre sur les courts du West Side Tennis Club à Forest Hills, dans la proche banlieue de New York. On pense, en effet, que l'Espagnol, après s'être imposé comme le meilleur joueur mondial sur terre battue, doit confirmer cette année encore qu'il n'a pas de rival même sur herbe et doit non seulement conserver le titre américain qu'il remporta l'an dernier mais aussi s'enorgueillir, encore une fois, du titre de meilleur joueur amateur mondial pour 1966, bien que l'Espagne soit éliminée de la coupe Davis.

La répétition de sa victoire de 1965 dans cette épreuve, malgré l'abondance de ses rivaux australiens et américains, le consacrerait, en effet, comme l'indiscutable "No 1" après son brillant succès à Wimbledon.

AUSTRALIENS

Ses plus dangereux rivaux seront, en effet, les Australiens avec, en tête, leur chef de file et vétéran de 29 ans, Roy Emerson, l'ex-numéro un qui, fait exceptionnel, n'a remporté qu'un seul grand tournoi cette année: le championnat d'Australie aux dépens du jeune et ambitieux Américain Arthur Ashe.

L'Australien a été donné comme le vainqueur probable par la presse newyorkaise mais, bien que vainqueur en 1961 et en 1964, il ne s'est jamais senti très à l'aise sur l'herbe de Forest Hills.

Son compatriote, le blond gaucher Tony Roche, appelé à prendre sa succession dans la hiérarchie aussi bien australienne que mondiale, possède, cette saison, un palmarès particulièrement brillant et le champion international de France sera à suivre au même titre que le jeune Noir américain Arthur Ashe, lequel éliminera Emerson l'an dernier, tous deux étant capables du meilleur.

Les Australiens, au complet, auront aussi Fred Stolle, en déclin cette année, John Newcombe, Owen Davidson et Bill Bowrey.

AMERICAINS

Pour les Américains, une fois encore, ce tournoi sera celui de l'espoir. Depuis la victoire de Tony Trabert en 1955, aucun Américain n'a réussi à inscrire son nom au palmarès de Forest Hills et, pour relever le prestige du tennis national, outre un succès en coupe Davis, que les Américains voient déjà comme acquis, la victoire d'un Dennis Ralston ou encore plus d'un Arthur Ashe serait extrêmement bien accueilli. Ce dernier sera d'ailleurs classé: Santana, Emerson, Ralston, Roche, Ashe, Drysdale, Graebner, Richey chez les hommes, et King, Bueno, Richey, Durr, Casals, Baylon, Wade et Fales chez les dames n'ont un match difficile au premier tour, dont la partie-vedette opposera le Mexicain Rafael Osuna au Brésilien Ronald Barnes. On s'attend cependant que le jeune Égyptien Ismael El Shafiey donne une très bonne réplique à Roy Emerson dans le match no 2 du jour.

Les doubles au duo EMERSON-STOLLE

BROOKLINE, Massachusetts

AFP.—La finale du double-dames des championnats internationaux des Etats-Unis de tennis a été remportée, lundi, à Brookline, par la Brésilienne Maria Ester Bueno et l'Américaine Nancy Richey, qui ont battu la paire Billie Jean Moffitt-King Rosemary Casals, des Etats-Unis par 6-3, 6-4.

C'est la troisième fois que Mlle Bueno, 26 ans, s'adjuge le titre américain en double-dames. Ses précédentes victoires remontaient à 1960 et 1962. L'année dernière, le double-dames des championnats des Etats-Unis avait vu la victoire des Américaines Nancy Richey et Carol Graebner.

La finale du double-messieurs a été remportée par les Australiens Roy Emerson et Fred Stolle, qui ont battu par 6-4, 6-4, les Américains Dennis Ralston et Clark Graebner.

C'est la deuxième année consécutive que la paire australienne s'adjuge le titre de champions des Etats-Unis de double.

nier sera d'ailleurs le favori sentimental des Etats-Unis bien qu'il ne soit que le joueur numéro deux, mais les Américains sont conscients qu'un Ashe en verve peut être le meilleur alors que Ralston est jusqu'à un certain point limité.

Il ne faut pas non plus négliger les chances de l'ambidextre Sud-Africain, Cliff Drysdale, finaliste l'an dernier et qui connut des hauts et des bas cette saison si bien qu'il n'a été placé que tête de série no 6.

DAMES

Les Américains sont beaucoup plus optimistes quant à voir une de leur compatriote gagner le tournoi féminin, et ce pour la première fois depuis 1961 car, en l'absence de l'Australienne Margaret Smith, championne sortante et de la Britannique Ann Jones, Billie Jean King, championne de Wimbledon, a toutes les chances de l'emporter malgré la régularité de la toujours gracieuse Brésilienne Maria Bueno, qui sera, quant à elle, en quête d'un quatrième titre après ses succès de 1960-1963-1964.

La volontaire Nancy Richey, trop limitée et bien meilleure sur terre battue de même que la Française Françoise Durr, dont le service est trop médiocre sur herbe, ne semblent pas devoir empêcher B. J. King et M. E. Bueno d'accéder à la finale.

Aucun des joueurs classés: Santana, Emerson, Ralston, Roche, Ashe, Drysdale, Graebner, Richey chez les hommes, et King, Bueno, Richey, Durr, Casals, Baylon, Wade et Fales chez les dames n'ont un match difficile au premier tour, dont la partie-vedette opposera le Mexicain Rafael Osuna au Brésilien Ronald Barnes. On s'attend cependant que le jeune Égyptien Ismael El Shafiey donne une très bonne réplique à Roy Emerson dans le match no 2 du jour.

**LIGUE PONY**

Hier soir, dans la ligue de baseball Pony Optimiste-Québec, les Orioles se sont qualifiés pour la série finale en dispo-

sant des Yankees 5-2 lors de la quatrième rencontre de la demi-finale 3-5. Gilles Duclos a remporté la victoire en n'allouant que quatre coups sûrs, en plus de retirer 9 adversaires sur trois prises. Pour les vainqueurs, Pierre Lachance et Gilles Boulanger ont frappé chacun deux coups sûrs, parmi les neuf de l'équipe. La série finale opposera les Dodgers aux Orioles dans une série 3-5, alors que la première partie commencera ce soir à 6.30 hrs.



● Felipe ALOU n'hésite pas à plonger tête première au 3e but après avoir profité d'une balle passée. Ken BOYER le touche trop tard, alors qu'il a déjà la main sur le sac et il est déclaré sauf. (Téléphoto UPD)



● Jake GIBBS, le receveur des Yankees, ne donne pas son autographe cette fois-là mais il reçoit plutôt celle de son fils Dean, 4 ans, sur le plâtre qui recouvre son coude fracturé, une courtoisie d'Earl WILSON, des Tigers. (Téléphoto UPD)

Les Argos seraient prêts à essayer Eagle Day au quart

Tandis que les Roughriders d'Ottawa se préparent à recevoir les Argos de Toronto mardi soir dans un match de la Conférence de football de l'Est, ces derniers semblent prêts à donner une chance au quart-arrière Eagle Day, congédié par les Stampedeers de Calgary.

Pour sa part, le pilote Frank Clair, des Riders, n'a qu'une inquiétude, à savoir si ses hommes ont perdu leur coordination après un repos de 14 jours.

D'ailleurs, les Argos, en dépit de leur piètre record cette saison, ne seront pas des proies faciles d'autant plus

qu'ils ont opposé une certaine résistance aux Alouettes de Montréal et aux Cats de Hamilton. Ils sont également en quête d'une victoire et la présence de Dave Thelen contre ses anciens coéquipiers sera peut-être leur inspiration mardi.

Les Argos présenteront à Ottawa deux nouveaux demis, Ray Jones et Kern Carson, le Canadien Walt Balasniuk et le centre John Reykdal.

DAY
Day demeure toutefois le centre d'attraction à Toronto, où l'on se demande ce que le pilote Bob Shaw décidera à son sujet.

Semi-finales ce soir dans le simple féminin**RESULTATS**

M. Blondeau défait P. Clément 6-2, 6-0;
J. Hébert défait F. Snow 6-2, 6-4;
J. Y. Laurin défait J. Lemieux 6-2, 6-2;
J. Giguère défait C. Poirier 6-0, 6-1;
T. Dion défait D. Pichette 6-3, 6-0;
A. St-Georges 6-2, 6-0;
P. Lachance défait A. Dechavigny 7-5, 3-6, 6-3;
J. Marois et G. Michaud défait G. Blais et Y. Potvin 6-3, 6-4;
J. F. Dionne et J. Lemieux défait Jos. Lemieux et P. Rouleau 6-3, 6-3;
A. Delage et H. Decoster défait F. Snow et J.P. Massicotte 6-2, 6-3;
J. Marois et G. Michaud défait D. Pouliot et C. Bergeron 6-1, 6-4;
F. Clément et M. Voyer défait J. Marcoux et A. Laverdière 2-6, 6-3, 6-4;
J. Robitaille défait J. Marois 6-3, 6-3;
J. Langlais défait D. Raymond 4-6, 6-2, 6-4;
H. Morissette 6-0, 4-6, 7-5;
L. Roberge défait I. Cloutier défait; T. Dion défait D. Pichette 6-3, 6-0;
A. Côté défait B. Potvin 9-5, 6-2;
A. Dechavigny et M. Lortie défait G. Dionne et P. Guillemette 6-1, 7-5.

AUJOURD'HUI

A St-Thomas d'Acquin
6.30 Dechavigny - Lortie vs Royer - Clément;
9.00 Blondeau - Laurin vs Dionne - Clément;
Delage - Decoster vs Marois - Michaud;
J. Marois et G. Michaud vs Gagnant - Cantin - St-Georges - Dutil;

A St-Sacrement

6.00 A. Côté vs J. Giguère; G. Michaud vs J. Robitaille;
7.00 J. Hébert vs J. Y. Laurin; M. Blondeau vs P. Lachance;
8.00 J. Langlais vs Joëtte Watthier; L. Roberge vs T. Dion.
André Dechavigny et Marc Lortie ont éliminé Claude Dion et Pierre Guillemette, 6-1, 7-5. Ce soir en semi-finale du simple de dames, Joanna Langlais jouera contre Joëtte Watthier tandis que Louise Roberge et Thérèse Dion feront les frais de l'autre semi-finale. Dans le simple d'hommes, Marc Blondeau s'attaquera à Pierre Lachance, Jackie Hériset se mesurera à Jean-Yves Laurin, Guy Michaud disputera la victoire à Jack Robitaille et André Côté jouera contre Jacques Giguère.

RESULTATS D'HIER

Pierre Cantin défait Pierre Lebel 6-2, 6-1;
Jacques Houle défait Bernard Houle 6-2, 6-0;
Daniel Brousseau 6-2, 6-0; Shirley - Legerre défait Thérèse Beaudry 6-4, 6-3; Isabelle Cloutier défait Céline Fortier 6-1, 10-8; Louise Roy défait Cécile Lebel, 6-1, 6-4; Marie Gauthier défait Carol Andrews 6-0, 6-1; Martin Roy défait Pierre Cantin 6-1, 6-4; Lesquereux défait R. Lizotte 6-3, 6-3; Michel Lelièvre défait R. Gosselin 6-0, 6-0; André Cantin défait C. Bernier, 6-0; R. Gosselin défait Brian Tobin, 6-1, 6-2; P. A. Lemieux défait Claude Brochu 6-3, 6-1, 6-1; Charles Dionne défait Martin Roy 6-0, 6-2; Richard Legendre défait Claude Brochu 6-4, 6-0; Gaston Lemieux défait Denis Roy 6-0, 6-0; Jean Tardif défait André Cantin 6-4, 6-0; Paul Tardif défait R. Lizotte 6-2, 6-2; Gisèle Cayouette défait Céline Fortier 6-0, 6-0; Louise Roy défait Carol Andrews 6-3, 6-0; Pauline Lemelin défait Cécile Lebel 6-0, 6-0; Robert Pichette défait B. Cloutier défait; Gagnan Lemieux défait J. Bourleau 4-6, 6-3, 6-3; Jean Tardif défait Pierre Gosselin 6-0, 6-4; Hélène Morissette défait Marie Gauthier 6-4, 3-7, 6-3; Pierre Rioux défait Jacques Giguère 6-2, 6-1.

HORAIRE POUR AUJOURD'HUI

10 hrs
1-Jean Rompré vs Pierre Cantin;
2-Jean Pouliot vs Claude Jolicoeur;
3-André Cantin vs Christian Dutil;
4-Richard Legendre vs A. Levesque;
11 hrs
1-Jacques Houle vs Gilles Cayouette;
2-Louis Hamelin vs Richard Tardivel;
3-Gisèle Cayouette vs Pauline Lemelin;
4-Louise Roy vs Marie Gauthier;
5-M. Roy vs Michel Lelièvre;
12 hrs
1-Robert Pichette vs Claude Auger;
2-P. Rioux vs C. Dionne;
3-Gilles Turcotte vs Marc Bélanger;
4-Louis Bélanger vs Denis Roy;

Ligue de Limoilou

Le Alphonse Lafleur, avec une attaque de 16 coups sûrs, a défilé le Garage McClish au compte de 14-12. Pierre Parent fut la vedette à l'attaque avec 4 coups sûrs en 5 apparitions dont un double. Pour les perdants, Brian Pickford et André Cardinal ont frappé le circuit. Lanceur gagnant, Robert Baker. Lanceur perdant, Rock Grondin. G. McClish 033 001 5—12 12 4. A. Lafleur 414 410 X—14 16 0.

saviez-vous QUE

... les premiers ramoneurs de cheminées de Québec étaient Savoyards? Quand ils devenaient trop gros pour descendre dans les cheminées, on les remplaçait par d'autres!



Y a pas d'erreur MOLSON c'est la meilleure!

**AUJOURD'HUI**

Ligue Canadienne

Toronto à Ottawa

LES CLASSEMENTS**LIGUE CANADIENNE**

Conférence de l'Est

	P	G	P	N	Pp	Pt	Pts
Hamilton	4	3	1	0	79	37	8
Ottawa	3	3	0	0	114	8	8
Montréal	4	2	0	0	37	31	4
Toronto	3	2	0	0	24	58	0

Conférence de l'Ouest

	P	G	P	N	Pp	Pt	Pts
Winnipeg	5	4	1	0	29	70	8
Regina	6	4	2	0	112	114	8
Edmonton	6	3	3	0	100	103	6
Vancouver	5	1	4	0	18	87	2
Calgary	6	1	5	0	32	101	2

4.30 hrs

1-André Cantin vs André Pichette

2-Jacques Adam vs Robert Tardif

3-Michel Sylvestre vs Paul Tardif

4-Jean Tardif vs Jolicoeur vs Gagnant Cantin - Dutil;

5-Bernard Houle vs Gagnant Cantin - Dutil;

6-Jean Tardif vs Gagnant Turcotte - Bélanger;

7-Claude Lambert vs André Molson;

8.30 hrs

1-Gisèle Cayouette vs Shirley Legerre

2-Pauline Lemelin vs Louise Roy;

3-Marie Gauthier vs Hélène Morissette;

4-André Pichette vs Gaëtan Lemieux;

4.30 hrs

1-Réjean Gosselin vs Gaëtan Pichette - Cantin;

2-Gaëtan Lemieux vs Gagnant Bélanger - Roy;

3-Vito Lorusso vs Yves Jobin;

4-Paul Tardif vs Claude Martel.

Baseball mineur du club optimiste**LITTLE LEAGUE "A"**

A la suite des joutes disputées en fin de semaine, les Colonnels et les Cardinals sont passés en finale de la Little League "A", un simple de Jacques Rigali au début de la sixième manche a permis à Mario Mercier de remporter sa deuxième victoire dans la série et de disposer des Braves par 4 à 3. Mercier a retiré 7 hommes au bâton et n'a donné que quatre coups sûrs pour mériter la victoire. Bob Lemelin s'est aussi distingué au bâton avec deux coups sûrs dont un triple. Jean Pearson a subi la défaite.

En série "B", une poussée de huit points à la dixième manche, a assuré la victoire aux Cardinals par 10 à 2, sur les Pirates. Carol Légaré, reçu le crédit de la victoire et Benoît Jinchereau, a subi la défaite. Guy St-Pierre et André Lajeunesse ont récolté chacun trois coups sûrs pour les vainqueurs.

Apparavant, les Cardinals avaient disposé des Pirates par 7 à 5. Denis Bélanger a reçu le gain et Marc Boivin a subi la défaite. Thomas Munro a frappé le coup important de la joute, un deux buts, faisant produire trois points. Colonnels 000 103 - 4 6 2. Braves 000 300 - 3 4 1. Mercier et Lessard. Pearson et Lachance. Pirates 010 220 - 5 5 6. Cardinals 140 11x - 7 4 1.

Cardinaux

011 000 000 8 - 10 14 4

Pirates

010 100 000 0 - 2 7 4

Légaré et Gagnon. Boivin, Jinchereau (5) Robitaille (10) et Ouellet. Perdant: Jinchereau. Circuit: Bélanger. (10 manches)

NOUVELLES ETRANGERES — NOUVELLES ETRANGERES — NOUVELLES ETRANGERES — NOUVELLES ETRANGERES



● **CONSEILLER MILITAIRE** — Ottawa (P.C.) — Le brigadier M. L. Lahaie, âgé de 53 ans, de Montréal et Québec, a été nommé conseiller militaire de la délégation canadienne de la Commission internationale de surveillance au Laos, pour une période d'un an. Le brigadier Lahaie, qui était officier commandant le district militaire de l'Est du Québec, assumera son nouveau poste vers le milieu de septembre, a annoncé lundi le quartier général des forces canadiennes.

Le discours de de Gaulle est attendu avec impatience

PARIS (A.F.P.) — Rarement discours aura été autant attendu que celui que le général de Gaulle doit prononcer au stade de Pnom Penh le 1er septembre. Il y traitera bien entendu du Vietnam où l'escalade risque de conduire à une "catastrophe universelle". U Thant partage également les inquiétudes du président de la République. Il l'a dit à maintes reprises et cela l'incite même à renoncer à poursuivre son action aux Nations unies qui jusqu'à présent se sont montrées impuissantes à arrêter le conflit.

Le général de Gaulle ne s'est ouvert à personne des idées qu'il exposera dans son discours de Pnom Penh. Il est dans son style de ménager ses effets afin de donner plus de résonance et de portée aux idées qu'il cherche à répandre. Il a cependant dit une phrase dans le toast qu'il a prononcé samedi soir à l'issue du dîner qu'a offert en son honneur l'empereur d'Ethiopie, qui permet d'entrevoir la démarche de sa pensée et le but qu'il cherche à atteindre.

Qu'a dit le général de Gaulle? "A partir du conflit qui sévit en Asie du sud-est et qui s'étend constamment par escalade menée du dehors, le risque d'une guerre entre deux continents, et par là, celui d'une catastrophe universelle ne cesse de grandir."

LE "DEHORS" — "Devant un pareil danger, les nations qui sont indépen-

dantes, pacifiques et désintéressées n'ont elles pas à accorder leur attitude et au besoin, leur action, et n'est-ce pas tout justement le cas pour la France et l'Ethiopie?"

Le général de Gaulle paraît tout d'abord, sans les nommer expressément, viser les Etats-Unis lorsqu'il parle de l'escalade, car ils sont les seuls au "dehors" du Vietnam qui interviennent directement. Il considère d'autre part qu'à cette escalade correspond une riposte du camp opposé. D'où la possibilité d'une catastrophe universelle. Devant ce danger il est difficile de rester impassible. Mais une initiative quelconque tendant à organiser une négociation, paraît inutile dans les circonstances actuelles. Le général de Gaulle et M. Couve de Murville ont répété à maintes reprises ces derniers temps que les condi-

tions d'une telle négociation ne sont pas réunies.

En attendant, ne convient-il pas de favoriser l'avènement de ces conditions? C'est ce que pense sans doute le général de Gaulle lorsqu'il déclare que certaines nations, et pas n'importe lesquelles, devraient "accorder leur attitude et au besoin leur action". Il s'agit de celles qui sont:

1. "Indépendantes", car elles seules, disposent d'une liberté de jugement et ne subissent de pression de personne et peuvent donc paraître impartiales. 2. "Pacifiques", c'est-à-dire en premier lieu celles qui ne sont pas engagées dans le conflit ou n'ont pas adopté des conditions en flèche en faveur de l'un ou l'autre des deux camps. 3. "Désintéressées", car leur action doit avoir pour objectif majeur le rétablissement de la paix afin d'éviter précisément cette catastrophe universelle

qui provoquerait la guerre entre deux continents.

La France et l'Ethiopie répondent à ces critères. Il en est de même de la plupart des pays appartenant au Tiers Monde auxquels le général de Gaulle paraît notamment s'adresser, sans cependant exclure les autres. C'est grâce à la pression que ces pays indépendants, pacifiques et désintéressés pourraient exercer sur les responsables de l'escalade, par exemple à la suite d'un appel d'un caractère pressant, que pourraient être créées les conditions d'une négociation en vue de la paix.

Un tel appel pourrait par exemple comporter l'arrêt des bombardements du Nord-Vietnam, que le général de Gaulle a toujours condamnés, l'arrêt de toute action pouvant aggraver le conflit, tel que l'envoi de renforts nouveaux au Sud-Vietnam afin qu'à l'escalade, succède si l'on peut dire, une "désescalade".

Et ce n'est que par la suite qu'une initiative fructueuse pourrait être prise en faveur d'une négociation. Beaucoup reconnaissent que le moment venu la France a des chances de faire entendre un appel à la raison. Hier encore on le pensait au Japon. M. Paul-Henri Spaak quant à lui, qui n'a pas toujours été tendre à l'égard du général de Gaulle, le pense aussi puisqu'il écrit dans le Times d'hier matin que la France et la Pologne devraient prendre une initiative en faveur de la paix au Vietnam.

bilité d'un changement du statut de la Somalie française conformément aux vœux de la population, pourvu que ceux-ci soient formulés d'une manière démocratique."

A Belgrade, on se montre également optimiste. Le journal "Oslobodjenje", de Sarajevo, écrivait il y a quelques jours: "Le tour du monde du président de Gaulle fait partie des événements qui contribuent à l'évolution favorable des rapports internationaux. Les résultats de ce voyage, ajoutait-il, s'annoncent favorables."

A Pékin, l'agence Chine nouvelle a rapporté sans commentaires les incidents de Djibouti, ajoutant: le général "a quitté la ville à la hâte, protégé par des gardes".

CALENDRIER

MARDI 30 AOUT 1966

Ste Rose de Lima

Demain: S. Raymond Nonnat

SOLEIL: Lever: 5.19

Coucher: 6.48

LUNE: Lever: 7.29

Coucher: 5.34

Les marées, mardi le 30 août

Hautes: 7.12 a.m. — 7.42 p.m.

Basses: 2.14 a.m. — 3.00 p.m.

Les marées, mercredi 31 août

Hautes: 7.45 a.m. — 8.11 p.m.

Basses: 2.52 a.m. — 3.29 p.m.

Dernier quartier le 9 à 7h. 25 a.m.

Nouvelle lune le 16 à 6h. 45 a.m.

Premier quart le 22 à 10h. 02 p.m.

Pleine lune le 30 à 7h. 14 p.m.

N.B. — L'horaire indiqué est d'après l'heure avancée de l'Est.

Mon humble conviction

Il n'est pas plus difficile à Dieu qui nous a tracé la voie, d'être présent dans tous les tabernacles du monde, que d'être l'auteur de cet espace SANS FIN dans lequel se meuvent des milliards et des milliards d'âmes de dimensions qui dépassent l'imagination.

(Espace payé par H.P.J)

Espoir d'un règlement au conflit vietnamien

WASHINGTON (A.F.P.) — Le sénateur Mike Mansfield, leader de la majorité démocrate au Sénat, a exprimé l'espoir lundi que les prochains entretiens entre le général de Gaulle et le Prince Norodom Sihanouk pourront contribuer à la solution du conflit vietnamien, et qu'une rencontre de Gaulle-Johnson sera possible dans un proche avenir, peut-être lors de l'escala du chef d'Etat français à la Guadeloupe.

Dans une déclaration faite au Sénat, M. Mansfield a affirmé: "Toute suggestion qui pourra ressortir des entretiens de Gaulle-Sihanouk sera bienvenue. J'ai confiance que s'il y a des suggestions, elles seront examinées avec la plus grande attention et le plus grand respect par ce gouvernement et évaluées par le président avec le plus grand soin", a-t-il poursuivi.

Affirmant que le problème fondamental au Vietnam est la nécessité d'arrêter le conflit et d'empêcher son élargissement par n'importe quelle démarche qui promette le mieux d'assurer le premier pas vers la restauration d'une paix satisfaisante et honorable le plus tôt possible, M. Mansfield a exprimé l'espoir que "les entretiens de Gaulle-Sihanouk porteront au moins en partie, sur cette question fondamentale".

DE GAULLE-JOHNSON

"J'exprimerai en outre l'espoir qu'une rencontre personnelle entre le président de Gaulle et le président Johnson pourra être possible à quelque moment ultérieur, à poursuivre le sénateur Mansfield.

Secrétaire demandé

Un important organisme diocésain recherche un secrétaire.

Ce secrétaire n'aura pas de personnel à diriger. Mais il devra lire des dossiers et en faire des synthèses, faire de la correspondance, des contacts, etc.

Qualifications requises:

sexe masculin
d'une trentaine d'années environ
B.A. avec études universitaires, ou moins partielles, par exemple en philosophie, théologie, catéchèse, sociologie, anthropologie, histoire, etc...
connaissance de l'anglais.

* Discrétion assurée

Faire application par écrit au
Casier No 2014

L'Action, Québec.

Décès dans le monde

Londres — Sir William Eric Beckett, 69 ans, expert en droit international.

Winnipeg — Le Dr Joseph Doupe, 56 ans, directeur du département de physiologie de la Faculté de médecine de l'Université de Manitoba.

Lindsay, Ont. — M. E. Kenneth Mackay, directeur de plusieurs organisations et président d'une firme de Toronto.

Winnipeg — M. Fred W. Gilbert, 56 ans, l'un des ingénieurs nucléaires les plus expérimentés du Canada et géant général de l'établissement de recherche Whiteshell, à Pinawa, Manitoba.

Verres de Contact

Centre d'Application de

Lentille Cornéenne

DR FERNAND BELLEMARE, M.D.

425 est, Boul Charest

Québec — 529-3694

Voyage du président français suivi avec attention dans les capitales des pays communistes d'Europe

PARIS (A.F.P.) — Le voyage du général de Gaulle est suivi avec une attention soutenue dans les capitales des pays communistes d'Europe, où d'une manière générale, on estime, semble-t-il, que les incidents de Djibouti n'ont pas compromis les "résultats positifs" que l'on peut attendre, de ce tour du monde, pour l'amélioration de la situation internationale.

A Moscou, tout en s'abstenant jusqu'à présent de commentaires, on n'en accorde pas moins une certaine publicité au voyage du général. Le séjour à Addis-Abeba a été largement couvert par l'agence Tass. Le correspondant de l'agence soviétique à Paris a relevé les passages du discours du général de Gaulle concernant le "danger" de voir la guerre du Vietnam se transformer en un conflit "entre continents", en une "catastrophe générale". Les incidents de Djibouti n'ont d'autre part, fait l'objet d'aucun commentaire.

A Varsovie, le journal "Glos Pracy" note que ces incidents

pourraient constituer "un handicap pour le dialogue de la France avec les dirigeants africains", mais ajoute que "le président de Gaulle désire, naturellement, conduire ce dialogue à partir de la position d'un Etat qui a rejeté le colonialisme fondé sur les avantages mutuels".

A Budapest, le quotidien "Magyar Nemzet" souligne "l'importance morale" qu'auraient les paroles du général "si, une fois de plus, fort de son prestige, il condamnait l'escalade au Vietnam et se prononçait en faveur d'un règlement négocié du problème vietnamien", ce que le président de Gaulle a fait effectivement dans son discours d'Addis-Abeba.

Un autre journal hongrois, le "Hetfoei Hírek" a publié hier une dépêche de son correspondant à Paris soulignant que, de l'avis général, la portée de la visite du président à Pnom Penh, le discours qu'il doit y prononcer et les nouvelles propositions qu'il pourrait y formuler, ne semble pas devoir être affectés par les manifestations de Djibouti.

"D'une part, écrit-il, parce que, paradoxalement, les manifestants ont, en même temps, revendiqué l'indépendance et acclamé le général de Gaulle et, d'autre part écarté dans son discours de vendredi la possi-

Pas d'incident

PAR L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Le général de Gaulle était de retour hier soir à Djibouti où sa venue jeudi et vendredi derniers avait donné lieu à de sanglantes manifestations de la part d'une partie de la population qui réclamait l'indépendance. Aucun incident ne s'est produit hier au passage du président de la République mais parmi les membres du gouvernement du territoire venus l'accueillir à l'aérodrome, on remarquait l'absence de trois ministres qui venaient de démissionner pour, ont-ils déclaré, "protester contre la politique générale de division de la population". Quelques milliers de personnes, pour la plupart des Européens, s'étaient postés le long du parcours pour applaudir le chef de l'Etat, mais les autochtones sont restés assis devant leurs portes au moment du passage du cortège officiel.

L'ACTION
offre à la
FUTURE MARIEE

Prenez rendez-vous avec un de nos vendeurs qui vous soumettra échantillons, prix et tous les renseignements désirés sur cette papeterie.

Un excellent choix de
FAIRE-PARTS
CARTES de RETOUR
CARTES de REMERCIEMENTS
MAPPERONS
etc.

Signalez:
522-4771
demandez le local 19

(Nous desservons le Québec Métropolitain)



**Vivez donc!
Epargnez...royalement
pour le vison
de ses rêves...**

L'ÉTOLE DE FOURRURE de ses rêves, les grandes vacances, la T.V. en couleurs — tous ces merveilleux plaisirs de la vie sont à votre portée. Par l'épargne. Commencez dès maintenant. Ouvrez un compte d'épargne à la Banque Royale. L'intérêt le fera grossir à vue d'oeil. Et la Banque Royale est l'endroit tout indiqué, car il y a une succursale tout près de chez vous.



BANQUE ROYALE

GRAND SPECIAL

LITS CONTINENTAUX

AVEC TÊTE-PATTE
MATELAS ET
SOMMIERS-CAISSES



\$43⁰⁰

Aussi:
Magnifiques aubaines

sur
BUREAUX DOUBLES — COMMODES
LITS — PUPITRES — CHAISES — ETC.

Une visite vous convaincra
des économies à réaliser.

J.-W. CANTIN
& FILS INC.

74 OUEST, RUE ST-JOSEPH — 525-4519

Le plus ancien magasin de meubles neufs à Québec

Profitez de votre retour de la campagne pour faire les changements appropriés ou acheter des meubles indispensables pour vos enfants qui sont aux études.

OUVERT LE JEUDI ET LE VENDREDI SOIR JUSQU'À 9 H. 30